

# PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030

---





# AVANT-PROPOS

**PROJET DE PGMR RÉVISÉ ADOPTÉ LE 20 octobre 2021**

**RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PGMR ET ENTRÉE EN VIGUEUR LE 31 août 2023**

**DOCUMENT RÉALISÉ PAR COLLECTIVITÉS ÉCOLOGIQUES BAS-SAINT-LAURENT (CO-ÉCO)**

Valérie Boulet Thuotte, conseillère en gestion environnementale, *Rédaction*

Ophélie Deschamps Lévesque, conseillère en gestion environnementale, *Rédaction et correction*

Suzanne Gaumont et Noélie Hébert-Tardif, *correction et mise en page*

**MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Bertin Denis, préfet de la MRC

Brigitte Pelletier, directrice générale adjointe, MRC Les Basques

Daniel Dufour, directeur général adjoint, municipalité de Saint-Jean-de-Dieu

Daniel Voyer, directeur général, Récupération des Basques

Philippe Guilbert, maire de Trois-Pistoles

Marie-Josée Bérubé, adjointe administrative, MRC Les Basques

Mario St-Louis, maire de Saint-Éloi

Sergine Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, municipalité de Sainte-Rita

**LES MAIRES DE LA MRC LES BASQUES (2023)**

Gabriel Belzile, maire de Saint-Clément

Gilles Roussel, maire de Saint-Guy

Jean-Claude Malenfant, maire de Saint-Jean-de-Dieu

Jean-Marie Dugas, maire de Notre-Dame-des-Neiges

Linda Gagnon, mairesse de Saint-Médard

Mario St-Louis, maire de Saint-Éloi

Michel Colpron, maire de Sainte-Rita

Philippe Guilbert, maire de Trois-Pistoles

Richard Caron, maire de Saint-Simon-de-Rimouski

Roger Martin, préfet suppléant et maire de Saint-Mathieu-de-Rioux

Simon Lavoie, maire de Sainte-Françoise

**ÉQUIPE POUR LA CONCERTATION DES ICI**

L'équipe de Co-éco, appuyée par les membres du comité de révision du PGMR

**RÉFÉRENCES PHOTOGRAPHIQUES**

Tourisme Les Basques

# SOMMAIRE EXÉCUTIF

## Description du territoire

La Municipalité régional de comté (MRC) Les Basques est un territoire à caractère rural composé de 11 municipalités et d'un territoire non organisé. En termes de superficie, c'est la plus petite MRC de la région du Bas-Saint-Laurent. C'est également la moins peuplée avec 8 580 habitants. Les secteurs économiques dominants sont l'agriculture, la foresterie et le tourisme.

## Gestion actuelle

La collecte est le traitement des 3 voies est une compétence de la MRC. La collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques dessert autant les résidences que les industries, commerces et institutions (ICI). Tandis que les déchets et les matières organiques sont acheminés dans la MRC voisine de Rivière-du-Loup, les matières recyclables sont triées à Trois-Pistoles. La MRC dispose d'un écocentre qui récupère notamment les résidus domestiques dangereux, les produits électroniques et les résidus de CRD. Finalement, la gestion des boues municipales est sous la responsabilité des municipalités.

## Inventaire des matières résiduelles

L'inventaire effectué grâce à l'outil de Recyc-Québec pour 2019 indique que 11 323 t tonnes métriques de matières résiduelles auraient été générées sur le territoire, dont 60 % auraient été récupérées. La quantité moyenne de matières enfouies pour la même année au LET est de 547 kg/habitant, soit la même quantité que le dernier PGMR dont l'inventaire date de 2013.

## Objectifs régionaux, diagnostic et plan d'action

La MRC a pour objectif d'atteindre un taux de récupération de 75 % des matières recyclables, contre 31 % aujourd'hui. Pour les matières organiques, une amélioration des données aux points de dépôts municipaux permettrait d'avoir une meilleure idée de la situation, mais l'augmentation des tonnages recyclés via le bac brun est constante augmentation depuis l'implantation de la collecte, et quelques grands générateurs participent maintenant en conteneurs. Concernant les boues, tout porte à croire que 100 % sont valorisées, mais l'absence de suivi des vidanges ne permet pas de s'assurer de la stabilité de ce recyclage. Un suivi complet de la gestion des boues serait bénéfique. Pour les résidus de construction, rénovation et démolition, nombreux sont les entrepreneurs qui acheminent directement leurs résidus non triés directement au LET. Cela représentant environ 20 % de l'élimination parmi les ICI clients du LET. Des actions sont prévues pour améliorer la situation. La MRC vise globalement une réduction de 10 % de l'enfouissement par rapport aux 547 kg/habitant éliminés en 2019. Le plan d'action proposé devrait permettre d'atteindre ces objectifs.

# TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	i
SOMMAIRE EXÉCUTIF .....	ii
TABLE DES MATIÈRES .....	iii
LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET FIGURES.....	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	vii
INTRODUCTION .....	1
<b>1 PORTRAIT DU TERRITOIRE.....</b>	<b>3</b>
1.1 Géographie .....	3
1.2 Démographie .....	8
1.3 Caractéristiques socioéconomiques .....	10
<b>2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....</b>	<b>14</b>
2.1 Municipalités visées, compétences, ententes et règlements.....	14
2.2 Générateurs de matières résiduelles.....	15
2.2.1 Secteur résidentiel.....	15
2.2.2 Secteur institutions, commerces, industries.....	15
2.2.3 Secteur construction, rénovation, démolition.....	17
2.3 Organismes et entreprises œuvrant en GMR.....	18
2.4 Installations de traitement utilisées pour le territoire .....	24
2.4.1 Centre de tri de la MRC Les Basques .....	24
2.4.2 Écocentre.....	24
2.4.3 Lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup .....	26
2.4.4 Usine de biométhanisation.....	28
2.4.5 Centre de tri de matériaux secs de Rivière-du-Loup .....	29
2.4.6 Sites de traitement des boues .....	29
2.5 Collectes et services en GMR sur le territoire de la MRC .....	30
2.5.1 Collecte porte-à-porte de matières recyclables et des déchets .....	30
2.5.2 Matières organiques triées à la source.....	31
2.5.3 Valorisation et élimination sécuritaire par l'écocentre .....	32
2.5.4 Initiatives de réemploi .....	34
2.5.5 Construction, rénovation et démolition .....	34
2.5.6 Boues d'installations septiques et d'étangs aérés.....	34
2.6 Information, sensibilisation et éducation .....	37
<b>3 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....</b>	<b>41</b>
3.1 Méthodologie .....	41

<b>3.2</b>	<b>Matières recyclables</b> .....	<b>43</b>
3.2.1	Matières recyclables du secteur résidentiel .....	44
3.2.2	Matières recyclables des industries, commerces et institutions .....	44
<b>3.3</b>	<b>Matières organiques</b> .....	<b>45</b>
3.3.1	Matières organiques du secteur résidentiel (incluant les boues).....	46
3.3.2	Matières organiques des industries, commerces et institutions .....	49
<b>3.4</b>	<b>Résidus de construction, rénovation et démolition</b> .....	<b>50</b>
<b>3.5</b>	<b>Autres résidus et encombrants</b> .....	<b>51</b>
3.5.1	Autres résidus du secteur résidentiel .....	51
3.5.2	Autres résidus du secteur des industries, commerces et institutions.....	52
<b>3.6</b>	<b>Matières résiduelles éliminées</b> .....	<b>53</b>
3.6.1	Matières éliminées du secteur résidentiel.....	54
3.6.2	Matières éliminées des industries, commerces et institutions.....	54
3.6.3	Matières éliminées du secteur CRD .....	55
<b>3.7</b>	<b>Tableaux récapitulatifs</b> .....	<b>56</b>
<b>4</b>	<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS</b> .....	<b>61</b>
<b>4.1</b>	<b>Diagnostic territorial</b> .....	<b>61</b>
4.1.1	Bilan PGMR 2016-2020 .....	61
4.1.2	Observations et analyses .....	62
4.1.3	Problématiques et enjeux régionaux .....	63
4.1.4	Orientations et objectifs .....	65
<b>5</b>	<b>PLAN D’ACTION 2023-2030</b> .....	<b>69</b>
<b>5.1</b>	<b>Présentation des mesures</b> .....	<b>69</b>
<b>5.2</b>	<b>Estimation des coûts et revenus de GMR</b> .....	<b>73</b>
<b>5.3</b>	<b>SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE ENŒUVRE</b> .....	<b>75</b>
<b>6</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>79</b>
	<b>ANNEXE A : FICHES DESCRIPTIVES DES MESURES</b> .....	<b>83</b>
	<b>ANNEXE B : BUDGET DE MISE EN œuvre DÉTAILLÉ</b> .....	<b>108</b>
	<b>ANNEXE C : LISTE DES POINTS DE DÉPÔT</b> .....	<b>113</b>
	<b>ANNEXE D : RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2020</b> .....	<b>115</b>
	<b>ANNEXE E : RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE</b> .....	<b>127</b>

# LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET FIGURES

## Liste des cartes

Carte 1-1 : Localisation de la MRC Les Basques.....	3
Carte 1-2 : Territoire d'application du PGMR de la MRC Les Basques.....	5
Carte 1-3 : Grande Terre Publique (UAF 11-52) et terres publiques municipales .....	6
Carte 2-1 : Localisation des infrastructures de traitement des matières résiduelles .....	25

## Liste des tableaux

Tableau 1-1 : Superficie et population des municipalités de la MRC Les Basques .....	8
Tableau 1-2 : Unités d'occupation dans la MRC Les Basques.....	9
Tableau 1-3 : Prévisions du nombre de ménages pour la MRC Les Basques de 2016 à 2041 .....	10
Tableau 1-4 : Répartition des 15 ans et plus selon le niveau de scolarité, Bas-Saint-Laurent, 2016.....	11
Tableau 2-1 : Nombre d'ICI de cinq employés et plus .....	16
Tableau 2-2 : Organismes d'information, de sensibilisation et d'éducation .....	18
Tableau 2-3 : Organismes et entreprises de transport.....	19
Tableau 2-4 : Organismes et entreprises de réduction et de réemploi.....	20
Tableau 2-5 : Sites d'entreposage de résidus de béton, asphalté et brique détenant un CA du MELCC .....	20
Tableau 2-6 : Organismes et entreprises de récupération, entreposage, recyclage et valorisation .....	21
Tableau 2-7 : Programmes de récupération et de recyclage particuliers.....	23
Tableau 2-8 : Tonnages enfouis au LET par provenance (2019) .....	27
Tableau 2-9 : Tonnages enfouis au LET par catégorie (2019) .....	27
Tableau 2-10 : Type et fréquence des collectes municipales selon le secteur en 2021 .....	31
Tableau 2-11 : Services municipaux de gestion des matières organiques triées à la source .....	32
Tableau 2-12 : Matières acceptées à l'écocentre de la MRC Les Basques et modes de valorisation.....	33
Tableau 2-13 : Tonnages traités à l'écocentre par catégorie (2019) .....	33
Tableau 2-14 : Informations générales sur les installations septiques.....	35
Tableau 2-15 : Informations générales sur les stations municipales.....	36
Tableau 2-16 : Établissements du territoire reconnu ICI ON RECYCLE! au Bas-Saint-Laurent .....	38
Tableau 2-17 : Établissements du territoire reconnu ICI ON RECYCLE + au Bas-Saint-Laurent .....	38
Tableau 3-1 : Tonnages estimés pour chaque catégorie de matières .....	41
Tableau 3-2 : Matières recyclables .....	43
Tableau 3-3 : Matières recyclables — secteur résidentiel.....	44
Tableau 3-4 : Matières recyclables — ICI .....	44
Tableau 3-5 : Matières organiques (hors boues).....	45
Tableau 3-6 : Comparaison des quantités de boues vidangées avec les quantités proposées par l'outil (2019) .....	45
Tableau 3-7 : Matières organiques - secteur résidentiel.....	46
Tableau 3-8 : Quantité de boues d'installations septiques vidangées en 2019 .....	47
Tableau 3-9 : Estimation des quantités annuelles de boues de fosses septiques .....	48
Tableau 3-10 : Matières organiques - ICI (hors industries agroalimentaires) .....	49
Tableau 3-11 : Matières organiques - industries agroalimentaires .....	49
Tableau 3-12 : Industries de transformation alimentaire de cinq employés et plus.....	50
Tableau 3-13 : Résidus de construction, rénovation et démolition.....	50
Tableau 3-14 : Données disponibles sur les résidus de CRD.....	51

Tableau 3-155 : Autres résidus et encombrants.....	51
Tableau 3-16 : Autres résidus - secteur résidentiel .....	52
Tableau 3-17 : Autres résidus — secteur ICI.....	52
Tableau 3-18 : Matières éliminées — secteur résidentiel .....	54
Tableau 3-19: Matières éliminées — secteur ICI.....	54
Tableau 3-20 : ICI éliminant plus de 40 t/an.....	55
Tableau 3-21 : Matières éliminées du secteur CRD.....	55
Tableau 3-22 : Compilation des matières résiduelles – secteur résidentiel .....	56
Tableau 3-23 : Compilation des matières résiduelles — secteur ICI .....	56
Tableau 3-24 : Compilation des matières résiduelles — secteur CRD.....	57
Tableau 4-1 : Objectifs nationaux et régionaux par type de matières .....	68
Tableau 5-1 : Mesures du plan d’action 2023-2030 par orientation.....	71
Tableau 5-2 : Sommaire des revenus et des dépenses pour l’année 2019 et les suivantes.....	73
Tableau 5-3 : Revenus et coûts estimés pour la mise en œuvre du PGMR entre 2023 et 2030 .....	74

### Liste des figures

Figure 1-1 : Prévisions démographiques en nombre d’habitants pour la MRC Les Basques de 2016 à 2041 .....	10
Figure 3-1 : Répartition par secteur des matières éliminées selon au LET en 2019 (total 4 691 T) .....	53
Figure 3-2 : Répartition de l’élimination par secteur – comparaison des scénarios .....	57
Figure 4-1 : Évolution des tonnages des matières entre 2015 et 2019 .....	63

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

Co-éco	Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent
CRD	Construction, rénovation, démolition
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation <i>anciennement</i>
MAMOT	<i>Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire anciennement</i>
MAMROT	<i>Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du Territoire</i>
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques <i>anciennement</i>
MDDELCC	<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques</i>
MDDEFP	<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs</i>
MOTS	Matières organiques traitées à la source (communément appelées matières organiques)
MRC	Municipalité régionale de comté
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RDD	Résidus domestiques dangereux
SÉMER	Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup
Tmh	Tonne de matière humide
TNO	Territoire non organisé
U.O.	Unité d'occupation



# INTRODUCTION

---





## INTRODUCTION

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 est un exercice réalisé par la municipalité régionale de comté (MRC) Les Basques afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les 11 municipalités et la MRC.

Le PGMR comprend une description du territoire et du mode de gestion actuel des matières résiduelles. Un inventaire quantitatif est ensuite présenté, suivi de la détermination d'objectifs régionaux de récupération ou de mise en valeur. Par la suite, un diagnostic est posé pour chaque secteur, accompagné d'un plan d'action relié aux problématiques identifiées. Pour chacune des actions, les moyens de mise en œuvre, les échéances et les estimations budgétaires sont précisés en annexe. Finalement, le PGMR indique également les moyens qui seront déployés par la MRC pour assurer sa mise en œuvre.

Ce plan remplace le PGMR de la MRC Les Basques en vigueur depuis le 31 décembre 2016. Plusieurs actions de ce plan ont été réalisées avec succès, entre autres de nombreuses activités de sensibilisation et la poursuite du traitement des matières organiques à la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER). L'augmentation de la fréquence de collecte des matières organiques à la semaine de mai à octobre favorise la participation du secteur résidentiel, touristique et des ICI assimilables à la collecte municipale et les plus gros générateurs ont désormais la possibilité d'être desservis par conteneurs. Depuis 2010, la MRC a déclaré sa compétence pour la gestion des matières résiduelles uniformisant les contrats de collecte et de traitement des matières pour l'ensemble des municipalités (sauf Saint-Guy pour la collecte des ordures).

La MRC Les Basques a amorcé en 2021 la révision de son PGMR, conformément aux lignes directrices du gouvernement publiées en 2013 et du Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux (2020). Les travaux de révision ont été suivis tout au long du processus par les huit membres du Comité de révision du PGMR.

Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) a été mandaté pour réviser le PGMR de la MRC Les Basques. Cette organisation avait également produit le PGMR 2016-2020 et collaboré sa mise en œuvre avec la MRC. Depuis 25 ans, Co-éco offre son expertise en gestion des matières résiduelles au monde municipal. Elle a entre autres produit quatre PGMR en 2016-2020 et fait maintenant la révision de trois de ces derniers.



# Chapitre 1

## DESCRIPTION DU TERRITOIRE

---



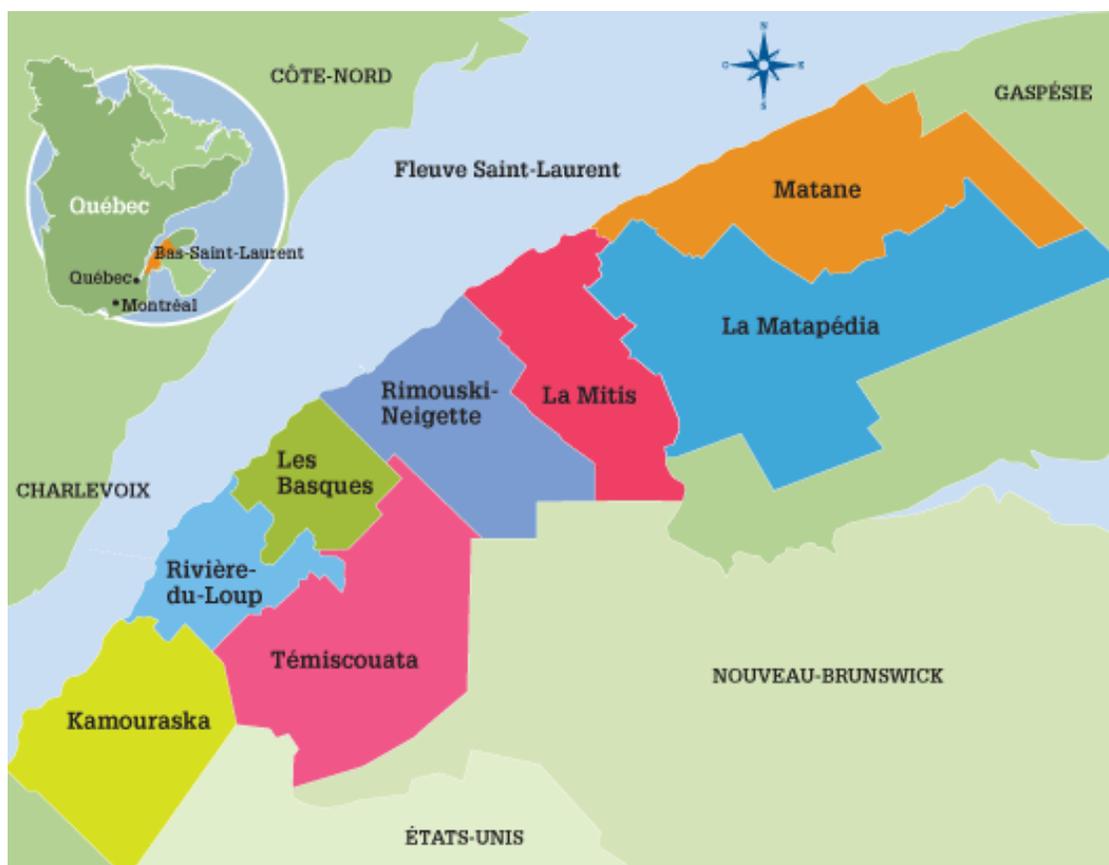


# 1 PORTRAIT DU TERRITOIRE

La section suivante décrit brièvement la géographie, la population et l'économie du territoire de la MRC Les Basques. Cette section a été élaborée avec les données tirées du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Les Basques. Actuellement, le Schéma en vigueur est celui d'origine, qui date de 1987 et qui a subi plusieurs modifications à l'interne dont la dernière remonte à 2019. La MRC est actuellement en processus de révision de cet outil de planification. Bien que le projet de schéma d'aménagement révisé soit en cours de rédaction, il intègre tout de même des statistiques récentes relatives au portrait territorial de la MRC Les Basques.

## 1.1 Géographie

La MRC Les Basques se situe sur la rive sud du fleuve et elle appartient au groupe des huit MRC qui composent la région administrative du Bas-Saint-Laurent (carte 1-1). Elle a pour voisines les MRC de Rivière-du-Loup à l'ouest, de Rimouski-Neigette à l'est, de Témiscouata au sud et, de l'autre côté du fleuve, celle de la Haute-Côte-Nord.

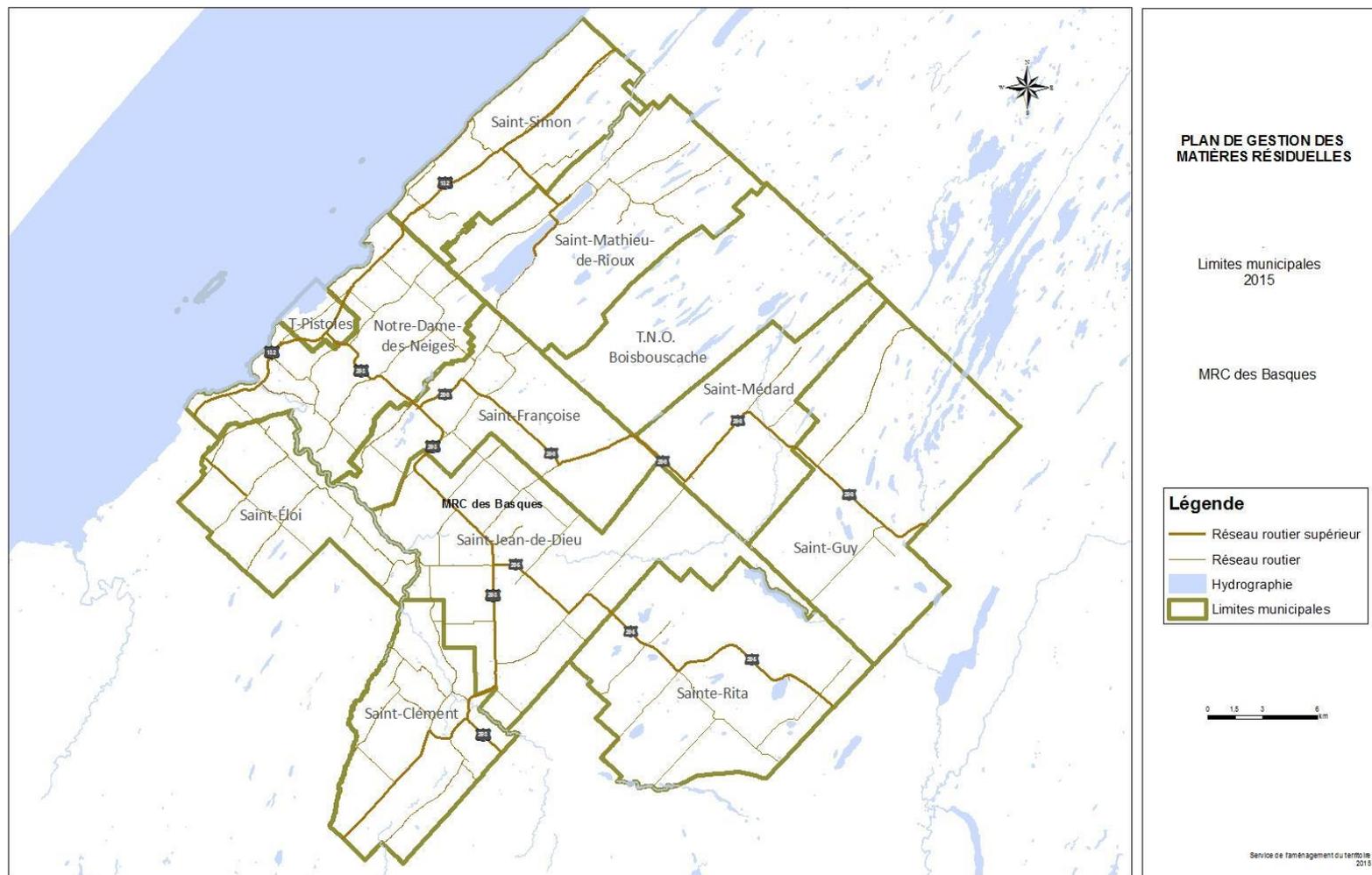


Carte 1-1 : Localisation de la MRC Les Basques

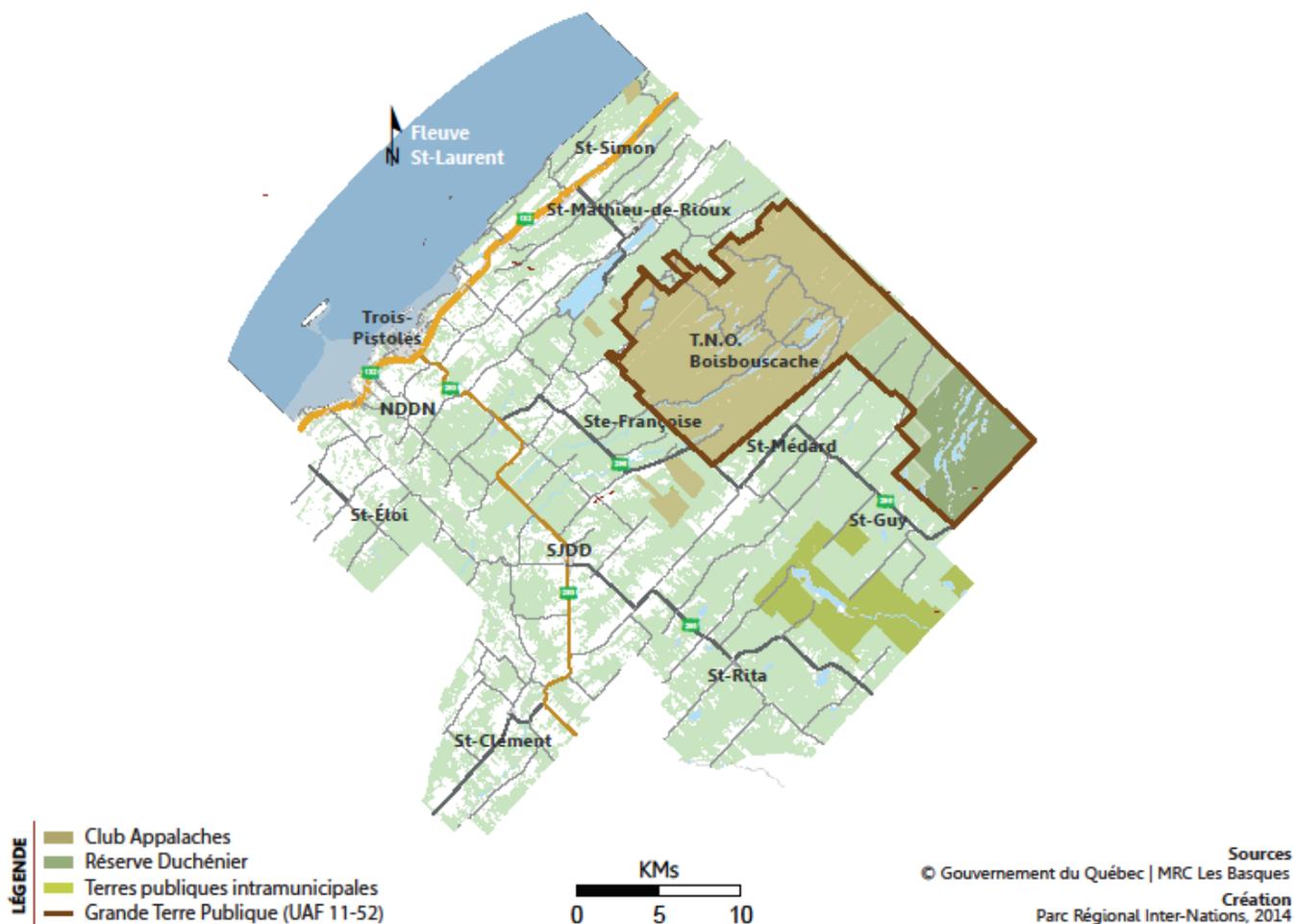
La région des Basques est facilement accessible par l'autoroute 20 et la route nationale 132. Elle est également accessible par des routes régionales qui sillonnent tout le territoire et par un chemin de fer. Les liaisons maritimes sur l'estuaire du Saint-Laurent sont assurées par l'entremise d'une traverse saisonnière entre Trois-Pistoles et Les Escoumins, municipalité localisée sur la rive nord du fleuve.

Tel que présenté à la carte 1-2, le territoire de la MRC se compose de onze municipalités et d'un territoire non organisé (TNO). L'ensemble de la MRC est réparti comme suit : 71 % de terres forestières, 18 % de terres agricoles, 2 % de terres urbanisées, 8 % de milieux aquatiques et humides et 1 % d'autres usages (sites d'extractions, sols à nu), pour une superficie totale de 1 123 kilomètres carrés. En termes d'étendue, elle est la plus petite MRC du Bas-Saint-Laurent.

Trois-Pistoles est la principale agglomération urbaine des Basques tandis que l'ensemble du territoire conserve un caractère rural. La ville dessert l'ensemble de la population du territoire de la MRC Les Basques pour plusieurs services d'envergure régionale.



Carte 1-2 : Territoire d'application du PGMR de la MRC Les Basques



Carte 1-3 : Grande Terre Publique (UAF 11-52) et terres publiques municipales

On retrouve à l'est de la MRC une Grande Terre Publique de 215,61 km<sup>2</sup> qui couvre une partie des municipalités de Saint-Mathieu-de-Rioux, de Saint-Médard et de Saint-Guy, ainsi que la presque totalité du TNO. Lac-Boisbouscache (carte 1-3). Quelques chalets de chasse et pêche, ainsi que des érablières se retrouvent sur ce territoire. La Grande Terre Publique est en partie occupée par Le Club Appalaches, un club privé qui jouit des droits de chasse et pêche, et par une portion de la Réserve faunique Duchénier.

Quant aux terres publiques intramunicipales déléguées, elles sont situées dans les municipalités de Saint-Simon, Saint-Mathieu-de-Rioux, Sainte-Françoise, Sainte-Rita et Saint-Guy. Ces terres publiques ont une superficie totale de 47,25 km<sup>2</sup> et on y retrouve quelques chalets et érablières.

En ce qui a trait aux infrastructures supralocales, on retrouve sur le territoire de la MRC le Parc du Mont Saint-Mathieu, comprenant notamment une station de ski et un club de golf, le Parc industriel régional et le Parc éolien Nicolas-Riou. Le Parc industriel régional, sous la gouverne d'une Régie intermunicipale pilotée par la MRC Les Basques, est issu d'une collaboration des municipalités suivantes : Trois-Pistoles, Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Guy, Saint-Médard, Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Mathieu-de-Rioux, Sainte-Françoise et Saint-Clément. Le Parc éolien Nicolas-Riou est, pour sa part, situé à l'intérieur du T.N.O. Boisbouscache et des municipalités de Saint-Médard, Saint-Mathieu-de-Rioux et Saint-Eugène-de-Ladrière (MRC de Rimouski-Neigette). Il regroupe 65 éoliennes d'une puissance de 3,45 MW chacune.

Quelques îles à statut particulier dans le fleuve Saint-Laurent viennent compléter le portrait du territoire. À la hauteur de Notre-Dame-des-Neiges, l'île aux Basques a le statut de Lieu historique national du Canada. Cette île est un sanctuaire d'oiseaux migrateurs géré et protégé par la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada et compte quelques unités d'hébergement pour les visiteurs. L'île La Razade d'en Haut, dans le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, et l'île La Razade d'en Bas, dans le territoire de la municipalité de Saint-Simon, sont quant à elles de petites îles sanctuaires d'oiseaux migrateurs également gérées et protégées par la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada. En raison de leur fragilité écologique, le public ne peut y avoir accès.

Au moment d'écrire ces lignes, la question de la gestion des matières résiduelles n'a pas encore été abordée dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement. À travers cet exercice, la MRC devra notamment préciser ses intentions relatives à la localisation géographique des futurs lieux de recyclage, de traitement et d'élimination des déchets. Somme toute, à défaut d'avoir une orientation révisée en matière de gestion des matières résiduelles, nous pouvons pour le moment nous référer aux intentions qui étaient prévues en 2001 à l'intérieur du premier projet de schéma d'aménagement révisé<sup>1</sup>. À cet effet, la gestion des matières résiduelles est traitée au paragraphe 10. Ledit document contient très peu d'éléments en lien avec les matières résiduelles. Il renvoie principalement à la politique provinciale sur les matières résiduelles, précise qu'il n'entend pas permettre la venue d'un nouveau lieu d'enfouissement technique (LET) sur son territoire et suggère que la réglementation municipale interdise les puits d'eau potable à proximité des sites de dépôt en tranchée. Aucun zonage spécifique dédié aux activités de gestion des matières résiduelles n'est prévu.

---

<sup>1</sup> MRC Les Basques, *Projet de schéma d'aménagement révisé 2001*

## 1.2 Démographie

La MRC Les Basques compte une population totale de 8 580 habitants répartis dans les onze municipalités locales. Elle est la moins peuplée des MRC bas-laurentiennes et représente environ 4 % de la population régionale. La population de chaque municipalité est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1-1 : Superficie et population des municipalités de la MRC Les Basques**

Désignation	Municipalité	Superficie <sup>2</sup> (km <sup>2</sup> )	Population <sup>3</sup>
<b>TNO</b>	Lac-Boisbouscache	101,92	0
<b>Municipalité</b>	Notre-Dame-des-Neiges	93,94	1 044
<b>Paroisse</b>	Saint-Clément	80,44	470
<b>Paroisse</b>	Saint-Éloi	66,64	296
<b>Municipalité</b>	Saint-Guy	114,18	53
<b>Municipalité</b>	Saint-Jean-de-Dieu	152,89	1 596
<b>Paroisse</b>	Saint-Mathieu-de-Rioux	117,03	663
<b>Municipalité</b>	Saint-Médard	75,85	194
<b>Paroisse</b>	Saint-Simon	74,99	425
<b>Paroisse</b>	Sainte-Françoise	90,18	395
<b>Municipalité</b>	Sainte-Rita	132,50	294
<b>Ville</b>	Trois-Pistoles	9,72	3 150
<b>Total</b>		<b>1 110,28</b>	<b>8 580</b>

Tel que présenté dans le tableau 1-2, le type d'unité d'occupation le plus fréquent dans la MRC est le logement résidentiel unifamilial en milieu rural qui représente 40 % de toutes les unités d'occupation du territoire. Le secteur ICI, quant à lui, comprend 23 % des unités d'occupation, tandis que les unités résidentielles saisonnières représentent 16 % des unités d'occupation. La population saisonnière se concentre dans certains secteurs, principalement le long du fleuve Saint-Laurent et au bord du lac Saint-Mathieu et du lac Saint-Jean. On remarque une tendance à convertir les résidences saisonnières en résidences habitables à l'année, particulièrement à Saint-Mathieu-de-Rioux, à Trois-Pistoles et à Notre-Dame-des-Neiges, le long du fleuve Saint-Laurent.

<sup>2</sup> MAMH Répertoire des municipalités, 2020

<sup>3</sup> MAMH, Décret de population 2019

**Tableau 1-2 : Unités d’occupation dans la MRC Les Basques<sup>4</sup>**

Type d’unité d’occupation	Nombre
ICI <sup>5</sup>	1 345
Résidentiel multi-logement (10 logements et plus)	17
Résidentiel plex (entre 2 et 9 logements <sup>6</sup> )	299
Résidentiel unifamilial rural	2 292
Résidentiel unifamilial urbain	900
Saisonnier	889
<b>Total</b>	<b>5 742</b>

La MRC Les Basques, avec un âge médian de 55,6 ans<sup>7</sup>, se retrouve parmi les MRC les plus vieillissantes au Québec et les prévisions indiquent que le vieillissement de la population se poursuivra. Par exemple, en 2041 la MRC Les Basques fera partie des cinq MRC au Québec dont la proportion des 20-64 ans serait d’un peu moins de 45 %. De plus, en 2041, la proportion de la population âgée de 65 ans sera de 39,3 % alors qu’elle était de 30,2 % en 2016. La MRC restera donc en tête des MRC dont la population est la plus vieillissante au Québec<sup>8</sup>.

La décroissance démographique est une autre réalité bien présente sur le territoire. En effet, l’Institut de la statistique du Québec prévoit une baisse de 13 % de la population de la MRC entre 2016 et 2041 (figure 1-1). Il s’agit de la décroissance démographique la deuxième en importance de tout le Bas-Saint-Laurent. Or, pour l’année 2019-2020, on observe un taux net de migration interrégionale positif de 0,48 %<sup>9</sup>.

<sup>4</sup> Municipalités de la MRC Les Basques, *Sommaire des rôles d’évaluation 2019*

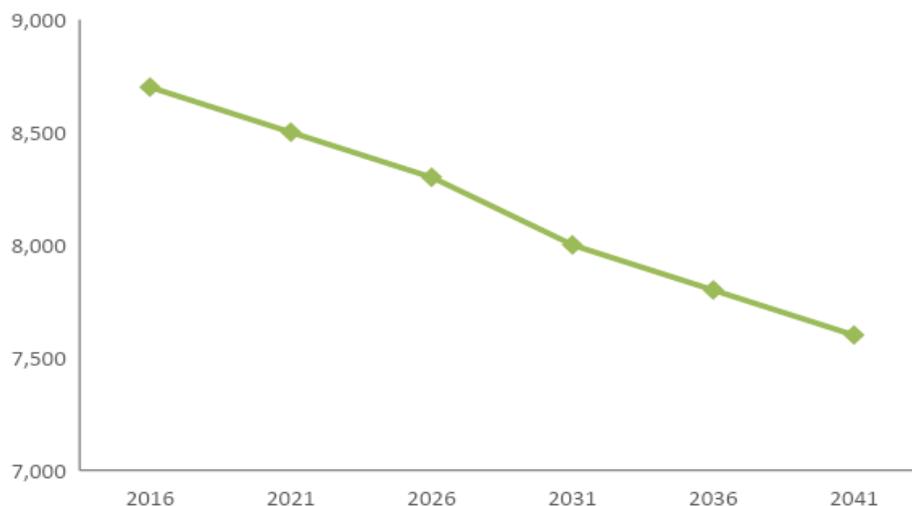
<sup>5</sup> MRC Les Basques [Brigitte Pelletier, directrice générale adjointe], 2021

<sup>6</sup> Tel que réparties suite aux recommandations de Recyc-Québec pour utiliser l’outil d’inventaire

<sup>7</sup> Statistique Canada. *Profil du recensement, recensement de 2016, Les Basques*

<sup>8</sup> Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041*, vol. 24 no 1, 2019

<sup>9</sup> Institut de la statistique du Québec, *La migration interrégionale au Québec en 2019-2020 : une année défavorable aux grands centres urbains, surtout Montréal. Bulletin sociodémographique*, vol. 25, no 1, 2021



**Figure 1-1 : Prévisions démographiques en nombre d'habitants pour la MRC Les Basques de 2016 à 2041**

Néanmoins, les prévisions officielles actuelles laissent présager que le nombre de ménages de la MRC Les Basques connaîtra une diminution de 2016 à 2041 passant de 4 059 à 3 381 ménages privés (tableau 1-3). Il est envisagé que ces variations de population influenceront la quantité de matières résiduelles générées par le secteur municipal.

**Tableau 1-3 : Prévisions du nombre de ménages pour la MRC Les Basques de 2016 à 2041<sup>10</sup>**

	2016	2021	2026	2031	2036	2041
<b>Ménages privés</b>	4 059	3 950	3 825	3 684	3 533	3 381

### 1.3 Caractéristiques socioéconomiques

La MRC Les Basques est l'un des territoires les plus dévitalisés au Bas-Saint-Laurent sur le plan socioéconomique. En 2019, le revenu médian des familles de 25 à 64 ans était de 34 479 \$ comparativement à 44 936 \$ pour la moyenne québécoise<sup>11</sup>. Cela place la MRC au 95<sup>e</sup> rang sur les 104 MRC et agglomérations urbaines<sup>12</sup>.

Le rapport de dépendance économique se définit comme l'ensemble des transferts gouvernementaux par tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total de la région. En 2017, la MRC recevait 53,10 \$ d'aides gouvernementales diverses pour chaque tranche de 100 \$ de revenu d'emploi. Cette statistique place la MRC au premier rang des MRC du Bas-Saint-Laurent et au troisième rang à l'échelle provinciale<sup>13</sup>. Toutefois, une

<sup>10</sup> Institut de la statistique du Québec, *Nombre de ménages privés, Scénario Référence (A) MRC du Québec, 2016-2041, 2019*

<sup>11</sup> Institut de la statistique du Québec, *Revenu d'emploi médian des 25-64 ans, selon le sexe, municipalité régionale de comté (MRC) et l'ensemble du Québec 2002-2019*

<sup>12</sup> Institut de la statistique du Québec, *Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique Québec 2002-2014, 2016 et 2018*

<sup>13</sup> Institut de la statistique du Québec, *Rapport de dépendance économique selon le sexe, MRC et ensemble du Québec, 2020*

amélioration pour certains indicateurs comme le revenu médian et le revenu personnel a été observée dans les dernières années.

Concernant le niveau de scolarisation, le tableau ci-dessous montre que près de 24 % de la population du Bas-Saint-Laurent ne possédait aucun diplôme en 2016, 20 % avait acquis un diplôme d'études secondaires, 40 % détenait un diplôme d'une école de métiers ou collégial et 16 % avait un certificat ou un diplôme universitaire<sup>14</sup>.

**Tableau 1-4 : Répartition des 15 ans et plus selon le niveau de scolarité, Bas-Saint-Laurent, 2016**

Niveau de scolarité	Nb de personnes (15 ans et plus)
Aucun diplôme d'études secondaires	38 540
Diplôme d'études secondaires	32 515
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	35 930
Certificat ou diplôme collégial	28 435
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	5 270
Certificat, diplôme universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur	20 890
<b>Total</b>	<b>161 580</b>

Près de 632 entreprises sont présentes sur le territoire de la MRC Les Basques. La main-d'œuvre est répartie à 14 % dans le secteur primaire, à 18 % dans le secteur secondaire ainsi qu'à 68 % dans le secteur tertiaire<sup>15</sup>. L'agriculture, la foresterie, le tourisme et l'acériculture sont les secteurs économiques dominants de la région et offrent le plus d'emplois. On compte 178 entreprises agricoles sur le territoire<sup>16</sup>. Les entreprises forestières œuvrent principalement à des activités de récoltes, d'aménagement forestier, de débardage et de transport du bois; il n'y a cependant aucune scierie dans la MRC. Les centres de santé de la MRC et le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs sont également d'importants pourvoyeurs d'emplois dans le milieu de la santé et de l'éducation.

<sup>14</sup> Statistique Canada, *Plus haut certificat diplôme ou grade pour la population âgée de 15 ans et plus, dans les ménages privés*, 2019

<sup>15</sup> Statistiques Canada, *Profil du recensement*, 2016

<sup>16</sup> Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Portrait agroalimentaire de la MRC Les Basques* 2019

# Chapitre 2

## GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

---





## 2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 2.1 Municipalités visées, compétences, ententes et règlements

L'ensemble des municipalités de la MRC Les Basques sont visées par le PGMR. À la suite de l'adoption d'un règlement de déclaration de compétence à l'égard de chacune des municipalités locales en 2010, la MRC est responsable de la collecte et du traitement pour les 3 voies de collecte sur son territoire. Le règlement n° 186 relatif à la collecte des matières résiduelles de la MRC a été adopté en 2011. Il encadre la gestion des déchets, des matières recyclables et des matières organiques sur l'ensemble de son territoire. Le règlement 244 adopté le 24 mai 2017 a abrogé le règlement 186 et tous les règlements le modifiant. Le 20 février 2019, la MRC adoptait le règlement 266 modifiant le règlement 244.

En ce qui concerne **la collecte des déchets, des matières organiques et des encombrants**, un contrat a été signé entre la MRC et Services sanitaires A. Deschênes (SSAD) à la suite d'un processus d'appel d'offres. Le contrat a débuté le 21 juin 2020 et est d'une durée de 54 mois. La collecte des déchets et des encombrants est effectuée par SSAD pour toutes les municipalités, sauf pour Saint-Guy qui procède elle-même à ce type de collecte. Concernant la collecte porte-à-porte des matières organiques, 9 municipalités sur 11 sont collectées puisque Saint-Guy et Sainte-Rita poursuivent le compostage domestique.

Le **lieu d'élimination des déchets** est le LET de la Ville de Rivière-du-Loup. Chaque année la ville de Rivière-du-Loup, propriétaire du LET, vote en conseil les nouveaux tarifs. Elle les fait ensuite parvenir par voie de communiqué et publie un avis public dans les journaux locaux à ses clients. Le **lieu de traitement des matières organiques** qui sont collectées est l'usine de biométhanisation situé à Cacouna, sur le même site que le LET.

**Les matières recyclables** sont collectées par Récupération des Basques et traitées au centre de tri de la MRC. À la suite du processus d'appel d'offres, une entente de 5 ans a été conclue entre Récupération des Basques et la MRC pour la collecte des matières recyclables ainsi que l'opération du centre de tri et de l'écocentre. Le contrat a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Il n'y a aucune entente ni délégation de compétence en ce qui concerne les **boues municipales**. Les municipalités locales ont la responsabilité de la gestion de ces matières. Seule Saint-Mathieu-de-Rioux a une réglementation spécifique sur pour les installations septiques, assurant la vidange tous les deux ans pour les résidences permanentes et tous les quatre ans pour les résidences secondaires<sup>17</sup>.

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges possède un règlement pour l'entretien des systèmes tertiaires avec lampe UV (règlement 443). À la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, on assiste à la mise en place d'une procédure financière pour aider des propriétaires afin de rendre conforme leurs installations.

La MRC a la responsabilité de produire, d'adopter et de réviser le PGMR, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> Saint-Mathieu-de-Rioux, *Règlement no. 05-04 sur la gestion des boues de fosses septiques et puisards*, 2013

<sup>18</sup> LQE Q-2, art. 53.7

## 2.2 Générateurs de matières résiduelles

### 2.2.1 Secteur résidentiel

Les principaux types de matières de ce secteur sont les matières recyclables, les matières organiques, les encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD) et les résidus ultimes. On retrouve aussi d'autres types de matières en moindre quantité comme le textile et les contenants consignés. Les boues municipales font également partie des matières résiduelles du secteur résidentiel. Pour chaque type de matières, le système de gestion en place et les services offerts aux citoyens sont présentés à la section 2.5, alors que les quantités générées et valorisées sont décrites au chapitre 3.

Notons que le caractère touristique de certaines municipalités entraîne un défi pour la gestion des matières résiduelles générées par la population touristique et les résidents saisonniers. Ces derniers génèrent une quantité importante de matières résiduelles durant la saison estivale. De plus, le tri à la source est rarement réalisé adéquatement par les touristes et les ICI qui les accueillent (comme les sites touristiques, les campings et les restaurateurs), ce qui diminue le taux de mise en valeur.

Les chemins privés et les résidences saisonnières qui s'y trouvent sont desservis peuvent être desservis par une collecte porte-à-porte. En effet, les chemins privés peuvent être desservis pour la collecte des matières résiduelles selon les normes édictées par la réglementation en vigueur. Or, certains chemins ne permettent pas aux camions de collecte de circuler sans entraves. C'est pourquoi il existe des solutions alternatives comme celles de mettre à disposition des résidents des contenants collectifs ou des points de dépôt.

### 2.2.2 Secteur institutions, commerces, industries

Les services municipaux de gestion des matières résiduelles desservent également la presque totalité du secteur ICI. En effet, les commerces et entreprises sont majoritairement inclus à même les collectes municipales et leurs matières se distinguent peu de celles du secteur résidentiel, sauf exception.

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) répertorie les entreprises de cinq employés et plus par secteur d'activité et a été utilisé pour compléter le tableau 2-1.

Sur 164 ICI recensées, 65 se retrouvent à Trois-Pistoles, 24 à Saint-Jean-de-Dieu et 21 à Notre-Dame-des-Neiges. Les entreprises de cinq employés et plus sont concentrées dans ces trois municipalités dont un peu plus du tiers à Trois-Pistoles. Le reste des entreprises est dispersé dans les autres municipalités du territoire.

Les entreprises les plus fréquentes sur le territoire sont celles du secteur de l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse, puis celles du commerce au détail. Notons que, sans nécessairement être représentés en grand nombre, certains secteurs d'entreprises présents sur le territoire dans la MRC ont des matières résiduelles particulières ou en quantité plus importantes. Les secteurs sont décrits dans les pages suivantes.

Tableau 2-1 : Nombre d'ICI de cinq employés et plus<sup>19</sup>

Catégorie (code SCIAN)	Notre-Dame-des-Neiges	Saint-Clément	Sainte-Françoise	Saint-Éloi	Sainte-Rita	Saint-Guy	Saint-Jean-de-Dieu	Saint-Mathieu-de-Rioux	Saint-Médard	Saint-Simon-de-Rimouski	Trois-Pistoles	Total MRC
Administration publique (91)	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	5	14
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	3	2	2	5	3	0	8	1	1	3	0	28
Arts, spectacles et loisirs (71)	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	3
Autres services — sauf les administrations publiques (81)	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3
Commerce de détail (44-45)	1	1	0	0	0	0	3	0	0	1	1 5	21
Commerce de gros (41)	2	0	0	1	0	0	1	0	0	0	3	7
Construction (23)	2	0	0	1	0	0	3	1	1	1	4	13
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Fabrication (31-33)	3	3	1	2	0	0	2	1	0	3	2	17
Finance et assurances (52)	0	1	0	1	0	0	1	1	0	0	3	7
Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hébergement et services de restauration (72)	1	0	0	0	0	0	1	2	1	0	7	12
Industrie de l'information et industrie culturelle (51)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services administratifs, soutien, gestion des déchets et d'assainissement (56)	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	4
Services d'enseignement (61)	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	5	9
Services immobiliers et services de location et de location à bail (53)	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Services professionnels, scientifiques et techniques (54)	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4	6
Services publics (22)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soins de santé et assistance sociale (62)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	8
Transport et entreposage (48-49)	3	0	0	1	0	0	1	0	0	0	5	10
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>65</b>	<b>164</b>

<sup>19</sup> Centre local de développement des Basques [Rioux, Isabelle] et MRC Les Basques [Pelletier, Brigitte et Bérubé, Marie-Josée], communication personnelle, 2021.

## Agriculture

Le secteur agricole est non négligeable en raison de son importance dans l'économie de la région et du nombre d'entreprises présentes sur le territoire. La majorité des entreprises agricoles sont desservies par la collecte municipale porte-à-porte. Les plastiques d'origine agricole et les tubulures d'érablière sont les principales matières problématiques de ce secteur.

## Santé et éducation

Les institutions de santé et d'éducation sont toutes intégrées à la collecte municipale et sont d'importants générateurs de matières résiduelles. Bien que les acteurs de ce secteur soient souvent sensibilisés et sensibles aux impacts sociaux et environnementaux reliés à la gestion des matières résiduelles, l'organisation interne pour favoriser le tri à la source est souvent déficiente. La participation peut varier d'une institution à l'autre en fonction de la motivation des gestionnaires et des employés à agir en ce sens. De plus, il est difficile pour les municipalités de mettre en place des incitatifs financiers pour encourager ce secteur à trier puisque les institutions bénéficient d'un paiement tenant lieu de taxes.

## Municipalités

La gestion des boues des stations de traitement des eaux usées est un défi pour bien des municipalités. Les vidanges des installations ne sont pas toujours planifiées et entraînent des coûts parfois importants. De façon générale, la gestion des boues des résidences isolées est quant à elle laissée à la discrétion des propriétaires.

## ICI hors collecte municipale

Quelques ICI du territoire ont des contrats de collecte privés, que ce soit pour l'ensemble de leurs matières résiduelles ou occasionnellement pour gérer des surplus. C'est le cas, par exemple, de quelques entrepreneurs en construction situés à Saint-Jean-de-Dieu, à Notre-Dame-des-Neiges et à Trois-Pistoles. Il a également Fibres de verre Rioux à Sainte-Françoise et Pêcherie H. Dionne à Notre-Dame-des-Neiges. Soulignons que la Fromagerie des Basques possède un centre de biométhanisation pour le traitement du lactosérum et des eaux de lavage<sup>20</sup>. Les résidus de traitement sont valorisés comme matières résiduelles fertilisantes.

### 2.2.3 Secteur construction, rénovation, démolition

Plusieurs entreprises acheminent des résidus de matériaux de construction rénovation et démolition (CRD) en provenance du territoire de la MRC Les Basques au LET de la ville de Rivière-du-Loup chaque année. Toutefois, les données du LET ne précisent pas le type de résidus dont il s'agit. Les générateurs de ce secteur ont des activités variées, que ce soit en bâtiment ou en transport de conteneurs. On peut donc supposer qu'il y a plusieurs types de matières dans cette catégorie (résidus de béton, asphalte, gypse, bois, métaux, déchets, etc.). De plus, les proportions peuvent varier significativement d'une année à l'autre en fonction des chantiers en cours. Plus d'informations sont indiquées au chapitre 3.

Le tri à la source sur les chantiers est difficile et, les débouchés, pas toujours existants. L'amélioration de la gestion des résidus de CRD représente un défi important et implique tous les acteurs de cette industrie.

---

<sup>20</sup> Certificat d'autorisation du MELCC no. 400916946

## 2.3 Organismes et entreprises œuvrant en GMR

En plus des municipalités qui sont les acteurs de premier plan, plusieurs organismes et entreprises sont impliqués dans la gestion des matières résiduelles de la MRC. Ces derniers interviennent tant au niveau de l'information et de la sensibilisation, qu'au niveau de la réduction et du réemploi, sans oublier le transport et l'entreposage, le recyclage, la valorisation et l'élimination. Ces organismes et entreprises sont situés directement sur le territoire de la MRC Les Basques, dans les MRC voisines, ou ailleurs au Québec.

La liste exhaustive des points de dépôt des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) et autres présents sur le territoire est disponible à l'annexe C et sur les sites Internet des différents programmes<sup>21</sup>. Les tableaux suivants, sans être exhaustifs, présentent les principaux intervenants susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre du PGMR ou la gestion des matières résiduelles de la MRC Les Basques par secteur d'activité (tableau 2-2 à 2-7).

**Tableau 2-2 : Organismes d'information, de sensibilisation et d'éducation**

Nom (type)	Coordonnées (territoire desservi)	Principales activités et matières visées
<b>Co-éco</b> (OBNL)	1650, rue de la Ferme Sainte-Anne-de-La- Pocatière 418 856-2628 (Bas-Saint-Laurent)	Information, sensibilisation et éducation environnementale, accompagnement et assistance technique en gestion des matières résiduelles, plan de gestion intégré et développement de partenariat
<b>Conseil régional de l'environnement</b> <b>Bas-Saint- Laurent</b> (OBNL)	88, rue Saint-Germain Ouest Rimouski 418 721-5711 (Bas-Saint-Laurent)	Organisme de concertation en matière de protection de l'environnement et de développement durable, dont la gestion des matières résiduelles. Promotion du programme ICI on recycle +

<sup>21</sup> Recyc-Québec, Responsabilité élargie des producteurs, consulté en ligne 2021

**Tableau 2-3 : Organismes et entreprises de transport**

Nom (type)	Coordonnées (territoire desservi)	Principales activités et matières visées
<b>Campor</b> (Entreprise privée)	98, rue des Équipements Rivière-du-Loup 418 867-8577 (Est du Québec)	Collecte et transport de matières dangereuses et de boues
<b>Conteneurs Bedo</b> (Entreprise privée)	41, rue d'Auteuil Saint-Jean-de-Dieu 418 963-3628 (Les Basques)	Location de conteneurs pour le transport de matériaux de construction, de bois de chauffage et de céréales
<b>Conteneurs KRT inc.</b> (Entreprise privée)	10, rue Charles-Saint-Pierre C. P. 724, Rivière-du-Loup 418 862-0309 (KRTB)	Vente et location de conteneurs. Transport de matières résiduelles, centre de tri des rebuts de construction et de démolition, broyage de rebuts de bois de de matériaux secs
<b>Équipements Sanitaires GG Itée</b> (Entreprise privée)	343, 2 <sup>e</sup> Rue Est Rimouski 418 723-2313 (Rimouski Neigette et territoires à proximité)	Vente et location de conteneurs
<b>Récupération des Basques</b> (OBNL)	2, Route à Cœur Trois-Pistoles 418 851-1366 (Les Basques)	Collecte des matières recyclables et gestion d'écocentre
<b>Sani bac GP inc.</b> (Entreprise privée)	87, rue Saint-Germain Est Rimouski 418 722-9232 (Rimouski Neigette et territoires à proximité)	Vente et location de conteneurs
<b>Sani-Manic inc.</b> (Entreprise privé)	375, rue de la Gare Saint-Anaclet-de-Lessard 418 725-7515 (Est du Québec)	Collecte et transport de matières dangereuses et de boues
<b>Services Sanitaires A. Deschênes Inc.</b> (Entreprise privée)	3, Route à Cœur Trois-Pistoles 418 851-2388 (KRTB)	Collecte des matières résiduelles, vente et location de conteneurs

Territoire desservi : KRTB = Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques

**Tableau 2-4 : Organismes et entreprises de réduction et de réemploi**

Nom (type)	Coordonnées (territoire desservi)	Principales activités et matières visées
<b>Co-éco Écochantier</b> (OBNL)	101-102, rue Delage Rivière-du-Loup 418 894-2043 (Bas-Saint-Laurent)	Récupération et vente de matériaux patrimoniaux de rénovation
<b>Maison Le Puits</b> (OBNL)	276, rue Langlais Trois-Pistoles 418 851-1895 (Les Basques)	Réemploi de vêtements et petits articles pour la maison
<b>Moisson Rimouski-Neigette</b> (OBNL)	99-A, Rue de l'Évêché Est Rimouski 418 722-0016 (Est du Bas-Saint-Laurent)	Banque alimentaire interrégionale

**Tableau 2-5 : Sites d'entreposage de résidus de béton, asphalte et brique détenant un CA du MELCC<sup>22</sup>**

Nom du titulaire	Localisation	N° de CA et date de délivrance	Objet du CA
<b>Les Carrières Bérubé Inc.</b>	Notre-Dame-des-Neiges, 1, 345-P	CA : 401 053 871 2013-07-19	Exploitation d'un centre permanent d'entreposage et de conditionnement de résidus de béton et d'asphalte
<b>Ministère des Transports</b>	Notre-Dame-des-Neiges, 1, 345-P	CA : 401 049 362 2013-07-08	Exploitation d'un centre d'entreposage et de concassage de béton bitumineux
<b>9110-9991 Québec Inc.</b>	Notre-Dame-des-Neiges, 1, 326 P, 328 P	CA : 400 663 621 2009-11-26	Établissement et exploitation d'un centre d'entreposage et de conditionnement de matières résiduelles (béton, brique et asphalte)
<b>n.d.</b>	n.d.	400 636 496 Révoque le document 40052 5 564 *L'autorisation a été révoquée. Le demandeur doit déposer une nouvelle demande d'autorisation	Établissement et exploitation d'un centre d'entreposage et de conditionnement de matières résiduelles (béton, brique et asphalte)

<sup>22</sup> MELCC, *Registres publics (Loi sur la qualité de l'environnement)*, consulté en ligne 2021

Tableau 2-6 : Organismes et entreprises de récupération, entreposage, recyclage et valorisation

Nom (type)	Coordonnées (territoire desservi)	Principales activités et matières visées
<b>Matières diverses</b>		
<b>Campor Environnement inc.</b> (Entreprise privée)	98, des Équipements Rivière-du-Loup 418 867-8577 (Est du Québec)	Collecte et traitement de boues municipales, d'installations septiques et agroalimentaires, collecte et traitement de déchets dangereux et d'huiles usées
<b>Récupération des Basques</b> (OBNL)	2, route à Cœur Trois-Pistoles 418 851-1366 (Les Basques)	Collecte, conditionnement et valorisation des matières recyclables, résidus CRD, RDD, résidus verts, matériel informatique, centre de tri et écocentre de Trois-Pistoles
<b>Sani-Manic inc.</b> (Entreprise privée)	375, rue de la Gare Saint-Anaclet-de-Lessard 418 725-7515	Collecte et traitement de boues municipales, d'installation septiques et agroalimentaires, transport et récupération de déchets dangereux
<b>Matières organiques triées à la source</b>		
<b>Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMÉR)</b> (SEM)	1000, chemin du Dépotoir Cacouna 418 863-2097 (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques)	Traitement des matières organiques par l'usine de biométhanisation
<b>Construction, rénovation, démolition (CRD)</b>		
<b>Construction BCK inc.</b> (Entreprise privée)	77, rue Marcellin-Jean Saint-Simon-de-Rimouski 418 738-2771	Récupérateur de briques, de béton et d'asphalte
<b>Conteneurs KRT</b> (Entreprise privée)	118, rue Charles-St-Pierre C. P. 724 Rivière-du-Loup 418 862-0309 (KRTB)	Centre de tri des rebuts de construction et de démolition, broyage de rebuts de bois, fournisseur d'équipement, transport des matières résiduelles
<b>CTB+ Centre de transformation du béton</b> (Entreprise privée)	39, rue Henry-Percival-Monsarrat Rivière-du-Loup 418 868-4559	Récupérateur de brique, de béton, et d'asphalte. Services de broyage, de concassage et de tamisage. Vente de béton, brique, asphalte recyclé et agrégats transformés.
<b>Métaux</b>		
<b>Acier Martin Bastille inc.</b> (Entreprise privée)	227, route de l'Anse-au-Persil Rivière-du-Loup 418 862-1705 (Rivière-du-Loup, Les Basques)	Récupération et recyclage de métaux, rebuts métalliques
<b>J.M. Bastille</b> (Entreprise privée)	396, rue Témiscouata, C.P. 744 Rivière- du-Loup 418 862-3346 (KRTB)	Récupération et recyclage de métaux, rebuts non ferreux et ferreux

Nom (type)	Coordonnées (territoire desservi)	Principales activités et matières visées
<b>Boues</b>		
<b>Sani Lang Inc.</b> (division de Campor environnement) (Entreprise privée)	32, route Transcanadienne Nord Témiscouata-sur-le-Lac 418 854-1797 (Est du Québec)	Collecte, conditionnement et traitement de boues municipales, d'installations septiques et agroalimentaires
<b>Véhicules hors d'usage</b>		
<b>G.R.D. pièces d'autos inc.</b> (Entreprise privée)	1111, rue du Patrimoine, Cacouna 418 862-5477 (Rivière-du-Loup et Les Basques)	Entreprise de récupération et revente de pièces et de véhicules, centre de recyclage automobile
<b>Garage Julien Lebel</b> (Entreprise privée)	117, Grande Ligne Nord Saint- Cyprien 418 963-2495 (Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques)	Garage, récupération et revente de pièces automobiles usagées
<b>Ti-Coeur Pièces d'Autos inc.</b> (Entreprise privée)	258, Route 291 Nord St-Hubert-de-Rivière-du-Loup 418 497-2553 (KRTB)	Entreprise de récupération et revente de pièces et de véhicules, centre de recyclage automobile
<b>Service-conseil</b>		
<b>Écosphère inc.</b> (Entreprise privée)	C.P.1392 Rimouski 418 725-7500 (Est du Québec)	Expert-conseil en gestion des matières résiduelles liquides et solides dans les secteurs industriel, agricole et municipal, recyclage de boues comme matières résiduelles fertilisantes
<b>Groupe Pousse-vert</b> (OBNL)	49, rue de l'Église, bureau 301 Saint-Arsène 418 867-5678 (KRTB)	Club-conseil en agroenvironnement, évaluation de faisabilité de projet de valorisation agricole de matières résiduelles, principalement les boues et les cendres, comme matières résiduelles fertilisantes

Territoire desservi : KRTB = Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques

**Tableau 2-7 : Programmes de récupération et de recyclage particuliers<sup>23</sup>**

Association ou programme	Matières visées
<b>AgriRécup</b> <a href="https://agrirecup.ca/qui-sommes-nous/">https://agrirecup.ca/qui-sommes-nous/</a>	Organisme de l'industrie, sans but lucratif, gère des programmes de gestion des plastiques agricoles et autres déchets inorganiques des fermes du Canada
<b>Appel à Recycler<sup>MD</sup></b> <a href="http://www.appelarecyclier.ca">http://www.appelarecyclier.ca</a>	Programme de récupération des piles aux États-Unis et au Canada qui collecte et recycle gratuitement les piles et les téléphones cellulaires au Canada
<b>Association pour le recyclage des produits électroniques Québec</b> <a href="http://recyclermeselectroniques.ca/qc/">http://recyclermeselectroniques.ca/qc/</a>	Association responsable de la mise en œuvre du programme de récupération et de recyclage des produits électroniques
<b>Dépôt de RDD</b> Laurentide Re-Sources	Recyclage de peinture, teinture et vernis, récupération d'ampoules fluocompactes, de fluorescents et d'autres ampoules, de piles, d'huiles et de RDD.
<b>Éco-Peinture</b> <a href="http://www.eco-peinture.com">http://www.eco-peinture.com</a>	Organisme responsable d'assurer la récupération des résidus de peinture architecturale et de leurs contenants
<b>Go Recyc</b> <a href="https://www.gorecycle.com/">https://www.gorecycle.com/</a>	Organisme officiellement reconnu par RECYC-QUÉBEC responsable d'appliquer les obligations réglementaires prévues au Règlement pour le recyclage des électroménagers comme les réfrigérateurs, les climatiseurs, les cuisinières et autres appareils ménagers
<b>Je recycle pour MIRA et pour ma planète</b> <a href="http://www.mira.ca/fr/">http://www.mira.ca/fr/</a>	Programme de récupération de cartouches d'encre et de cellulaires de la Fondation MIRA
<b>La Société de gestion des huiles usagées</b> <a href="http://www.soghu.com/fr">http://www.soghu.com/fr</a>	Organisme responsable de la mise en œuvre de la récupération et la valorisation des huiles usagées et des antigels et des contenants d'huile ou d'antigels usagés de 50 L (dont les aérosols de lubrifiants et de nettoyeurs à freins) et des filtres usagés
<b>Les Diabétiques-Amis du K.R.T.B.</b>	Cueillette de vêtements et d'articles usagés. Sur demande : 418 862-7428 ou krtb@bellnet.ca
<b>Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage</b> Géré par Recyc-Québec	Programme assurant un service de récupération gratuit de tous les pneus hors d'usage au Québec
<b>RecycFluo</b> <a href="http://www.recycfluo.ca/fr">http://www.recycfluo.ca/fr</a>	Programme visant à recycler de façon responsable les ampoules et les tubes fluorescents contenant du mercure pour les citoyens et les ICI

<sup>23</sup> La liste complète des points de dépôt se trouve à l'annexe C

## 2.4 Installations de traitement utilisées pour le territoire

La seule installation de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Les Basques est le centre de tri des matières recyclables, dont la description détaillée est présentée ci-dessous. Les autres sites de traitement utilisés sont situés dans les MRC ou régions voisines. En effet, les déchets sont enfouis au LET de la ville de Rivière-du-Loup tandis que les matières organiques sont valorisées à l'usine de biométhanisation opérée par la SÉMER située sur le même site que le LET. Le centre de tri de matériaux secs est également situé à Rivière-du-Loup. De plus, plusieurs sites de gestion des boues se situent dans les MRC voisines.

La MRC dispose également d'un écocentre dont les services sont détaillés au paragraphe 2.5.4.

La carte 2-1, à la page suivante, indique les principales infrastructures de traitement des matières résiduelles.

### 2.4.1 Centre de tri de la MRC Les Basques

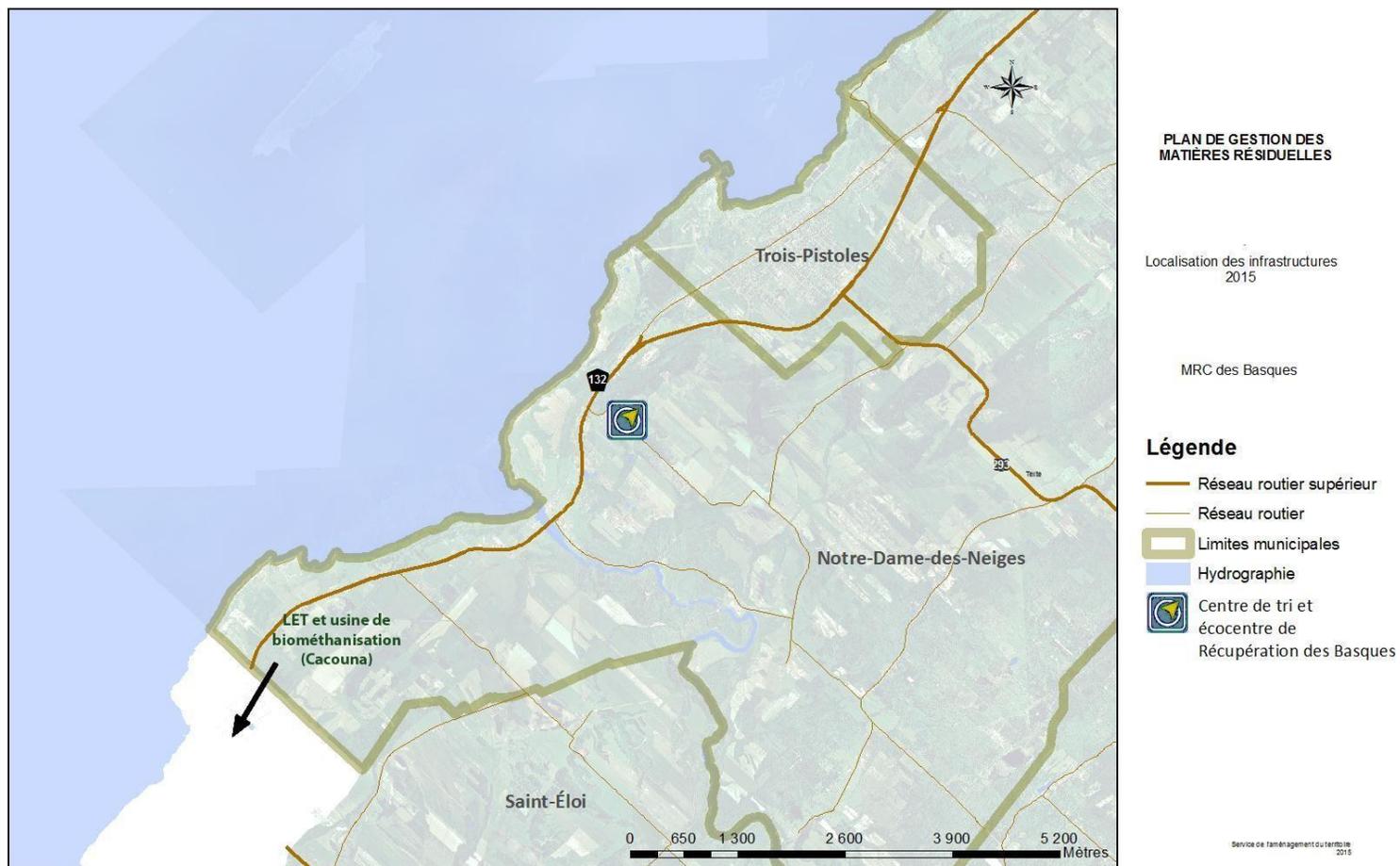
Le centre de tri est situé à Trois-Pistoles (2, route à Cœur) dans un bâtiment appartenant à la MRC Les Basques et est opéré par Récupération des Basques. Le centre de tri reçoit les matières recyclables provenant de la collecte sélective de la MRC qui couvre autant le secteur résidentiel que les ICI. Le centre de tri est équipé d'une ligne de tri et d'une presse horizontale. Un écocentre, accessible pour les citoyens de toute la MRC, est connexe au centre de tri.

Le centre de tri de la MRC Les Basques reçoit entre 800 tm et 850 tm de matières par année dont la grande majorité sont des matières recyclables. Une fois triées, les matières sont mises en ballot puis vendues. La capacité de traitement de l'installation est évaluée à plus de 1 200 t/an. La capacité du centre de tri n'étant exploitée qu'à 70 %, l'installation actuelle est jugée suffisante pour les besoins des 5 prochaines années.

Aucune matière n'est transférée à d'autres lieux de traitement. Les rejets sont très faibles et sont éliminés au LET de la ville de Rivière-du-Loup. Trois types de matières, soit le verre, le carton et les plastiques agricoles, sont considérés comme les plus problématiques pour le centre de tri en raison du faible prix sur le marché pour ces matières.

### 2.4.2 Écocentre

On trouvera une description détaillée au paragraphe 2.5.4.



Carte 2-1 : Localisation des infrastructures de traitement des matières résiduelles

### 2.4.3 Lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup

Le LET est situé à Cacouna au 1707, route du Patrimoine. La ville de Rivière-du-Loup est propriétaire et en a confié l'exploitation et l'entretien général à un sous-traitant en 2018.

Les infrastructures du lieu d'enfouissement sont composées principalement des cellules d'enfouissement, d'un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation ainsi que de puits de captage des biogaz et d'une torchère. On retrouve sur le site du LET un dépôt de matériaux de CRD pour diminuer l'enfouissement de ceux-ci et l'usine de biométhanisation gérée par la SÉMER. Rassembler plusieurs services de gestion des matières résiduelles sur ce site permet d'optimiser l'utilisation de divers équipements, notamment de la balance.

La ville accueille au LET préférentiellement les clients qui utilisent également les services de l'usine de biométhanisation attenante. En plus des déchets des MRC de Rivière-du-Loup, de Kamouraska et Les Basques, le LET reçoit depuis 2015, les MRC de la Mitis et de la Matapédia, puisqu'elles sont devenues clientes de l'usine de biométhanisation.

Le LET est divisé en deux zones : la zone A dont l'exploitation a cessé en 2005 et la zone B, exploitée depuis sous le certificat d'autorisation 7522-01-01 — 0000206. La ville bénéficie d'une autorisation pour l'enfouissement de 2 340 000 m<sup>3</sup> de matières résiduelles au total pour ce site<sup>24</sup>. Pour la zone B, le volume autorisé est de 1 407 545 m<sup>3</sup>. En considérant les 79 486 m<sup>3</sup> enfouis en 2019 et les années précédentes, le volume résiduel autorisé est de 483 356 m<sup>3</sup><sup>25</sup>.

On considère que la cellule en exploitation dans la zone B sera pleine d'ici fin 2024. C'est pourquoi un avis de projet a été déposé au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MELCC) en 2020 pour l'aménagement d'une nouvelle cellule. De façon préliminaire, la capacité d'agrandissement est estimée à plus ou moins 4 000 000 de m<sup>3</sup>. Ce qui correspond à une durée de vie de plus ou moins 40 ans<sup>26</sup>.

La ville limite à 50 000 tonnes annuelles les matières enfouies afin de maintenir son bilan carbone. En 2019, 44 482 tonnes de matières résiduelles ont été enfouies en provenance de quatre MRC (tableau ci-dessous).

---

<sup>24</sup> Certificat d'autorisation du MELCC no 7522-01-01 - 0000206

<sup>25</sup> Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2019*

<sup>26</sup> Ville de Rivière-du-Loup, *Avis de projet, Agrandissement du LET de Rivière-du-Loup, 2020*.

**Tableau 2-8 : Tonnages enfouis au LET par provenance (2019)<sup>27</sup>**

Provenance des matières	Quantités réelles (t)
MRC de Kamouraska	9 108
MRC de Rivière-du-Loup	21 201
MRC de La Mitis et de la Matapédia	9 108
MRC Les Basques	4 840
Autres	226
<b>Total</b>	<b>44 482</b>

En 2019, le matériel de recouvrement quotidien du LET est constitué de sols propres et contaminés. L'utilisation des matériaux secs et des cendres est limitée par le fait qu'ils sont comptabilisés dans les tonnages enfouis et contribuent à l'atteinte du 50 000 tonnes. En effet, ces derniers sont considérés comme des déchets par le MELCC.

La proportion de matériel de recouvrement par rapport aux déchets en 2019 est présentée au tableau 2-9.

**Tableau 2-9 : Tonnages enfouis au LET par catégorie (2019)<sup>28</sup>**

Type de matières	Quantité (t)	Proportion (%)
Boues	0	0 %
Matières résiduelles enfouies	44 482	69 %
Recouvrement quotidien (fines de tamisage- <i>fluff</i> <sup>29</sup> )	0	0 %
Recouvrement quotidien (sols propres)	15 829	25 %
Recouvrement quotidien (sols contaminés)	3 999	6 %
Recouvrement final	21 743	
<b>Total</b>	<b>86 053</b>	<b>100 %</b>

Lorsque l'état des matières s'y prête, les résidus de CRD sont mis de côté. Ils sont accumulés sur place puis acheminés au centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup. C'est ainsi que 543 tonnes de matières ont été valorisées en 2019. D'autres matières sont également retirées des déchets lorsque c'est possible, notamment les pneus qui sont trouvés occasionnellement dans les collectes municipales.

Des boues d'abattoirs et des boues municipales dont le contenu en eau est élevé sont parfois reçues au LET. Ainsi, lorsque leur niveau de siccité respecte tout juste la norme, elles sont difficiles à enfouir efficacement. C'est pourquoi, les entreprises désireuses de faire enfouir leurs boues doivent fournir une analyse de siccité.

<sup>27</sup> Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2019*

<sup>28</sup> *idem*

<sup>29</sup> *idem*

En effet, la norme exige que les boues soient d'une siccité inférieure à 15 % sauf dans un lieu d'enfouissement en territoire isolé<sup>30</sup>.

Certaines matières volatiles nécessitent d'être ensachées, comme les résidus d'amiante et les poussières de perlite issues de l'industrie de la tourbe. Le LET est situé dans un endroit très venteux, ce qui amène un défi important pour la gestion des résidus volatiles. Des barrières mobiles sont déplacées quotidiennement autour de la zone de déchargement des camions pour limiter la quantité de matières qui s'envolent. De plus, de grands filets fixes sont installés en aval du vent pour bloquer les résidus qui ne sont pas retenus par les barrières. Malgré ces mesures, le personnel du LET doit effectuer une cueillette manuelle des matières qui s'échappent continuellement, dont une majorité de sacs de plastique.

Précisons qu'avant la mise en application du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles en janvier 2009, Trois-Pistoles et Notre-Dame-des-Neiges acheminaient déjà leurs déchets au LET de la ville de Rivière-du-Loup, alors que les autres municipalités éliminaient leurs déchets dans les cinq dépôts en tranchée que comptait la MRC à Sainte-Françoise, à Saint-Jean-de-Dieu, à Sainte-Rita, à Saint-Clément et à Saint-Médard.

#### 2.4.4 Usine de biométhanisation

L'usine de biométhanisation gérée par la SÉMER se situe sur le même site que le lieu d'enfouissement de la ville de Rivière-du-Loup à Cacouna. La ville de Rivière-du-Loup et la MRC de Rivière-du-Loup sont les actionnaires majoritaires, en partenariat avec Terix Envirogaz. Les installations de biométhanisation combinent sur le même site des équipements de captation de gaz de site d'enfouissement, de réception de matières organiques et de digestion anaérobie. Il est prévu que l'usine produise du gaz naturel liquéfié.

Le processus de biométhanisation génère trois produits, du digestat, du liquide et du biogaz<sup>31</sup>. Le digestat est un produit humide riche en matières organiques et est épandu dans les champs de la région. L'eau injectée en début de processus est séparée de la matière solide, traitée et réinjectée pour un nouveau cycle de biométhanisation<sup>32</sup>. Le biogaz capté à la sortie des biométhanisateurs, est un mélange composé à 70 % de méthane. Il est pour l'instant brûlé en attendant la mise à niveau des installations. Le brûlage transforme le méthane en gaz carbonique, qui a un potentiel de réchauffement 25 fois inférieur au méthane<sup>33</sup>. À titre d'exemple, pour 21 000 tonnes de matières organiques traitées à l'usine, c'est comme retirer de la route 13 650 voitures parcourant chacune 20 000 kilomètres, pendant un an<sup>34</sup>.

Les cinq MRC clientes du LET acheminent leurs matières organiques à l'usine de biométhanisation : la MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, Les Basques, de la Mitis ainsi que de la Matapédia.

Plusieurs types de matières y sont biométhanisées dont les résidus alimentaires, les résidus vert et les boues d'abattoirs

---

<sup>30</sup> Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, Q-2, r. 19, art. 4 par. 8 et 11

<sup>31</sup> SÉMER, *Biométhanisation : procédé*, consulté en ligne 2021

<sup>32</sup> Co-éco, *La biométhanisation*, consulté en ligne 2021

<sup>33</sup> Gouvernement du Canada, *Potentiel de réchauffement planétaire*, consulté en ligne 2021

<sup>34</sup> SÉMER, *Des efforts citoyens remarquables pour éviter l'enfouissement des matières organiques*, Communiqué 2020.

Les résidus de jardinage, les fleurs, les plantes et le gazon sont les seuls résidus verts acceptés à l'usine. Les outils de sensibilisation distribués favorisent toutefois l'herbicyclage pour traiter les résidus de gazon afin de respecter la hiérarchie des 3 R, soit réduire, réutiliser, recycler et valoriser.

L'usine est dimensionnée pour recevoir annuellement 25 000 tonnes de matières organiques (dont 17 000 tonnes de matières organiques triées à la source (MOTS) et 8 000 tonnes de boues d'abattoirs) et produire 3 millions de mètres cubes de biométhane<sup>35</sup>. La capacité totale n'est pas atteinte.

Plus d'informations sur la collecte des matières organiques, la fréquence des collectes et les types de contenants utilisés sont données au paragraphe 2.5.2.

### 2.4.5 Centre de tri de matériaux secs de Rivière-du-Loup

Il n'y a pas de centre de tri de matériaux secs sur le territoire de la MRC Les Basques. Les citoyens et les ICI peuvent cependant faire appel au centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup situé au 10, rue Charles-St-Pierre. Il est opéré par Conteneurs KRT inc. depuis 2007. Cette entreprise fait également la location de conteneurs. Les matières traitées proviennent principalement des MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska, Témiscouata et Les Basques, mais également des autres MRC du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie.

Les résidus de CRD y sont triés et conditionnés afin de servir à divers usages, avec un taux de récupération de 85 %<sup>36</sup>. Les activités incluent entre autres le broyage<sup>37</sup> et le tamisage<sup>38</sup> des matières résiduelles.

Bien que les capacités actuelles et futures du centre de tri ne soient pas connues, Conteneurs KRT inc. a réalisé plusieurs travaux d'agrandissement majeurs en 2015 et affirme prévoir faire l'acquisition de terrains à Rivière-du-Loup pour s'assurer d'avoir les capacités de traitement nécessaire pour recevoir, trier et valoriser les résidus de CRD des cinq prochaines années.

### 2.4.6 Sites de traitement des boues

Aucun site de traitement des boues n'est présent sur le territoire de la MRC. Campor environnement et Sani-Manic inc. desservent des résidences privées dont plusieurs résidences saisonnières de la MRC. À ce jour, seul Campor dessert les municipalités.

Campor possède trois centres de gestion et de déshydratation des boues susceptibles de traiter les boues en provenance du secteur résidentiel de la MRC Les Basques soit à Rivière-du-Loup, à Témiscouata-sur-le-Lac ainsi qu'à L'Islet.

---

<sup>35</sup> SÉMER, *La biométhanisation en chiffre*, consulté en ligne 2021

<sup>36</sup> Conteneurs KRT inc. *Questionnaire pour la révision du PGMR 2019* (non publié)

<sup>37</sup> Certificat d'autorisation du MDDELCC n°. 400539878

<sup>38</sup> Certificat d'autorisation du MDDELCC n°. 400912396

Sani-Manic estimait à une trentaine de clients résidentiels en 2019, quantité qui ont augmentées les années subséquentes. À noter qu'aucune vidange des étangs aérés n'a été effectuée en 2019 sur le territoire de la MRC.

Il est difficile d'évaluer la proportion des boues qui provient de la MRC Les Basques à chacun des sites, mais on sait, outre les résidus de dégrillage, que les boues ne sont pas enfouies au lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup en 2019<sup>39</sup>.

## 2.5 Collectes et services en GMR sur le territoire de la MRC

Les détails sur la gestion actuelle des matières résiduelles et les services offerts aux citoyens et ICI de la MRC Les Basques sont présentés dans la section suivante.

### 2.5.1 Collecte porte-à-porte de matières recyclables et des déchets

L'ensemble des municipalités du territoire offre la collecte porte-à-porte à leurs citoyens et ICI pour les déchets et les matières recyclables. Le bac unique d'un volume de 240 litres ou de 360 litres a été adopté sur l'entièreté du territoire pour la collecte des déchets. Les ICI sont autorisés à utiliser un maximum de trois bacs roulants et doivent utiliser un conteneur si leur besoin dépasse cette quantité. De plus, il y a obligation de participer à la collecte sélective et des matières organiques pour faire partie de la collecte municipale. Les matières recyclables doivent être déposées dans des sacs ou des boîtes pour être collectées manuellement. Les boîtes de cartons volumineuses doivent être défaites et regroupées ou attachées les unes aux autres.

Le tableau 2-10 à la page suivante présente le mode et la fréquence de collecte des déchets et des matières recyclables pour l'ensemble des municipalités locales.

D'autres services municipaux sont offerts aux citoyens comme pour les encombrants où deux collectes sont prévues annuellement dans toutes les municipalités. Des collectes pour les sapins et les feuilles mortes sont également disponibles dans certaines municipalités. Le plastique d'ensilage est également collecté dans les municipalités à prédominance agricole sur réservation et selon un calendrier défini en début d'année.

Pour ce qui est des aires publiques et des événements, les employés municipaux ont la responsabilité de transférer les matières recyclables et les déchets recueillis dans les contenants appartenant aux municipalités afin qu'ils soient vidés lors des collectes municipales. Les citoyens étant aux prises avec un surplus de déchets ou d'encombrants peuvent aller les porter directement au LET de la ville de Rivière-du-Loup. Les remorques domestiques ou les chargements de 0 à 3 m<sup>3</sup> sont acceptés au tarif de déterminé par la ville.

Concernant la gestion des déchets du TNO Lac-Boisbouscache, aucun secteur n'a été identifié comme problématique par les municipalités voisines. Le TNO est desservi par les collectes municipales grâce à des conteneurs en bordure de chemin collectés durant toute l'année ou de façon saisonnière. Les conteneurs du Club Appalaches font partie de la collecte de Saint-Mathieu-de-Rioux et Sainte-Françoise. Il arrive occasionnellement que quelques érablières déposent des déchets pour la collecte de la municipalité de Saint-Guy.

---

<sup>39</sup> Ville de Rivière-du-Loup, gestionnaire du lieu d'enfouissement technique, communication personnelle 2021.

**Tableau 2-10 : Type et fréquence des collectes municipales selon le secteur en 2021**

Matières	Secteurs	N <sup>bre</sup> /an	Types/volume
<b>Déchets</b>	R - M	17	360 L
	ICI annuels	26, 52, 69 ou 104	360 L ou conteneur
	ICI saisonniers	13, 25 ou 52	360 L ou conteneur
	S (1 <sup>er</sup> mai au 31 oct.)	9	360 L
<b>Encombrants</b>	R – M, ICI et S	2	En bordure de rue
<b>Matières organiques</b>	R -M	35	120 L
	ICI – M	35	240 L
	ICI – M	70	2 vg <sup>3</sup> ou 4 vg <sup>3</sup>
	S (1 <sup>er</sup> juin au 30 sept.)	18	120 L
<b>Matières recyclables</b>	R	17	Sac ou boîte
	ICI – M	17	Sac ou boîte
	S (1 <sup>er</sup> mai au 31 oct.)	8	Sac ou boîte
<b>Plastiques agricoles</b>	R – ICI – M	17	Sac ou boîte
	R – M	17	Sac ou boîte

Secteur : R = résidentiel, M = multilogements, S = saisonnier, ICI = institutions, commerces, industries

### 2.5.2 Matières organiques triées à la source

Les matières organiques sont généralement divisées en trois catégories : les résidus alimentaires (restants de préparation de cuisine, restes de table, résidus de l'industrie alimentaire), les résidus verts et les boues. La présente section traite des MOTS, formées des deux premières catégories, alors que les boues municipales et d'installations septiques seront abordées plus loin.

#### Résidus verts

Des services de collecte ou de dépôt volontaire sont offerts dans certaines municipalités (tableau 2-11). Il est à noter que les résidus verts provenant des citoyens sont également acceptés à l'écocentre et que certains sont permis au bac brun.

**Tableau 2-11 : Services municipaux de gestion des matières organiques triées à la source**

Municipalité	Collecte/dépôt MOTS
Notre-Dame-des-Neiges	Collecte de sapins 1/an
Saint-Clément	Dépôt résidus verts
Saint-Éloi	Dépôt résidus verts
Saint-Jean-de-Dieu	Dépôt résidus verts
Saint-Simon	Dépôt résidus verts
Trois-Pistoles	Collecte de sapins 1/an Collectes de feuilles 4/an

### Collecte porte-à-porte des matières organiques

La collecte porte-à-porte des matières organiques a démarré le 15 juin 2015 dans toute la MRC à l'exception des municipalités de Saint-Guy et de Sainte-Rita en raison de leur éloignement de l'usine de biométhanisation.

Donc 9 municipalités sur 11 sont desservies par la collecte porte-à-porte des matières organiques, soit près de 96 % de la population. Des bacs bruns de 120 litres ont été distribués à la population et de 240 litres aux ICI du territoire. Depuis 2020, pour le secteur résidentiel et les multilogements, la collecte a lieu une fois par semaine du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre et aux deux semaines du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai. Pour les résidences saisonnières, la collecte a lieu du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre à toutes les semaines tandis que les ICI possédant des conteneurs bénéficient de 2 collectes par semaine du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre et d'une collecte par semaine du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril. Les matières organiques collectées sont transportées à l'usine de biométhanisation à Cacouna pour être recyclées en amendement agricole.

### Compostage domestique

Les municipalités de Saint-Guy et de Sainte-Rita maintiennent donc le compostage domestique en raison de leur éloignement de l'usine de biométhanisation. En 2018, la municipalité de Sainte-Rita a bénéficié du soutien financier du programme d'Aide au compostage domestique et communautaire s'adressant aux municipalités de moins de 5 000 habitants pour l'obtention de composteurs domestiques. À l'été 2018, les Ritoises et les Ritois ont dû assister à une formation sur le compostage pour obtenir leur composteur. Du côté des citoyens de Saint-Guy, en 2010, les foyers ne possédant pas de composteur domestique ont bénéficié d'un soutien financier en provenance du comité de développement local pour s'en procurer.

## 2.5.3 Valorisation et élimination sécuritaire par l'écocentre

Les écocentres sont des sites de dépôts volontaires et transitoires pour certains résidus domestiques pouvant être valorisés ou éliminés de façon sécuritaire. La MRC compte sur la présence d'un écocentre situé au 2, Route à Cœur, à Trois-Pistoles, accolé au centre de tri et qui est également opéré par Récupération des Basques.

L'écocentre est ouvert à partir de la mi-avril jusqu'à la mi-novembre, du mercredi au samedi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Il permet de détourner diverses matières de l'enfouissement, particulièrement le bois et les matériaux secs (tableau 2-12).

**Tableau 2-12 : Matières acceptées à l'écocentre de la MRC Les Basques et modes de valorisation**

Catégorie	Matières acceptées (non exhaustif)	Modes de valorisation
<b>Bois</b>	Contaminé et non contaminé	Recyclage et valorisation énergétique
<b>Encombrants</b>	Armoires, bibliothèques, canapés, tables, causeuses, etc.	Matelas, sommier : élimination Mobilier réutilisable : réemploi
<b>Matériaux secs et CRD</b>	Bardeaux d'asphalte (frais de 1 \$ du pied cube), gypse, verre plat, porcelaine, etc.	Valorisation matière
<b>Matières recyclables</b>	Plastiques agricoles	Recyclage
<b>Métal</b>	Métaux ferreux et non ferreux	Recyclage
<b>Pneus</b>	Pneus de véhicules automobiles (maximum 48½ pouces)	Recyclage et valorisation énergétique
<b>Produits électroniques</b>	Ordinateurs, téléviseurs, etc.	Recyclage
<b>RDD</b>	Peinture, solvants, huiles usées, filtres, antigel, piles, batteries, fluorescents, fluocompactes, produits domestiques inflammables, corrosifs, poisons, explosifs, etc.	Peinture : recyclage Huiles usées : recyclage Piles : recyclage et élimination Fluorescents : recyclage Produits dangereux : recyclage
<b>Résidus verts</b>	Feuilles, branches, herbe coupée, résidus de jardin	Feuilles, herbe, résidus de jardin : valorisation matière en tourbière

Les tonnages de matières reçues en 2019 à l'écocentre sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau 2-13 : Tonnages traités à l'écocentre par catégorie (2019)**

Matières	Tonnage annuel
<b>Bois</b>	78
<b>Branches</b>	83
<b>Ferraille</b>	35
<b>Matériaux secs</b>	163
<b>Plastiques agricoles</b>	42
<b>Pneus</b>	2
<b>Résidus verts</b>	75
<b>RDD</b>	26
<b>Total</b>	505

Chaque année, une analyse des débouchés, des coûts et des impacts environnementaux du traitement des matières est réalisée afin de s'assurer d'avoir les meilleures solutions de traitement ou de valorisation. Les solutions locales nécessitant peu de transport sont privilégiées. Certaines matières requièrent une gestion particulière notamment les appareils de réfrigération en raison des gaz réfrigérants. La réutilisation est favorisée lorsque les encombrants apportés à l'écocentre sont encore en bon état.

L'écocentre est accessible aux ICI. Les remorques domestiques ou les chargements de 0 m<sup>3</sup> à 3 m<sup>3</sup> sont acceptés en fonction des tarifs établis.

Le site de l'écocentre répond aux besoins actuels et ceux des cinq prochaines années et ce même si quelques améliorations sont envisagées au niveau des infrastructures.

Notons finalement que les citoyens ont également accès aux points de dépôts des programmes provinciaux de récupération de certaines matières spécifiques énumérés dans le tableau 2-7.

#### **2.5.4 Initiatives de réemploi**

Plusieurs initiatives de réemploi émergent d'organismes communautaires ou d'entreprises privées, pensons notamment aux comptoirs d'aide, aux friperies et autres magasins d'articles usagés comme la Maison Le Puits située rue Langlais à Trois-Pistoles. De plus, l'accessibilité à Internet crée de nouvelles opportunités de réemploi pour les citoyens et les ICI. En effet, il est dorénavant facile d'accéder en ligne à des sites Internet et des pages sur les réseaux sociaux qui présentent des petites annonces pour la vente et l'échange de biens. D'autres initiatives peuvent également émaner du milieu municipal, comme à Trois-Pistoles où l'on dédie quatre fins de semaine aux ventes de garage.

#### **2.5.5 Construction, rénovation et démolition**

Outre l'écocentre qui accepte certains CRD des secteurs résidentiels et ICI, aucun autre service municipal n'est offert pour ces matières. Ils peuvent toutefois valoriser ces matériaux en faisant appel à l'entreprise Conteneurs KRT inc. à Rivière-du-Loup qui possède de bons taux de recyclage des matières reçues. D'autres compagnies dans la MRC offrent le service de transport des résidus CRD, mais la destination finale peut varier entre le LET de Rivière-du-Loup ou un centre de tri des matériaux secs privé comme Conteneurs KRT inc.

#### **2.5.6 Boues d'installations septiques et d'étangs aérés**

Les sections suivantes présentent les informations générales sur les boues pour chacune des municipalités du territoire, autant les boues des systèmes de traitement municipaux que celles des installations septiques des résidences isolées.

##### **Boues d'installations septiques**

En ce qui concerne les boues d'installations septiques (tableau 2-14), leur gestion est laissée à la responsabilité des propriétaires, sauf à Saint-Mathieu-de-Rioux où la municipalité organise les vidanges.

**Tableau 2-14 : Informations générales sur les installations septiques<sup>40</sup>**

Municipalité	Installations permanentes	Installations saisonnières	Prise en charge de la vidange
Notre-Dame-des-Neiges	333	295	Propriétaire
Saint-Clément	0	16	Propriétaire
Saint-Éloi	162	0	Propriétaire
Saint-Guy <sup>41</sup>	<u>25</u>	<u>25</u>	Propriétaire
Saint-Jean-de-Dieu	327	26	Propriétaire
Saint-Mathieu-de-Rioux	302	240	Municipalité
Saint-Médard	67	10	Propriétaire
Saint-Simon	<u>70</u>	<u>23</u>	Propriétaire
Sainte-Françoise	107	4	Propriétaire
Sainte-Rita	<u>32</u>	<u>12</u>	Propriétaire
Trois-Pistoles	21	56	Propriétaire
<b>Total</b>	<b>1 446</b>	<b>707</b>	

### Boues d'étangs aérés

Pour ce qui est des boues d'étangs aérés (tableau 2-15), 9 des 11 municipalités ont des systèmes de traitement. Notre-Dame-des-Neiges n'en a pas, cependant certaines résidences sont connectées au réseau de la ville de Trois-Pistoles. Saint-Éloi n'en a pas non plus, mais la mise en place d'une station est prévue pour les années à venir. En ce qui concerne Saint-Guy et Sainte-Françoise, il s'agit de systèmes en place depuis les années 80 ou avant. Celui de Sainte-Françoise possède un lit d'infiltration et prévoit le remplacer par des étangs aérés dans les prochaines années. Dans les autres municipalités, on retrouve des étangs aérés à l'exception de Saint-Simon qui a un système de roseau épurateur. On remarque que la vidange des étangs est plus ou moins planifiée selon les municipalités.

<sup>40</sup> Lorsque l'information n'était pas disponible, les données de 2013 ont été utilisées, elles sont soulignées.

<sup>41</sup> Un inventaire a été entamé et devrait être disponible à la fin de 2021

**Tableau 2-15 : Informations générales sur les stations municipales<sup>42</sup>**

Municipalité	Type de traitement	Numéro installation	Mise service	U.O. desservies	Dernière vidange	Vidange Prévue
<b>Notre-Dame-des-Neiges</b>	Ville Trois-Pistoles	S.O.	S.O.	299	S.O.	S.O.
<b>Saint-Clément</b>	Étangs aérés (4 cellules)	10000-1	2010	97	S.O.	n.d.
<b>Saint-Éloi</b>	S.O. : installation à venir	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Saint-Guy</b>	Étang aéré Bassin d'épuration de type non aéré	n.d.	1962 ou 1963	19	S.O.	S.O.
<b>Saint-Jean-de-Dieu</b>	Étangs aérés	11010-1	2011	540	S.O.	2028
<b>Saint-Mathieu-de-Rioux</b>	Étangs à rétention réduite - Parois verticales	11050-2	2014	162	S.O.	S.O.
<b>Saint-Médard</b>	Étangs aérés – Parois verticales	11025-1	2001	244	2013	n.d.
<b>Saint-Simon</b>	Roseaux épurateurs	11055-1	2001	117	S.O.	S.O.
<b>Sainte-Françoise</b>	Marais artificiel (étangs aérés à venir)	11030-1	1981	92	2019.	2020
<b>Sainte-Rita</b>	Étangs aérés – Parois verticales	11015-1	1999	97	2009	2019
<b>Trois-Pistoles</b>	Étangs aérés	08460-1	1993	5093	2015	2025 ou +

<sup>42</sup> Gouvernement du Québec, Accès à l'information, communication personnelle 2021

## 2.6 Information, sensibilisation et éducation

L'information, l'éducation relative à l'environnement et la sensibilisation auprès des citoyens sont absolument nécessaires afin de répondre à l'évolution des objectifs de réduction et de valorisation des matières résiduelles, notamment ceux du PGMR. Ces activités d'information doivent être constamment adaptées afin de répondre adéquatement aux enjeux changeants des diverses clientèle et aux différents types de matières résiduelles générées.

La MRC réalise des activités de sensibilisation, notamment par le biais d'une patrouille verte estivale et la distribution des documents de sensibilisation. La MRC compte également sur la présence de deux organismes de sensibilisation à l'environnement qui œuvrent sur son territoire : Co-éco et le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent.

Co-éco est un organisme à but non lucratif qui a pour mission l'amélioration de la qualité de vie, la conservation de l'environnement et le développement durable des collectivités du territoire. Co-éco réalise des mandats en ce qui a trait à l'information et la sensibilisation en environnement, le service-conseil en développement durable et la gestion de projet. Voici quelques exemples d'activités réalisées au cours des dernières années :

- **Information et sensibilisation** : Co-éco réalise un éco-bulletin mensuel sur divers sujets reliés à la gestion des matières résiduelles, les 3RV, l'utilisation rationnelle de l'eau, l'écocitoyenneté, le réchauffement climatique, etc. Des dépliants d'information sur le compostage domestique, les RDD ainsi que sur les CRD ont été distribués ces dernières années. L'organisme réalise également une campagne de sensibilisation sur l'utilisation du bac brun depuis 2015. Un calendrier de collecte contenant des informations sur le tri, les encombrants, les dépôts verts et les écocentres est également offert par Co-éco.
- **Service-conseil en développement durable** : La MRC a mené en 2019-2020 pour un projet-pilote de collecte des matières organiques dans les ICI et pour l'implantation d'une tarification incitative. Un suivi de la mise en œuvre du PGMR est effectué chaque année et, au besoin, des activités de mise en œuvre du plan d'action peuvent être réalisées.

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a fait notamment la promotion du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! et de sa nouvelle mouture ICI ON RECYCLE + auprès des ICI du territoire. Ce programme vise à inciter les ICI à mettre en place un système de gestion de leurs matières résiduelles et à reconnaître les établissements qui atteignent les objectifs de mise en valeur du programme. Les établissements du territoire reconnus par ce programme sont présentés dans les tableaux suivants.

**Tableau 2-16 : Établissements du territoire reconnus ICI ON RECYCLE! au Bas-Saint-Laurent**

Niveau	Établissements
Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>SADC du Kamouraska</li> </ul>

**Tableau 2-17 : Établissements du territoire reconnus ICI ON RECYCLE + au Bas-Saint-Laurent**

Niveau	Établissements
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tourbières Ouellet et fils</li> </ul>
Performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mitis en Affaires</li> <li>MRC de la Mitis – Bureaux administratifs</li> <li>Rôtisserie Saint-Hubert – Matane</li> <li>Rôtisserie Saint-Hubert – Rimouski</li> <li>Rôtisserie Saint-Hubert – Rivière-du-Loup</li> <li>SADC des Basques</li> <li>SADC de la région de Matane</li> </ul>
Performance +	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relais Nordik – Navire Bella Desgagnés</li> <li>SADC de la Mitis</li> </ul>
Élite	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco)</li> <li>Érablières des Alleghanys Maple Farms inc.</li> </ul>

# Chapitre 3

## INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

---





### 3 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

On trouvera dans ce chapitre un inventaire des matières résiduelles gérées sur le territoire de la MRC en 2019. Les données sont présentées en fonction des catégories de matières visées par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

On retrouve ainsi principalement les matières recyclables, les matières organiques (incluant les boues), les résidus de construction, rénovation et démolition, les autres résidus, de même que les matières résiduelles enfouies.

Le tableau suivant présente les quantités estimées pour chaque catégorie de matière en 2019. L'ensemble des données sont détaillées à la suite de ce chapitre.

**Tableau 3-1 : Tonnages estimés pour chaque catégorie de matières<sup>43</sup>**

Type de matières	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
<b>Matières recyclables</b>	2 179	1 505	674	31%
<b>Matières organiques</b>	4 919	1 858	3 061	62%
<b>Boues</b>	544	0	544	100%
<b>Résidus de CRD</b>	2 531	563	1 970	78%
<b>Autres</b>	1 150	632	518	45%
<b>Total</b>	<b>11 323</b>	<b>4 557</b>	<b>6 767</b>	<b>60%</b>

#### 3.1 Méthodologie

Les quantités fournies par les différents gestionnaires de matières résiduelles ont été utilisées en priorité lorsqu'elles étaient disponibles. Lorsque des informations étaient manquantes, les données ont été remplacées par des quantités estimées à l'aide de l'outil d'inventaire fourni par Recyc-Québec. Les éléments suivants sont les variables considérées par cet outil de calcul pour estimer les quantités :

- **Résidentiel** : unités d'occupation unifamiliales, logements et résidences saisonnières, nombre de composteurs distribués, mesures de sensibilisation, nombre de fosses septiques
- **Industries, commerces et institutions** : nombre d'entreprises de chaque type et nombre d'employés
- **Construction, rénovation et démolition** : valeur monétaire des chantiers de construction

Un résumé de l'inventaire des matières résiduelles a été effectué. La ventilation par catégorie de matière est présentée dans les sections suivantes et ce tout au long du chapitre 3. L'inventaire se termine en présentant des données réelles d'enfouissement afin de compléter l'analyse.

<sup>43</sup> La source pour chacune des quantités est indiquée dans les sous-sections suivantes.

En premier lieu, il est utile d'informer le lecteur du niveau de réalisme de l'inventaire présenté, en voici les grandes lignes. La quantité réelle de matières éliminées au LET en provenance de la MRC Les Basques est de 4 839 t, considérant les secteurs résidentiel, ICI et CRD, en plus des rejets du centre de tri. L'inventaire, réalisé à l'aide de l'outil, estime à 4 597 t les matières éliminées. L'écart étant de seulement 6 %, cela permet de croire que l'inventaire présenté est assez représentatif de la réalité.

Lorsque les informations disponibles semblent contredire les chiffres de l'inventaire, il en est fait mention dans le texte.

Quelques précisions au sujet des données :

- L'année de référence pour toutes les données est 2019, sauf mention contraire;
- La source de chacune est mentionnée dans les sous-sections;
- Les données issues de l'outil d'inventaire sont en italique dans les tableaux. Généralement, la quantité récupérée est réelle et la quantité générée ou éliminée, selon le cas<sup>44</sup>, est issue de l'outil d'inventaire;
- Les données sont présentées exemptes de rejet, sauf mention contraire.

---

<sup>44</sup> La méthodologie de l'outil est différente selon le type de matière.

## 3.2 Matières recyclables

Les données disponibles indiquent que 731 t de matières recyclables ont été reçues par le centre de tri de Récupération des Basques et 674 t effectivement traitées (tableau 3-2), en comptant 57 t de rejet<sup>45</sup>.

En utilisant les quantités enfouies proposées par l'outil d'inventaire, le taux de récupération est estimé à 31 %.

La différence avec le taux estimé lors du dernier PGMR (56 %) tient au fait qu'alors, les données réelles par les ICI n'étaient pas connues et l'outil d'inventaire avait été utilisé pour toutes les données en provenance des ICI. La totalité du tonnage reçu à Récupération des Basques avait été attribué au résidentiel.

Cette fois, comme il n'est pas encore possible de séparer les tonnages récupérés par les ICI, nous avons choisi d'utiliser l'outil pour répartir le tonnage réel entre le résidentiel et les ICI.

Le centre de tri de Récupération des Basques est très performant en termes de qualité de la matière triée et les rejets peu nombreux. La collecte de la matière pêle-mêle se fait en sac, manuellement, et le carton est ramassé en vrac. Aucun bac ou conteneur n'est utilisé.

Cette méthode a des avantages, tout en créant un frein à la participation pour certains générateurs, ce qui se reflète dans l'inventaire qui suit.

**Tableau 3-2 : Matières recyclables**

Secteur	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
ICI	1 218	1 152	66	5 %
Résidentiel	961	353	608	63 %
<b>Total</b>	<b>2 179</b>	<b>1 505</b>	<b>674</b>	<b>31 %</b>

<sup>45</sup> Les rejets sont ajoutés à la section *Autres résidus*. Récupération des Basques déclare 7 % de taux de rejet.

### 3.2.1 Matières recyclables du secteur résidentiel

Les données réelles disponibles indiquent que 674 t ont été récupérées par le centre de tri. Sur cette quantité, la part attribuée au secteur résidentiel est estimée à 608 tonnes à l'aide de l'outil d'inventaire<sup>46</sup> (tableau 3-3). En utilisant les quantités enfouies proposées par l'outil<sup>47</sup>, le taux de récupération du secteur est estimé à 63 %.

**Tableau 3-3 : Matières recyclables — secteur résidentiel**

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Métal	59	33	23	38 %
Papier et carton	567	157	434	77 %
Plastique	185	121	53	29 %
Verre	150	42	98	65 %
<b>Total</b>	<b>961</b>	<b>353</b>	<b>608</b>	<b>63 %</b>

### 3.2.2 Matières recyclables des industries, commerces et institutions

Lors de la dernière révision, seules les données de l'outil d'inventaire avaient été utilisées pour estimer les matières recyclables du secteur des ICI. Cette fois, l'exercice a été réalisé en attribuant aux ICI la part des petits ICI assimilables contenue dans la collecte résidentielle, à l'aide de l'outil. Il est possible que le tonnage récupéré par les ICI soit sous-estimé au profit du résidentiel.

Ainsi, ce sont 66 t qui auraient été récupérées par le centre de tri en provenance des ICI. En utilisant les quantités éliminées proposées par l'outil, le taux de récupération estimé est de 5 % (tableau 3-4).

**Tableau 3-4 : Matières recyclables — ICI**

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Métal	90	87	2	3 %
Papier et carton	685	638	47	7 %
Plastique	336	330	6	2 %
Verre	107	97	11	10 %
<b>Total</b>	<b>1 218</b>	<b>1 152</b>	<b>66</b>	<b>5 %</b>

La MRC des Basques collecte le plastique agricole depuis plusieurs années et celui-ci est géré par Récupération des Basques. Les tonnages récoltés en 2019 (42 t) ne sont pas inclus dans l'inventaire car les plastiques n'ont pu être recyclés pendant « la crise du recyclage », ils étaient alors entreposés.

<sup>46</sup> La méthode retire du total les petits ICI assimilables.

<sup>47</sup> Exceptionnellement pour les matières recyclables résidentielles, l'outil estime les quantités de matières recyclables éliminées à partir du tonnage d'ordure total.

### 3.3 Matières organiques

La quantité de matières organiques (hors boues) récupérée est estimée à 3 061 t. En utilisant les quantités générées proposées par l'outil, le taux de récupération est estimé à 62 % (tableau 3-5). Une progression majeure depuis le dernier PGMR qui indiquait un taux de récupération de 22 %.

Tous les détails et sources des données sont détaillés à la suite.

**Tableau 3-5 : Matières organiques (hors boues)**

Secteur	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
<b>ICI</b>	3404	819	2585	76 %
<b>Résidentiel</b>	1515	1039	476	31 %
<b>Total</b>	4919	1858	3061	<b>62 %</b>

Les boues récupérées sont présentées à part pour faciliter l'interprétation du lecteur, la réalité des deux types de matières étant bien différentes. Toutes les boues municipales sont inscrites dans la section résidentielle, car aucune distribution entre les secteurs n'est connue ni proposée par l'outil.

Le tableau 3-6 compare les volumes et rejets déclarés en 2019 par les entreprises de vidange avec les données de l'outil d'inventaire à titre indicatif. La différence dans la quantité générée peut tenir au fait que la quantité réelle n'est pas annualisée. C'est quand même celle-ci qui sera utilisée pour l'inventaire.

**Tableau 3-6 : Comparaison des quantités de boues vidangées avec les quantités proposées par l'outil (2019)<sup>48</sup>**

	Générées (tmh)	Éliminées (tmh)	Récupérées (tmh)
<b>Boues municipales réelles vidangées<sup>49</sup></b>	544	0	544
<b>Boues municipales proposées par l'outil</b>	707	413	294

<sup>48</sup> À titre indicatif. La quantité réelle a été utilisée, car jugée assez fiable.

<sup>49</sup> Aucune boue enfouie n'a été retracée.

### 3.3.1 Matières organiques du secteur résidentiel (incluant les boues)

#### Résidus verts et alimentaires

Les données disponibles jumelées aux estimations de l'outil indiquent que 476 tonnes de matières organiques (hors boues) ont été récupérées pour le secteur résidentiel en 2019. L'outil propose des quantités moyennes générées à partir desquelles le taux de récupération est estimé, soit 31 %.

Les modes de récupération sont la collecte municipale du bac brun offerte sur l'ensemble du territoire dans 9 municipalités sur 11, l'écocentre qui accueille les résidus verts et les composteurs domestiques en place à Saint-Guy et Sainte-Rita. Certaines municipalités ont également des dépôts verts pour les citoyens, mais la quantité détournée n'est pas documentée.

Les **branches** sont récupérées à l'écocentre géré par Récupération des Basques. Bien que l'outil d'inventaire ne suggère aucune quantité pour les branches, il propose de considérer que la quantité récupérée est égale à la quantité générée, soit 83 t. Cette matière n'est pas acceptée à l'usine de biométhanisation et leur dépôt au bac brun est une problématique récurrente.

Les **matières organiques récupérées dans le bac brun** totalisent 323 t. Puisque certains résidus verts ne sont pas acceptés à l'usine de biométhanisation, la répartition entre les verts (221 t) et alimentaires (62 t) a été calculée en fonction de la proportion indiquée par le responsable de l'usine de biométhanisation, en tenant compte de la saisonnalité. Une partie de ces tonnages est attribuable aux ICI participant au bac roulant, car les données disponibles ne permettent pas de les départager.

Les **matières organiques gérées par compostage domestique** sont estimées par l'outil : 9 t de résidus verts et 26 t de résidus alimentaires.

Les **résidus verts récupérés à l'écocentre** totalisent 75 t.

Pour les **autres matières organiques**, il n'y a pas de récupération connue.

Le sommaire des matières détournées se trouve au tableau suivant.

**Tableau 3-7 : Matières organiques - secteur résidentiel<sup>50</sup>**

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Branches <sup>51</sup>	83	0	83	100 %
Résidus verts	425	120	305	72 %
Résidus alimentaires	575	487	88	15 %
Autres <sup>52</sup>	432	432	0	0 %
<b>Total</b>	<b>1 515</b>	<b>1 039</b>	<b>476</b>	<b>31 %</b>

<sup>50</sup> Les matières gérées par les dépôts verts municipaux ne sont pas documentées, elles ne font donc pas partie de l'inventaire. Une partie du tonnage récupéré par bac roulant est attribuable aux ICI, faute de méthodologie pour les départager.

<sup>51</sup> L'outil ne suggère aucune quantité générée, mais propose de considérer que la quantité générée est égale à la quantité récupérée lorsque cette dernière est disponible.

<sup>52</sup> Fibres, sanitaires, cigarettes, cendre, litière et excréments d'animaux, etc.

### Boues d'installations septiques

Les données disponibles indiquent que 544 t de boues d'installation septiques ont été collectées en 2019.

Cette quantité est évaluée à partir des données fournies par Campor environnement inc. et Sani-Manic inc. avec le calcul suivant :

Ce sont 2 447 m<sup>3</sup> qui ont été collectés des installations. Par le traitement de déshydratation de boues, 78 % du volume est retiré pour obtenir des boues humides. Il y a donc un potentiel de 538 m<sup>3</sup> de boues humides. Considérant une densité de 1,01 tonne humide/m<sup>3</sup>, on obtient 544 tonnes humides.

Selon les fournisseurs, 100 % des boues sont recyclées. Après vérification auprès du LET de la Ville de Rivière-du-Loup, aucune boue n'a été enfouie en 2019. Sani-Manic inc. utilise probablement un LET plus à l'est pour lequel nous n'avons pas de données. Comme c'est une entreprise bien établie et qu'en 2019 elle n'a vidangé qu'une trentaine de fosses sur les 836 potentielles (tableau 3-8), le risque relié à considérer 0 t éliminée est négligeable.

**Tableau 3-8 : Quantité de boues d'installations septiques vidangées en 2019**

	Générées (tmh)	Éliminées (tmh)	Récupérées (tmh)
<b>Total</b>	544	0	544

Les municipalités ont peu de données concernant la disposition des boues de fosses septiques. Seule la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux offre le service de collecte à ses citoyens. Toutes les autres municipalités laissent leurs citoyens procéder individuellement à l'entretien de leurs installations.

À titre de vérification, une évaluation des quantités potentielles par année peut être réalisée à partir du nombre de fosses septiques présentes sur le territoire. Le tableau 3-9, présenté à titre indicatif, détaille les éléments du calcul.

Le nombre d'installations *annualisé* est estimé à 900. Considérant un volume de 2,8 m<sup>3</sup>/fosse, on obtient environ 2 519 m<sup>3</sup> d'eaux usées par année. En appliquant le même calcul que précédemment, la quantité potentielle de boues humides annuelle est de 560 tmh.

**Tableau 3-9 : Estimation des quantités annuelles de boues de fosses septiques**

Municipalité	Fosses septiques équivalentes <sup>53</sup>	Eaux usées (m <sup>3</sup> ) <sup>54</sup>	Boues humides (m <sup>3</sup> ) <sup>55</sup>	Boues humides (tmh)
Notre-Dame-des-Neiges	240	673	148	149
Saint-Clément	4	11	2	2
Saint-Éloi	81	227	50	50
Saint-Guy	19	53	12	12
Saint-Jean-de-Dieu	170	476	105	106
Saint-Mathieu-de-Rieux	211	591	130	131
Saint-Médard	36	101	22	22
Saint-Simon	41	114	25	25
Sainte-Françoise	55	153	34	34
Sainte-Rita	19	53	12	12
Trois-Pistoles	25	69	15	15
<b>Total</b>	<b>900</b>	<b>2 519</b>	<b>554</b>	<b>560</b>

### Boues d'étangs aérés

Les vidanges des étangs aérés sont très espacées les unes des autres et souvent les anciennes vidanges ne sont pas documentées. Pour faire suite à un questionnaire envoyé aux municipalités et à une vérification auprès des fournisseurs de service de la région, aucun étang aéré n'a été vidangé en 2019. Nous n'avons donc considéré dans l'inventaire aucune boue d'étang aéré.

<sup>53</sup> Considérant 50 % des fosses septiques permanentes et 25 % des saisonnières pour tenir compte de la fréquence de vidange (aux 2 ans pour les permanentes et aux 4 ans pour les saisonnières). Nombre de fosses fournies par les municipalités. Voir section 2.5.6 pour le détail des installations.

<sup>54</sup> Moyenne de 2,8 m<sup>3</sup> par fosse, donnée fournie par Campor, communication personnelle, 2016.

<sup>55</sup> Considérant que 78 % du volume des eaux usées est retiré par le traitement de déshydratation et que la densité des boues est de 1,01 tmh/m<sup>3</sup>, informations fournies par Campor, communication personnelle 2016.

### 3.3.2 Matières organiques des industries, commerces et institutions

L'outil partage les quantités de matières organiques gérées par les industries agroalimentaires de celles gérées par les autres ICI, leurs réalités et leur taux de récupération étant bien différents. Ils sont donc présentés distinctement ci-dessous, en commençant par les « autres » ICI.

#### Institutions, commerces, industries (hors industrie agroalimentaire)

Les données disponibles indiquent que 387 t de matières organiques ont été récupérées par la SÉMER en provenance des ICI. En utilisant les quantités éliminées proposées par l'outil, le taux de récupération serait de 33 % pour les ICI.

En 2018 et 2019, un projet-pilote de collecte en conteneur chez quelques grands générateurs de la MRC a permis de récupérer 40 t (tableau 3-10). Cette quantité a augmenté un peu depuis avec l'élargissement du projet, mais le nombre d'ICI générant cette quantité est limité. De concert, une tarification incitative pour les déchets a été implantée dans certaines municipalités. Certains ICI participent également au bac brun, mais leurs tonnages sont inclus dans le résidentiel, faute de méthodologie pour les départager.

Une industrie non alimentaire apporte 346 t de matières organiques « autres » directement à l'usine.

**Tableau 3-10 : Matières organiques - ICI (hors industries agroalimentaires)**

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Résidus alimentaires	627	586	40	6 %
Résidus verts	84	84	0	0 %
Autres résidus organiques	468	122	346	74 %
<b>Total</b>	<b>1 179</b>	<b>793</b>	<b>387</b>	<b>33 %</b>

#### Industries agroalimentaires

Les quantités de l'outil d'inventaire ont été utilisées pour la récupération des industries agroalimentaires, qui récupèrent en moyenne au Québec, 99 % des résidus organiques (tableau 3-11).

Il est difficile de connaître les tonnages déviés, comme certains gèrent leurs matières à l'interne.

**Tableau 3-11 : Matières organiques - industries agroalimentaires**

	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Résidus alimentaires	2 224	26	2 198	99 %

La MRC compte 3 entreprises de transformation alimentaire de 5 employés et plus. La Fromagerie des Basques inc. opère depuis 2014 des installations de biométhanisation pour le traitement du lactosérum et des eaux de lavage. Les résidus générés par ce procédé sont recyclés comme matières résiduelles fertilisantes.

Pêcherie H. Dionne inc. est une entreprise qui transforme entre autres les produits suivants : crabes, buccins, turbots, produits fumés marinés et saucisses. Comme les coquilles ne sont pas acceptées au bac brun, l'entreprise demeure un des ICI qui achemine plus de 40 t /an directement au LET.

**Tableau 3-12 : Industries de transformation alimentaire de cinq employés et plus**

Municipalités	Entreprises	Employés	Principale production
<b>Notre-Dame-des-Neiges</b>	Fromagerie des Basques	50 à 99	Beurre, fromage, produits laitiers secs et concentrés
<b>Saint-Simon</b>	Eau limpide inc.	5 à 19	Boissons gazeuses, glace
<b>Trois-Pistoles</b>	Pêcheries H. Dionne	5 à 19	Poissons et de fruits de mer

### 3.4 Résidus de construction, rénovation et démolition

L'outil estime que 1 970 t de résidus de CRD ont été récupérés en 2019, soit 78 % des matières générées pour cette catégorie (tableau 3-13).

**Tableau 3-13 : Résidus de construction, rénovation et démolition**

Type de matière	Générés (t)	Éliminés (t)	Récupérés (t)	Taux de récupération
<b>Bardeau d'asphalte</b>	89	80	10	11 %
<b>Bois de construction</b>	582	208	375	64 %
<b>Gypse</b>	99	95	4	4 %
<b>Autres</b>	82	82	0	0 %
<b>Sous-total sans agrégats</b>	<b>852</b>	<b>465</b>	<b>389</b>	<b>46 %</b>
<b>Agrégats</b>	1 679	98	1 581	94 %
<b>Total</b>	<b>2 531</b>	<b>563</b>	<b>1 970</b>	<b>78 %</b>

Les données disponibles pour les résidus de CRD récupérés sont les matières reçues à l'écocentre et celles déclarées par Conteneurs KRT inc. (tableau 3-14). La différence d'avec la quantité récupérée estimée par l'outil (tableau 3-13) est assez élevée pour semer le doute sur les données disponibles, c'est pourquoi l'outil a été privilégié. Pour plus de renseignement sur les CRD enfouis, consultez la section Matières résiduelles éliminées.

**Tableau 3-14 : Données disponibles sur les résidus de CRD<sup>56</sup>**

Type de matière	Récupérées (t)
Bois propre écocentre	78
Résidus CRD écocentre	163
Résidus CRD centre de tri	2 733
<b>Total</b>	<b>2 975</b>

### 3.5 Autres résidus et encombrants

On estime à 518 t la quantité d'autres résidus et encombrants récupérés en 2019, avec un taux de récupération de 45 % (tableau 3-15). Les quantités pour cette catégorie sont un amalgame d'estimations réalisées avec l'outil d'inventaire et de données fournies par les récupérateurs. Les sources sont mentionnées dans la suite de cette section.

**Tableau 3-155 : Autres résidus et encombrants**

Secteur	Générées (t)	Éliminées 3(t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
ICI	357	357	0	0 %
Résidentiel	793	275	518	65 %
<b>Total</b>	<b>1 150</b>	<b>632</b>	<b>518</b>	<b>45 %</b>

#### 3.5.1 Autres résidus du secteur résidentiel

La quantité récupérée pour cette catégorie est estimée à 518 t, pour un taux de récupération de 65 %.

La plupart des tonnages du tableau 3-16 proviennent de l'outil, à l'exception des rejets du centre de tri de Récupération des Basques et de la SÉMER calculés à partir des taux de rejets déclarés par les installations, ainsi que des RDD et encombrants métalliques récupérés à l'écocentre.

<sup>56</sup> L'analyse laisse croire que la quantité déclarée par le centre de tri est largement surestimée.

**Tableau 3-16 : Autres résidus - secteur résidentiel**

	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
<b>Encombrants métalliques</b>	57	22	35	61 %
<b>Encombrants non métalliques</b>	24	24	0	0 %
<b>RDD</b>	61	35	26	43 %
<b>Rejets centre de tri matières recyclables</b>	51	51	0	0 %
<b>Rejets centre de valorisation matières organiques</b>	58	58	0	0 %
<b>Résidus ultimes</b>	13	13	0	0 %
<b>Textiles</b>	127	72	55	43 %
<b>Véhicules hors d'usage</b>	402	0	402	100 %
<b>Total</b>	<b>793</b>	<b>275</b>	<b>518</b>	<b>65 %</b>

Les tentatives pour obtenir des données plus détaillées auprès des organismes gérant les RDD n'ont pas permis de dresser un portrait assez complet pour être présenté ici. Puisque ces résidus n'ont plus à être recensés par les MRC dans le cadre du PGMR, l'exercice n'a pas été poussé plus loin. Les données utilisées dans le tableau sont les quantités récupérées à l'écocentre.

### 3.5.2 Autres résidus du secteur des industries, commerces et institutions

Les matières de cette catégorie sont destinées à l'élimination (357 t).

**Tableau 3-17 : Autres résidus — secteur ICI**

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
<b>Rejets centres de tri matières recyclables<sup>57</sup></b>	6	6	0	0 %
<b>Rejets des centres de valorisation des MO<sup>58</sup></b>	0	0	0	0 %
<b>Rejets recycleurs de métaux (encombrants et VHU)</b>	276	276	0	0 %
<b>Résidus ultimes</b>	75	75	0	0 %
<b>Total</b>	<b>357</b>	<b>357</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>

Lors de l'inventaire 2013, 148 t de balayures de rue avait été considérées comme récupérées. Recyc-Québec indique que la mise à jour est facultative, elles n'ont pas été considérées dans l'inventaire.

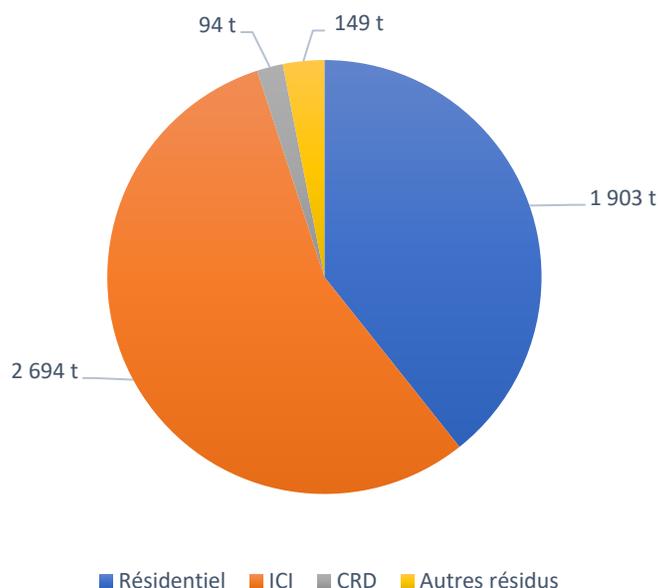
<sup>57</sup> 7 % de rejets ont été déclarés par Récupération des Basques.

<sup>58</sup> À la SÉMER, les rejets des ICI sont négligeables comparativement au résidentiel (communication personnelle avec le gérant de l'usine). Les rejets ont donc été attribués au secteur résidentiel en totalité.

### 3.6 Matières résiduelles éliminées

La quantité totale de matières éliminées est de 4 840 t tonnes. Cette quantité comprend les matières provenant directement de la MRC, identifiées sur les billets de pesée du lieu d'enfouissement technique.

Il est utile de souligner que la quantité de CRD enfouie est beaucoup plus élevée que ce qui est présenté dans la figure. En effet, lorsque les matières arrivent trop pêle-mêle pour être identifiées comme telles, elles sont inscrites dans la catégorie ICI. Les sous-sections qui suivent présentent une analyse de l'élimination. Le rapport annuel du LET est la principale source utilisée pour cette section.



**Figure 3-1 : Répartition par secteur des matières éliminées au LET en 2019 (total 4 691 T)<sup>59</sup>**

Le rapport annuel du LET constitue l'ensemble de données les plus détaillées de cet inventaire, toutes matières confondues. La qualité et le détail des informations permettent de dresser un portrait clair de la situation. La MRC considère que les recycleurs privés et publics devraient avoir des obligations similaires d'ici à la prochaine révision du plan de gestion des matières résiduelles. Un cadre réglementaire provincial sera nécessaire pour baliser et rendre concrètes les obligations légales qu'ont les entreprises pour fournir les données à la MRC<sup>60</sup>.

<sup>59</sup> Ville de Rivière-du-Loup, *Rapport du LET 2019*

<sup>60</sup> Loi sur la qualité de l'environnement — LQE Q-2, art. 53.26.

### 3.6.1 Matières éliminées du secteur résidentiel

Le rapport du LET indique qu'il y a eu 1 903 t de matières éliminées provenant du secteur résidentiel (tableau 3-18). Cette quantité comprend les matières acheminées au LET par les différentes collectes municipales. La MRC gère les collectes pour l'ensemble des municipalités, mais le LET effectue une répartition qui est présentée dans le tableau suivant.

**Tableau 3-18 : Matières éliminées — secteur résidentiel**

Municipalité	Tonnes
Notre-Dame-des-Neiges	241
Saint-Clément	95
Saint-Éloi	70
Saint-Guy	15
Saint-Jean-de-Dieu	371
Saint-Mathieu-de-Rioux	192
Saint-Médard	57
Saint-Simon	104
Sainte-Françoise	99
Sainte-Rita	87
Trois-Pistoles	571
<b>Total</b>	<b>1 903</b>

### 3.6.2 Matières éliminées des industries, commerces et institutions

Le rapport du LET indique que 2 694 tonnes de matières ont été éliminées en provenance des industries, commerces et institutions en 2019 (tableau 3-19).

**Tableau 3-19: Matières éliminées — secteur ICI**

Municipalité	Tonnes
Notre-Dame-des-Neiges	451
Saint-Clément	72
Saint-Éloi	40
Saint-Guy	0
Saint-Jean-de-Dieu	692
Saint-Mathieu-de-Rioux	328
Saint-Médard	65
Saint-Simon	50
Sainte-Françoise	88
Sainte-Rita	0
Trois-Pistoles	909
<b>Total</b>	<b>2 694</b>

Ce tableau montre les ICI acheminant plus de 40 t/an directement au LET. De cette liste, les entreprises du secteur de la construction, rénovation, démolition représentent 470 t, soit presque 20 % du total enfoui par les ICI. Ces données proviennent des billets de pesées du LET.

**Tableau 3-20 : ICI éliminant plus de 40 t/an**

Type d'ICI	Quantités (t)	Type de matières
Industrie — construction	44	Déchets industriels
Industrie	213	Déchets industriels
Alimentation	44	Résidus fruits de mer et poisson
Industrie — construction	47	Déchets industriels et résidus CRD
Centre de tri	90	Rejets du centre de tri et d'écocentre
Construction et rénovation	67	Déchets industriels et résidus CRD
Construction et rénovation	42	Déchets industriels et résidus CRD
Construction et rénovation	76	Déchets industriels et résidus CRD
Transport des matières	195	Déchets industriels et résidus CRD
<b>Total</b>	<b>817</b>	

### 3.6.3 Matières éliminées du secteur CRD

Le rapport du LET indique que le secteur de la construction, rénovation et démolition a acheminé 94 t tonnes de matières au LET en 2019 (tableau 3-21).

Cette quantité ne comprend pas tous les chargements de matières trop pêle-mêle pour être identifiés comme CRD. Les ICI œuvrant dans le secteur de la construction, rénovation, démolition acheminent environ 1000 t de résidus non triés directement au LET, une bonne partie est comptabilisé par le rapport du LET dans le secteur ICI.

**Tableau 3-21 : Matières éliminées du secteur CRD**

Municipalité	Tonnes
Notre-Dame-des-Neiges	0
Saint-Clément	1
Saint-Éloi	0
Saint-Guy	0
Saint-Jean-de-Dieu	61
Saint-Mathieu-de-Rioux	1
Saint-Médard	0
Saint-Simon	2
Sainte-Françoise	0
Sainte-Rita	0
Trois-Pistoles	29
<b>Total</b>	<b>94</b>

### 3.7 Tableaux récapitulatifs

Ces tableaux présentent les données d’inventaire par secteur d’activité. Ces taux de récupération sont théoriques, car les données réelles de matières générées et éliminées ne sont pas disponibles.

Pour le lecteur souhaitant interpréter les données de ces tableaux, il est important de se référer aux sous-sections précédentes pour connaître les sources et les niveaux de certitudes de chaque quantité.

Pour le **secteur résidentiel**, l’inventaire effectué en jumelant les moyennes québécoises de l’outil et les données de récupération réelles suggère un total de 1 667 t éliminées alors que le rapport du LET inscrit 1 903 t, une différence de +12 %.

**Tableau 3-22 : Compilation des matières résiduelles – secteur résidentiel**

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
<b>Matières recyclables</b>	961	353	608	63 %
<b>Matières organiques</b>	1 515	1 039	476	31 %
<b>Boues municipales</b>	544	0	544	100 %
<b>Autres résidus</b>	793	275	518	65 %
<b>Total</b>	<b>3 814</b>	<b>1 667</b>	<b>2 146</b>	<b>56 %</b>

Pour le **secteur ICI**, l’inventaire effectué en jumelant les moyennes québécoises de l’outil et les données de récupération réelles suggère un total de 2 327 t éliminées alors que le rapport du LET inscrit 2 694 t, une différence de +16 %.

**Tableau 3-23 : Compilation des matières résiduelles — secteur ICI**

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
<b>Matières recyclables</b>	1 218	1 152	66	5 %
<b>Matières organiques</b>	3 404	819	2 585	76 %
<b>Autres résidus</b>	357	357	0	0 %
<b>Total</b>	<b>4 978</b>	<b>2 327</b>	<b>2 651</b>	<b>53 %</b>

Pour le **secteur CRD**, l’inventaire effectué en jumelant les moyennes québécoises de l’outil et les données de récupération réelles suggère un total de 563 t éliminées alors que le rapport du LET inscrit 93 t, une différence de -38 %.

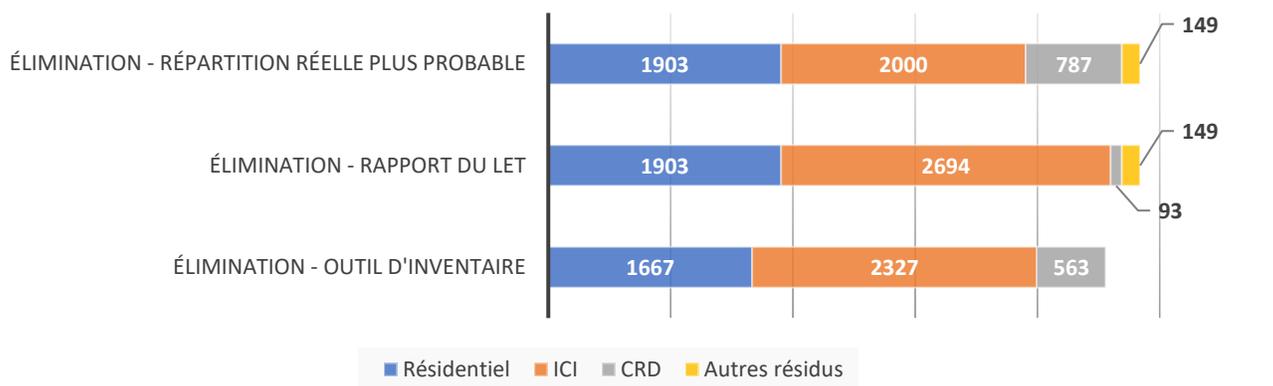
**Tableau 3-24 : Compilation des matières résiduelles — secteur CRD**

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Résidus CRD sans agrégat	852	465	389	46%
Agrégats	1679	98	1581	94%
<b>Total</b>	<b>2531</b>	<b>563</b>	<b>1970</b>	<b>78%</b>

Globalement, l'inventaire effectué suggère un total de 4 557 t éliminées alors que le rapport du LET inscrit 4 690 t, une différence de -3 %, ce qui est tout à fait négligeable.

On comprend que des CRD éliminés sont enregistrés dans la catégorie ICI du rapport du LET. En étudiant les billets de pesée, on soupçonne que ce chiffre se situe quelque part entre 600 et 800 t. La figure ci-bas tente d'illustrer cette constatation en proposant un scénario d'élimination plus probable à partir du total réellement enfoui.

Voici donc un comparatif entre ce scénario hypothétique, les données d'élimination inscrites sur le rapport du LET et enfin, et celles proposées par l'outil d'inventaire présentées dans les sections 3.1 à 3.5.

**Figure 3-2 : Répartition de l'élimination par secteur – comparaison des scénarios**



# Chapitre 4

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

---





## 4 DIAGNOSTIC, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

### 4.1 Diagnostic territorial

#### 4.1.1 Bilan PGMR 2016-2020

Le plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC Les Basques a été adopté le 31 août 2016. Depuis, on note de nombreuses avancées en gestion des matières résiduelles dans la MRC, par exemple :

- La poursuite de la collecte des bacs bruns et l'acheminement des matières organiques à l'usine de biométhanisation de la SÉMER pour l'ensemble des municipalités, à l'exception de Saint-Guy et Sainte-Rita;
- Le déploiement de la collecte des matières organiques pour les plus gros générateurs desservis par conteneurs;
- L'installation d'îlots de tri dans les lieux publics;
- L'implantation de conseils municipaux sans papier;
- La mise en place d'une tarification incitative pour augmenter la participation des ICI à la collecte sélective;
- L'augmentation de la fréquence de collecte des matières organiques à la semaine de mai à octobre pour augmenter la participation des secteurs résidentiel et touristique ainsi que des ICI assimilables à la collecte municipale;
- Une collecte dédiée aux plastiques agricoles, sur inscription, générant ainsi des plastiques agricoles de bonne qualité.

La mise en œuvre du PGMR 2016-2020 a débuté en 2016 et se poursuivra jusqu'à ce que sa version révisée entre en vigueur. Sommairement, quelques mesures sont considérées comme étant réalisées et plusieurs continueront de s'appliquer. En raison de leur pertinence, ces mesures ont été modifiées et intégrées au présent PGMR révisé.

Depuis la fermeture des dépôts en tranchée en 2009, les déchets sont enfouis à l'extérieur de la MRC au LET de la ville de Rivière-du-Loup à Cacouna. C'est pourquoi depuis 2010, la MRC Les Basques possède la compétence en matière de gestion des matières résiduelles.

La collecte des matières organiques et le traitement de ces dernières à la SÉMER ont débuté en juin 2015. Les tonnages augmentent notamment en raison de l'implantation de la collecte auprès des plus gros générateurs de matières organiques et de l'augmentation des fréquences de collecte à la semaine l'été pour les secteurs résidentiels et les ICI utilisant des bacs roulants.

Le rapport annuel de mise en œuvre envoyé au MELCC pour l'année 2020 se trouve à l'annexe D.

### 4.1.2 Observations et analyses

En complément au bilan du PGMR 2016-2020, une évolution des tonnages des matières organiques et des matières résiduelles éliminées de 2015 et de 2019 est présentée. Les données pour les matières résiduelles éliminées sont jugées fiables puisqu'elles proviennent du MELCC qui publie des données en la matière depuis 2015. Le total des tonnages présentés comprend les matières éliminées en provenance du secteur résidentiel, des ICI et du secteur CRD.

Du côté des matières organiques, les données proviennent du gestionnaire du LET de la ville de Rivière-du-Loup puisque les camions transportant les matières organiques destinées à l'usine de biométhanisation de la SÉMER doivent être pesés sur la même balance que ceux du LET comme ces deux lieux de traitement des matières sont voisins.

Les tonnages présentés incluent les matières en provenance du secteur résidentiel seulement pour 2015 puisqu'il n'y avait pas de collecte offerte pour les ICI. Pour 2019, le total comprend les tonnages en provenance du secteur résidentiel et une partie des ICI grâce au déploiement de la collecte pour les plus grands générateurs de matières organiques.

Concernant les matières organiques, le tonnage a augmenté. Si l'on ne considère que les collectes par bac roulant, la MRC est passée de 179 tonnes en 2015 à 283 tonnes en 2019 soit une augmentation de 22 %. De plus, en 2019, aux 283 tonnes en provenance du secteur résidentiel s'ajoutent 40 tonnes en provenance des plus gros générateurs de matières organiques de la MRC desservis par conteneurs, en cours de projet-pilote.

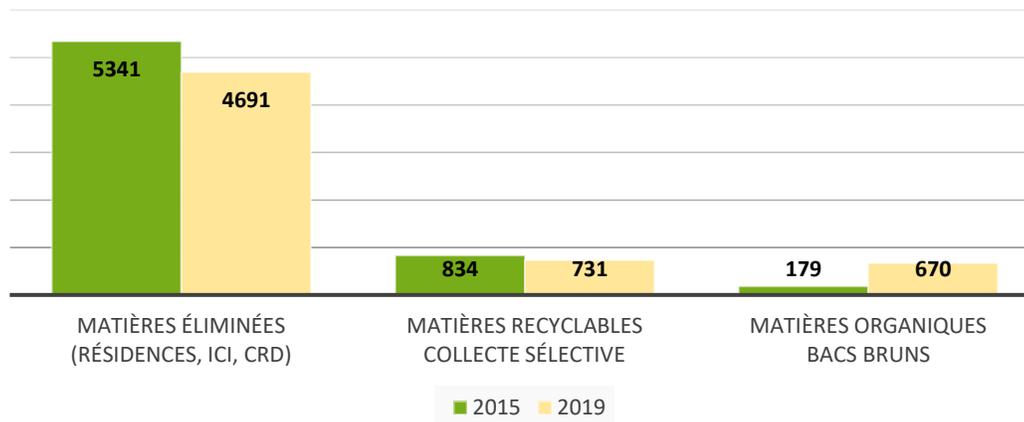
Concernant les matières recyclables, elles sont passées de 834 t en 2015 à 734 t en 2019 (figure 4-1). Cette légère baisse peut s'expliquer par la diminution des imprimés, la diminution du poids des contenants et des emballages<sup>61</sup> à laquelle s'ajoute la réduction des fréquences de collecte des matières recyclables.

On note une réduction de 13 % des tonnages de matières résiduelles éliminées entre 2015 et 2019.

---

<sup>61</sup> Recyc-Québec, *Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, 2020*

Figure



4-1 :

### Évolution des tonnages des matières entre 2015 et 2019

#### 4.1.3 Problématiques et enjeux régionaux

En regard de l'analyse effectuée, voici les enjeux méritant d'être soulignés.

##### Secteur municipal

- L'objectif provincial de mise en valeur des matières recyclables (75 %) n'est pas atteint. Actuellement, on estime le taux de récupération à 63 % pour le secteur résidentiel et à 5 % pour les ICI. Un enjeu identifié est la collecte manuelle en sac (et non mécanisée en bac ou conteneur) qui exige davantage de manipulations de la part des usagers. La baisse des journaux mis en marché, la diminution du poids de plusieurs emballages et la raréfaction des collectes (3 semaines VS 2 semaines) peuvent expliquer les taux de recyclage actuels. Cependant, ce type de collecte favorise l'apport de matières recyclables moins contaminées par les résidus de verre au centre de tri<sup>62</sup>. Le PGMR prévoit des mesures de sensibilisation soutenues pour encourager les secteurs résidentiels et ICI à participer.
- La collecte des matières organiques se poursuivra, accompagnée d'actions en sensibilisation afin de fournir aux générateurs tous les outils nécessaires pour favoriser l'augmentation des tonnages.
- Malgré le soutien offert par la MRC pour inciter les municipalités à adopter une réglementation sur la gestion des boues de fosses septiques, peu d'entre elles ont adopté un règlement en ce sens. Les données reliées à la gestion des boues de fosses septiques sont également incomplètes dans plusieurs municipalités. Deux actions sont donc prévues : l'une sensibilisera les propriétaires à mieux utiliser leur système de traitement des eaux usées pour en prolonger la durée de vie et contrôler la qualité et la quantité des boues; l'autre visera à poursuivre l'accompagnement des municipalités dans la mise en place d'une réglementation conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r. 22).
- On note une augmentation de la population saisonnière et des quantités de matières résiduelles qu'elle génère. Une évaluation des services offerts est prévue afin d'améliorer la desserte.

<sup>62</sup> Récupération des Basques, *Pourquoi la collecte et le tri manuel*, consulté en ligne 2021

- Durant les heures précédant les collectes d'encombrants, des recycleurs circulent et contribuent à remettre en circulation bon nombre d'objets réutilisables. Or, ce travail n'est pas suffisant, car il reste plusieurs encombrants récupérables. C'est pourquoi le présent PGMR prévoit la tenue d'activités de réemploi et le soutien ou la bonification du réseau de réemploi déjà existant afin qu'il puisse accueillir davantage d'encombrants.

### Secteurs ICI et CRD

Voici les principaux problèmes et les enjeux régionaux concernant les secteurs ICI et CRD :

- La collecte sélective des ICI est un enjeu puisque les matières sont collectées en sac et non en vrac, nécessitant de l'espace d'entreposage en attente de la prochaine cueillette. Une mesure visant à faciliter la participation des ICI à la collecte sélective est prévue au plan.
- Beaucoup de résidus de CRD prennent le chemin du LET sans être préalablement triés. Bien que l'écocentre accueille les citoyens et les ICI (incluant les entrepreneurs), l'espace disponible est limité et le déchargement doit se faire manuellement, cela ne s'applique donc qu'aux petits volumes. Reste donc les entrepreneurs qui transportent des *volumes moyens* dans leurs remorques à benne basculante et les *gros volumes* qui doivent être gérés par conteneur (privé ou loué). Ces chargements sont acheminés soit directement au LET, soit au centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup. Le LET semble être l'option la plus souvent retenue en raison de sa distance avantageuse par rapport au centre de tri (25 km). Toutefois, notons que parmi les locateurs de conteneurs du territoire, on trouve le centre de tri lui-même, qui achemine la matière jusqu'à ses installations et non au LET. L'enjeu est multifactoriel et la MRC souhaite comme première étape développer une solution de gestion de proximité pour les volumes moyens des entrepreneurs, en bonifiant l'écocentre.
- La gestion des matières organiques dans les ICI a débuté avec l'implantation de la collecte au sein des plus gros générateurs contribuant ainsi à augmenter de façon significative les tonnages récupérés. Un accompagnement est prévu pour soutenir les municipalités dans la mise en place d'incitatifs financiers destinés aux ICI pour faciliter leur participation à la collecte des matières organiques avec conteneur.
- Par ailleurs, la *Stratégie de valorisation de la matière organique* prévoit que les résidus CRD contenant majoritairement du bois devront passer par un centre de tri reconnu faute de quoi des pénalités seront imposées. C'est pourquoi une attention particulière sera portée pour s'assurer de la récupération et de la valorisation des résidus CRD de la MRC notamment des résidus de bois.
- En 2020, suite au projet pilote, trois municipalités ont adopté une tarification de type utilisateur-payeur pour les conteneurs. Le « niveau » d'incitatif est très différent d'une municipalité à l'autre. Il serait souhaitable de d'encourager les autres municipalités à en mettre en place également, et de proposer une version pour les générateurs au bac également.

#### 4.1.4 Droit de regard

L'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet à une municipalité régionale de limiter ou d'interdire la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Dans ce cas, la MRC doit faire état de son intention dans le PGMR.

Depuis que les cinq dépôts en tranchée ont cessé leurs activités, aucun autre lieu d'élimination n'est présent sur le territoire. La MRC se prévaut de son droit de regard de manière préventive puisque le LET de Rivière-du-Loup a la capacité d'accueillir les matières sur la durée du PGMR.

Ce LET reçoit les déchets des MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska, Les Basques, La Mitis et La Matapédia. Au sud, la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata possède et gère son propre lieu d'enfouissement technique à Dégelis. Celui-ci reçoit l'ensemble des déchets générés au Témiscouata. À l'est, les déchets générés dans la MRC de Rimouski-Neigette sont enfouis au lieu d'enfouissement technique de Rimouski.

Ainsi la MRC entend limiter l'élimination de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire à 40 000 t/an. Cette limite permettrait de répondre aux besoins d'élimination des MRC avoisinantes et actuellement clientes du LET, le cas échéant. La MRC prévoit mettre à jour son règlement à ce sujet.

#### 4.1.5 Orientations et objectifs

Les orientations servent de cadre de référence pour la définition et la compréhension des objectifs et des mesures de mise en œuvre du PGMR. La détermination des orientations repose sur la Politique et le Plan d'action québécois, ainsi que sur les principaux enjeux et problématiques de gestion des matières résiduelles spécifiques au territoire de planification. La présente section rappelle en premier lieu les orientations nationales et les objectifs fixés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, nommée ci-après la *Politique*, en second lieu, la liste des orientations identifiées par la MRC Les Basques et en troisième lieu, les objectifs régionaux.

##### Orientations et objectifs nationaux

Les grandes orientations et objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son *Plan d'action 2019-2024*. Ces documents découlent de la LQE<sup>63</sup> et doivent participer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la *Stratégie énergétique du Québec*<sup>64</sup>.

---

<sup>63</sup> LQE, chapitre Q-2

<sup>64</sup> Gouvernement du Québec, *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Plan d'action 2019-2024*, 2019.

La PQGMR fixe quatre orientations :

1. Prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise en marché des produits ;
2. Promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles ;
3. Réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination ;
4. Obliger les producteurs à prendre en considération les effets de leurs produits sur l'environnement et les coûts associés à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

Ces objectifs sont supportés par un principe primordial de la *Politique* soit l'ordre de préséance entre les différents types de gestion des matières résiduelles appelé principe des 3RV-E :

1. Réduction à la source;
2. Réemploi;
3. Recyclage, y compris par traitement biologique ou épandage sur le sol;
4. Valorisation, toutes opérations de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substitut à des matières premières;
5. Valorisation énergétique;
6. Élimination.

En vertu du principe des 3RV-E, le recyclage n'est que le troisième choix de mode de traitement des matières résiduelles. Pourtant, ce type de gestion est à l'avant-plan dans le Plan d'action 2019-2024 et fait l'objet de presque tous les objectifs quantitatifs qui y sont définis, soit :

1. Réduire à 525 kg (ou moins) la quantité de matières éliminées par habitant
2. Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
3. Recycler 60 % des matières organiques putrescibles résiduelles
4. Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Le Plan d'action actuelle est accompagné d'objectifs de valorisation de la matière organique présentés dans la *Stratégie de valorisation de la matière organique* tels que :

1. Instaurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire d'ici 2025
2. Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025
3. Recycler 70 % de la matière organique d'ici 2030
4. Réduire de 270 000 t éq. CO<sub>2</sub> les émissions de GES en 2030.

## Orientations régionales

Les orientations ont été déterminées par les membres du Comité de révision dont la liste est en avant-propos. Le choix repose sur la planification déjà en cours sur le territoire, l'analyse des enjeux régionaux, ainsi que les enjeux et objectifs provinciaux.

- Informer, sensibiliser et éduquer de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs ;
- Offrir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs de la MRC et de la PQGMR ;
- Offrir du soutien, de l'accompagnement et mettre en place des incitatifs afin de diminuer l'enfouissement ;
- Participer à la concertation et collaborer aux efforts régionaux de gestion des matières résiduelles ;
- Effectuer le suivi et l'acquisition de données afin de prioriser les actions et en mesurer l'amélioration

## Objectifs régionaux

Les objectifs régionaux découlent du diagnostic régional et des objectifs provinciaux, tel qu'exprimé ainsi dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* :

*Ces objectifs [nationaux] représentent une moyenne nationale à laquelle tous doivent contribuer. Chaque plan de gestion des matières résiduelles doit comprendre des mesures compatibles avec l'atteinte de l'ensemble des objectifs sur le territoire couvert par ce plan (Q-2, r. 35,1, art.6).*

Voici donc une présentation générale des objectifs régionaux envisagés (tableau 4-1) :

- **Élimination** : l'objectif national est en voie d'être atteint. En effet, la quantité de matières résiduelles éliminées (résidentiel, ICI et CRD) est passée de 603 kg/hab en 2015 à 547 kg/hab en 2019<sup>65</sup>. Une réduction de 10 % en 4 ans. D'ici 2030, une réduction supplémentaire de 10 % peut-être envisageable par rapport au nombre de kg/hab de 2019.
- **Matières recyclables** : à l'heure actuelle, l'objectif national n'est pas atteint, mais le projet pilote, les mesures d'accompagnement et les incitatifs financiers prévus au plan amélioreront la performance de la MRC en la matière. La modernisation de la collecte sélective aura probablement un impact positif également.
- **Matières organiques** : à l'heure actuelle, l'objectif national n'est pas atteint, mais durant la période d'application du présent PGMR les services et les infrastructures semblent suffisants pour y parvenir.
- **CRD** : l'objectif national est atteint selon l'outil d'inventaire. Nous savons toutefois que de nombreux résidus non triés sont acheminés par les citoyens et entrepreneurs directement au LET, en raison de sa distance avantageuse par rapport au centre de tri et des limites d'espace de l'écocentre. Il est nécessaire d'améliorer les solutions de proximité pour intercepter ces flux.

<sup>65</sup> MELCC, *Données d'élimination des matières résiduelles au Québec*, 2015 et 2019.

**Tableau 4-1 : Objectifs nationaux et régionaux par type de matières**

Matières	Objectifs nationaux	Objectifs régionaux 2023-2030
<b>Élimination</b>	Réduire à moins de 525 kg/pers./an d'ici 2023	Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030 (réduction de 10 % par rapport à 2019)
<b>Matières recyclables</b>	Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2023	Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030
<b>Matières organiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recycler 60 % de la matière organiques putrescible résiduelle d'ici 2025</li> <li>Instaurer la GMO sur 100 % du territoire d'ici 2025</li> <li>Gérer la matière organique dans 100 % des ICI 2025</li> <li>Recycler 70 % de la matière organique d'ici 2030</li> <li>Réduire de 270 000 t éq. CO2 les émissions de GES d'ici 2030</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle d'ici 2025</li> <li>Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025</li> <li>Recycler 70 % de la matière organique d'ici 2030</li> </ul>
<b>CRD</b>	Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire à 500 t les résidus non triés envoyés directement au LET par les entrepreneurs en construction<sup>66</sup>, d'ici 2030</li> <li>Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD, sans les agrégats, d'ici 2030</li> </ul>

Les objectifs régionaux sont principalement fixés pour 2030 car pour la plupart des objectifs, l'outil d'inventaire fourni par Recyc-Québec est nécessaire pour mesurer leur atteinte.

Afin d'atteindre ces objectifs, un plan d'action est présenté au chapitre suivant.

<sup>66</sup> Représente environ 1000t pour 2019. Voir la section *Matières éliminées du secteur CRD*

## 5 PLAN D'ACTION 2023-2030

Ce chapitre présente, d'abord, les mesures permettant l'atteinte des objectifs régionaux du Plan de gestion des matières résiduelles. À la suite, se trouve un résumé des coûts globaux de GMR actuels et anticipés, ainsi qu'un résumé des revenus et coûts estimés pour la mise en œuvre du PGMR.

Le détail des mesures comprenant le contexte, les moyens de réalisation, le public cible, les responsables et les collaborateurs se trouvent à l'annexe A. Chaque mesure a sa fiche descriptive.

Le budget détaillé par moyens de réalisation, ventilé sur 7 ans de mise en œuvre, se trouve à l'annexe B.

Ces deux annexes sont les outils du coordonnateur pour la mise en œuvre du PGMR et doivent être utilisés en complémentarité.

### 5.1 Présentation des mesures

Selon la LQE, la MRC est responsable de l'élaboration, de l'adoption et du maintien en vigueur du PGMR, alors que les municipalités sont responsables de l'application des moyens retenus et de la mise en conformité de leur réglementation avec les dispositions du plan dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur.

Le projet de PGMR a été soumis à une démarche de consultation publique à la suite de laquelle le plan d'action a été modifié. Plusieurs moyens ont été ajoutés et le budget a été ajusté. Le détail de cette démarche est présenté dans le rapport de consultation publique à l'annexe E.

Un résumé du plan d'action final est présenté dans le tableau suivant. Le détail de chaque mesure se trouve dans les fiches descriptives de l'annexe A.



**Tableau 5-1 : Mesures du plan d'action 2023-2030 par orientation**

<b>MESURES</b>	
<b>Orientation 1 : information, sensibilisation et éducation (ISÉ)</b>	
1	Sensibiliser et outiller tous les secteurs sur les 3RV et les services disponibles sur le territoire.
2	Distribuer du matériel d'ISÉ concernant les résidus de CRD lors de l'émission de permis des secteurs résidentiels, ICI.
3	Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques reliées à leurs installations septiques.
4	Améliorer le tri des matières résiduelles dans les îlots de tri dans les lieux publics.
<b>Orientation 2 : infrastructures et services</b>	
5	Maintenir et promouvoir les services de collecte des plastiques agricoles et de récupération des tubulures d'érablières sur le territoire.
6	Améliorer le service d'écocentre de manière continue.
7	Réduire les encombrants valorisables de la collecte des rebuts.
8	Poursuivre l'optimisation des collectes de matières en place afin de réduire les coûts, d'améliorer les taux de recyclage et de limiter le transport.
9	Augmenter la quantité de résidus domestiques dangereux collectés sur le territoire.
10	Stimuler et soutenir l'organisation d'événements de réemploi.
<b>Orientation 3 : soutien, accompagnement et incitatifs</b>	
11	Offrir un service-conseil en gestion des matières résiduelles aux ICI du territoire pour améliorer leurs performances.
12	Aider les municipalités à créer des incitatifs pour encourager la participation à la réduction et au tri.
13	Promouvoir et encourager la mise en place des mesures de réduction à la source et de réemploi et d'amélioration du tri dans les bureaux municipaux et la MRC.
14	Travailler de concert avec les municipalités pour mettre en œuvre la réduction des bannissements des plastiques à usage unique.
15	Travailler de concert avec les municipalités pour améliorer la desserte des habitations saisonnières.
16	Aider les municipalités à assurer la recyclabilité et le recyclage des boues d'étangs aérés.
17	Soutenir les municipalités dans la mise en place d'une réglementation sur la collecte et la disposition des boues de fosses septiques conformément au Q-2, R.22.

## MESURES

### **Orientation 4 : Concertation, collaboration aux efforts régionaux de gestion des matières résiduelles**

- 18 Informer les employés et élus municipaux de leurs performances et organiser des séances d'échange et d'information sur la GMR.
- 19 Participer à la coopération régionale et interrégionale des acteurs en gestion des matières résiduelles.
- 20 Participer aux efforts qui visent à trouver des alternatives à l'enfouissement pour les textiles usagés.
- 21 Favoriser la création, le maintien et l'essor des organismes de réemploi.

### **Orientation 5 : Acquisition de donnée**

- 22 Réaliser une étude de caractérisation des déchets du secteur résidentiel et ICI assimilables.
- 23 Faire le suivi mensuel des quantités envoyées aux lieux de traitement par la collecte municipale.
- 24 Faire le suivi annuel des boues municipales, des remboursements reçus du gouvernement.

## 5.2 Estimation des coûts et revenus de GMR

Le tableau 5-2 présente les revenus et les dépenses de la MRC pour l'année 2019 et ceux anticipés.

**Tableau 5-2 : Sommaire des revenus et des dépenses pour l'année 2019 et les suivantes**

Revenus	Revenus MRC	Revenus potentiels 2023-2030
Quotes-parts des municipalités : matières recyclables	381 737 \$	En hausse
Quotes-parts des municipalités : déchets (collecte et transport)	253 541 \$	En baisse
Quotes-parts des municipalités : déchets (enfouissement) et matières organiques (valorisation)	301 036 \$	Similaire
Quotes-parts des municipalités : matières organiques (collecte et transport)	104 807 \$	Similaire
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	80 049 \$	Similaire
Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	242 710 \$	En hausse
Vente des matières recyclables au centre de tri	73 810 \$	En baisse
<b>Total des revenus</b>	<b>1 437 690</b>	<b>Similaire ou en hausse</b>

Dépenses	Dépenses MRC	Dépenses potentielles 2023-2030
Collecte et transport des déchets	254 064 \$	Similaire
Enfouissement au LET de Rivière-du-Loup	349 619 \$	En baisse
Collecte et transport des matières organiques	105 243 \$	Similaire
Valorisation des matières organiques à l'usine de biométhanisation	31 693 \$	En hausse
Collecte et transport des matières recyclables, main-d'œuvre centre de tri et gestion de l'écocentre <sup>67</sup>	531 618 \$	En baisse
Frais d'exploitation du centre de tri et assurance du bâtiment	77 060 \$	En baisse
Écocentre (frais de disposition des RDD)	6 177 \$	Similaire
Suivi du PGMR (externe)	31 658 \$	En baisse
Suivi du PGMR (interne)	35 413 \$	En hausse
Calendriers de collecte et informations diverses	5 185 \$	Similaire
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 427 730</b>	<b>Similaire ou en hausse</b>

<sup>67</sup> À partir de l'année 2025 (au plus tard), le tri-conditionnement des matières sera géré par l'organisme de gestion désigné par le gouvernement conformément à la Loi modifiant principalement la LQE en matière de consigne et de collecte sélective. Ainsi, le contrat ne sera plus octroyé par la MRC, ce qui devrait avoir un impact sur les coûts.

Le tableau 5-3 présente les revenus et les coûts estimés pour la mise en œuvre du PGMR de 2023 à 2030.

Le programme de redistribution des redevances à l'élimination soutient les municipalités régionales du Québec qui sont tenues, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), de produire et de mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) puis d'en faire la révision tous les sept ans. Il a pour objectif de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination. Une estimation des revenus attendus est donc présentée dans le tableau ci-bas et attribué à la mise en œuvre du PGMR. Le « surplus » servira aux moyens dont nous n'avons pas pu évaluer le coût pour le moment, ainsi qu'à la continuité de la collecte et traitement des matières organiques dont les coûts sont importants.

Les coûts indiqués représentent un budget prévisionnel mais ne constituent pas un engagement formel de la MRC ou des municipalités d'engager les sommes prévues. Les budgets sont adoptés annuellement aux mois de novembre et de décembre de l'année précédente. Des frais de révision du PGMR sont à prévoir en 2028 et 2029 pour l'entrée en vigueur du PGMR suivant.

Aucun programme n'est disponible actuellement pour la mesure la plus onéreuse du Plan (25 000 \$), soit la caractérisation des déchets. Si la MRC n'est pas en mesure de financer en partie cette mesure par une subvention, elle pourrait chercher à atténuer les coûts ou à reporter cette mesure.

**Tableau 5-3 : Revenus et coûts estimés pour la mise en œuvre du PGMR entre 2023 et 2030<sup>68</sup>**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
<b>Revenus</b>									
Redistribution redevances <sup>69</sup>	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	592 000
Sub. agent vert <sup>70</sup>	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	20 000
Sub. Optimisation écocentre	60 861								60 861
<b>Total Revenus</b>	<b>137 361</b>	<b>76 500</b>	<b>672 861</b>						
<b>Coûts</b>									
RH	49 367	34 055	30 748	26 318	33 312	27 400	55 548	28 226	<b>284 973</b>
Matériel	70 707	6 840	11 560	17 412	17 394	13 510	14 155	14 227	<b>165 805</b>
<b>Total Coût</b>	<b>120 074</b>	<b>40 895</b>	<b>42 307</b>	<b>43 731</b>	<b>50 706</b>	<b>40 909</b>	<b>69 703</b>	<b>42 453</b>	<b>450 779</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>17 287</b>	<b>35 605</b>	<b>34 193</b>	<b>32 769</b>	<b>25 794</b>	<b>35 591</b>	<b>6 797</b>	<b>34 047</b>	<b>222 082</b>

<sup>68</sup> Le budget a été élaboré de 2023 à 2030 pour satisfaire aux exigences de la LQE, étant donné l'entrée en vigueur du PGMR prévu vers la fin de 2023.

<sup>69</sup> Une moyenne des redistributions annuelles entre 2015 et 2020 a été utilisée

<sup>70</sup> Supposant qu'une patrouille verte a lieu chaque année, tel que budgété dans le plan d'action

### 5.3 SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE

La Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'un système de surveillance et de suivi du Plan soit mis en place afin de vérifier périodiquement son application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Cette exigence s'inscrit dans la continuité des mesures mises en place par la MRC Les Basques. En effet, depuis le début de la révision du PGMR, un comité de révision du PGMR formé de 8 membres a été créé. Le comité de révision est composé des membres suivants : le préfet de la MRC, la directrice générale adjointe et l'adjointe administrative de la MRC, 2 maires, 2 directeurs généraux de municipalité, le directeur de Récupération des Basques et une employée de Co-éco. La MRC souhaite créer un comité à la suite des élections de 2021 qui veillera à la mise en œuvre du Plan. Le respect des échéances, l'ajustement éventuel de certaines mesures et l'atteinte des objectifs seront les principaux sujets traités par le comité.

La MRC publiera un plan d'action annuel sur la gestion des matières résiduelles de son territoire. Celui-ci sera composé des actions définies dans le Plan en fonction de l'échéancier prévu pour l'atteinte des objectifs.

Le PGMR définit également en annexe au sein des fiches descriptives des indicateurs de suivi pour chacune des actions prévues. Ces indicateurs permettront à la MRC d'évaluer au plus juste la réalisation des mesures.

De plus, des mesures de suivi sont spécifiquement prévues dans le plan d'action. Celles-ci visent notamment à faire le suivi des quantités de déchets enfouis et des matières recyclables et organiques collectées chaque année. Une attention particulière sera portée à la collecte de données pour le secteur de la construction, rénovation, démolition et les boues municipales. La MRC demeurera également à l'affût de la venue de toute réglementation qui obligerait les ICI à divulguer leurs données.

Afin de maximiser la concertation sur le territoire, deux séances d'échanges et d'information sur la gestion de matières résiduelles avec les employés et élus municipaux sont prévues durant la période d'application du PGMR.

Pour conclure, des rapports annuels de suivi du PGMR seront également produits tels que requis depuis 2014 par le MELCC dans le cadre du Programme de redistribution des redevances sur l'élimination. Ce rapport comprend des données municipales reliées à l'atteinte des objectifs, la desserte offerte par la collecte municipale des matières organiques et les municipalités visées par le compostage domestique. Ces rapports annuels seront présentés aux élus et adoptés par résolution au Conseil de la MRC, en plus d'être diffusés sur le site Web de la MRC afin d'être facilement accessibles au public.



# CONCLUSION

---





## 6 CONCLUSION

Depuis l'entrée en vigueur de son premier plan de gestion des matières résiduelles en 2003, la MRC a poursuivi son cheminement vers l'atteinte des objectifs de la *Politique*. Des actions déterminantes ont été posées notamment le traitement des déchets au lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup, l'implantation de la collecte sélective à l'ensemble des municipalités, la création d'un écocentre et le début de la collecte des matières organiques. Ont suivi les éléments phares du PGMR 2016-2020, entre autres, le déploiement de la collecte des matières organiques de même que l'augmentation récente de leur fréquence de collecte.

Les actions de sensibilisation en collaboration avec Co-éco, que ce soit pour inciter tous les acteurs à participer à la collecte des matières recyclables ou organiques se sont maintenues dans le temps et les efforts de collaboration au niveau régional ont porté fruits.

Un inventaire détaillé des matières récupérées a contribué à prioriser les actions. Or, faute de données précises surtout en provenance des ICI, l'inventaire utilisé provient majoritairement des données de l'outil d'inventaire pour obtenir les taux de récupération.

Grâce à la concertation effectuée auprès des ICI au printemps 2021, ces derniers ont pu être impliqués dans l'identification des mesures de mise en œuvre et des étapes de réalisation du présent PGMR. En effet, les préoccupations des ICI ont été mises en lumière, entre autres la promotion du secteur du réemploi, l'implantation d'incitatifs pour améliorer leurs taux de récupération et le soutien du milieu scolaire.

Le PGMR 2023-2030 s'inscrit dans la continuité et propose des actions concrètes à la hauteur des ressources humaines et financières de la MRC pour atteindre les objectifs de la PQGMR. Ces mesures sont regroupées en cinq grandes orientations :

- 1 Informer, sensibiliser et éduquer de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs
- 2 Offrir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs de la MRC et de la PQGMR
- 3 Offrir du soutien, de l'accompagnement et mettre en place des incitatifs afin de diminuer l'enfouissement
- 4 Participer à la concertation et collaborer aux efforts régionaux de gestion des matières résiduelles
- 5 Effectuer le suivi et l'acquisition de données afin de prioriser les actions et en mesurer l'amélioration

Des mesures sont prévues pour valoriser davantage les résidus de construction, de rénovation et de démolition étant donné que les entreprises en CRD contribuent à 20 % du total enfoui par les ICI. C'est pourquoi une bonification des services d'écocentre pour les ICI est prévue ainsi que des pistes de solution au niveau régional.

En terminant, le territoire possède des infrastructures importantes, soit l'écocentre et le centre de tri des matières recyclables. Des améliorations sont prévues afin d'y bonifier les services et de contribuer à l'atteinte des taux de récupération ciblés.



# ANNEXES

---





## **ANNEXE A : FICHES DESCRIPTIVES DES MESURES**

L'annexe A présente les fiches descriptives des mesures comprenant les objectifs, le contexte, les responsables et les collaborateurs, le public cible ainsi que les coûts totaux anticipés.

Pour la mise en œuvre, ces fiches doivent être utilisées avec leur complément, l'annexe B, qui détaille les années d'application et le budget prévu pour la période couverte par le PGMR.

## Orientation 1 : Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

<b>Mesure</b>	<b>1- Sensibiliser et outiller tous les secteurs sur les 3RV et les services disponibles sur le territoire.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030</li> <li>• Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030</li> <li>• Recycler 60 % des matières organiques d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030</li> <li>• Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD (sans les agrégats) d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Réduction à la source, réemploi, gestion sur place des résidus verts, enjeux liés au tri à la source (3 voies de collecte et points de dépôts) sont les sujets à privilégier. Miser sur la compréhension de la circularité et outiller les acteurs lorsque requis.
<b>Responsable(s)</b>	MRC, municipalités
<b>Collaborateurs</b>	Co-éco, Centre de services scolaires, centre de tri des matières recyclables, Recyc-Québec, Carbone Scol'ERE, propriétaires de multilogements, entreprises d'élagage
<b>Public cible</b>	Tous
<b>Coût RH</b>	89 335 \$
<b>Coût matériel</b>	11 204 \$

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Prévoir annuellement différentes actions d'ISÉ : rencontres citoyennes, dépliants, publicités dans les médias locaux et sur les réseaux sociaux, articles dans les bulletins municipaux, etc. couvrant les sujets définis en contexte.	Nb outils distribués Nb apparitions médias (8) Nb rencontres citoyennes (8)
B. Prévoir une patrouille verte estivale. Définir les objectifs avec le comité GMR, couvrant les sujets listés en contexte.	Nb patrouilles organisées (8)
C. Organiser une campagne auprès des propriétaires de multilogements ainsi que les locataires pour améliorer la participation au tri et les outiller au besoin.	% propriétaires rejoints (90%)
D. Organiser des activités de sensibilisation dans les écoles.	Nb d'activités de sensibilisation organisées (8)
E. Maintenir une ligne-info pour les citoyens.	Ligne-info active 5 jours par semaine (oui)
F. Informer en continu les citoyens sur le coût de gestion des différentes matières.	Nb publications sur les coûts (8) Nb mun. informant les citoyens (11)

<b>Mesure</b>	<b>2. Distribuer du matériel d'ISÉ concernant les résidus de CRD lors de l'émission de permis des secteurs résidentiels, ICI.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD, sans les agrégats, d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Beaucoup de résidus de CRD se retrouvent au lieu d'enfouissement technique alors qu'il y a des options de recyclage. Cette mesure permet de guider les acteurs à la bonne gestion de leurs résidus de CRD.
<b>Responsable(s)</b>	MRC, municipalités
<b>Collaborateurs</b>	ICI, Co-éco, Synergie BSL, LET, écocentre, centre de tri des matériaux secs
<b>Public cible</b>	ICI, citoyens
<b>Coût RH</b>	4 092 \$
<b>Coût matériel</b>	1 910 \$

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Tous les printemps, s'assurer que les municipalités incitent à une meilleure gestion des résidus CRD via les bulletins municipaux.	Nb municipalités ayant fait une publication (11)
B. Tous les printemps, s'assurer que les inspecteurs remettent le dépliant informatif à tous les demandeurs de permis de CRD.	% d'inspecteurs municipaux distribuant le dépliant (100%)

<b>Mesure</b>	<b>3. Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques reliées à leurs installations septiques.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Les bonnes pratiques d'utilisation sont peu connues. Elles peuvent permettre aux installations de durer plus longtemps et d'éviter des colmatages et contaminations de l'environnement, en plus d'assurer la recyclabilité des boues.
<b>Responsable(s)</b>	MRC, municipalités
<b>Collaborateurs</b>	Organismes en service-conseil, entreprises spécialisées
<b>Public cible</b>	Citoyens
<b>Coût RH</b>	4 480 \$
<b>Coût matériel</b>	3 391 \$

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Produire une stratégie de communication pour améliorer la connaissance des municipalités et des propriétaires de résidences isolées sur les obligations reliées à leurs installations. Sensibiliser les gens à gérer leurs branches localement pour limiter l'apport des branches à l'écocentre.	Stratégie élaborée (oui) Stratégie déployée (oui)
B. Distribuer aux propriétaires d'installations septiques un dépliant informatif.	% de résidences isolées ayant reçu le dépliant (90%)

<b>Mesure</b>	<b>4. Améliorer le tri des matières résiduelles dans les îlots de tri dans les lieux publics.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d’ici 2030</li> <li>• Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d’ici 2030</li> <li>• Recycler 60 % des matières organiques d’ici 2025 et 70 % d’ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	La contamination et les débordements observés aux îlots de tri dans les lieux publics sont fréquents et nécessitent que le tri y soit amélioré.
<b>Responsable(s)</b>	Municipalités
<b>Collaborateurs</b>	MRC, organismes en Service-conseil
<b>Public cible</b>	Citoyens
<b>Coûts RH</b>	4 263 \$
<b>Coûts matériels</b>	1 381 \$

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Dresser un inventaire des îlots de tri présents dans les municipalités.	Inventaire réalisé (oui)
B. Analyser les cas de contamination aux îlots pour dégager des tendances.	Audit visuel réalisé (oui)
C. Sensibiliser les citoyens en vertu du portrait réalisé à l’étape précédente.	Portrait diffusé (oui)

## Orientation 2 : Infrastructures et services

<b>Mesure</b>	<b>5. Maintenir et promouvoir les services de collecte des plastiques agricoles et de récupération des tubulures d'érablières sur le territoire.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Le portrait 2021 sur les plastiques agricoles au Bas-Saint-Laurent estime les quantités générées par MRC dans la région. On estime les tubulures d'érablière à 12 tonnes et les pellicules et bâches agricoles à 75 tonnes. Les services de récupération sont déjà bien implantés, mais ils devront s'adapter à l'entrée en vigueur de la REP sur les plastiques agricoles prévue en juin 2023.
<b>Responsable(s)</b>	MRC
<b>Collaborateurs</b>	MRC, Co-éco, UPA, Syndicat des acériculteurs, comité bas-laurentien sur les plastiques agricoles, AgriRÉCUP
<b>Public cible</b>	Acériculteurs, agriculteurs
<b>Coûts RH</b>	11 125 \$
<b>Coûts matériels</b>	4 775 \$

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Au mois de mai, informer les acériculteurs des services existants à la Régie du Témiscouata pour gérer leurs tubulures via la fédération et les bulletins municipaux.	Communication envoyée - fédération (8) % des municipalités visées ayant publié (100%) Qté plastique récupérée (hausse)
B. Au mois de mai, informer les agriculteurs des services existants pour recycler leurs plastiques agricoles via l'UPA et les bulletins municipaux.	Communication envoyée par l'UPA (1/an) % municipalités visées ayant publié (100%) Qté plastique récupérée (hausse)
C. Poursuivre l'implication de la MRC au sein du comité bas-laurentien sur les plastiques agricoles.	Participation au comité (oui)

<b>Mesure</b>	<b>6. Améliorer le service d'écocentre de manière continue.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030</li> <li>• Réduire à 500 t les résidus non triés envoyés directement au LET par les entrepreneurs en construction, d'ici 2030</li> <li>• Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD, sans les agrégats, d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	L'écocentre accueille les petits chargements de résidus de CRD et permet le réemploi de matières non sensibles aux intempéries. Le réaménagement, débuté en 2022, vise à implanter un volet réemploi pour les objets réutilisables et le bois de qualité, à ouvrir l'accès aux générateurs de CRD munies d'une benne basculante tout en rendant cette option financièrement attrayante par rapport au LET, à améliorer la qualité du tri et à implanter un système de point de vente et de gestion des données. Le Haut-pays n'a actuellement pas de solution de proximité.
<b>Responsable(s)</b>	MRC
<b>Collaborateurs</b>	Gestionnaire de l'écocentre, organismes spécialisés en GMR
<b>Public cible</b>	Tous
<b>Coûts RH</b>	40 449 \$
<b>Coûts matériels</b>	99 330 \$

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Rencontrer régulièrement le gestionnaire de l'écocentre pour évaluer le service et solutionner les enjeux.	Nb de rencontres (8)
B. Offrir de la formation continue aux employés.	Nb de formations offertes aux employés (4)
C. Améliorer le fonctionnement du site tel que défini dans le projet de réaménagement de l'écocentre décrit en contexte.	Augmentation quantité de CRD gérée (oui) Affichage facilitant la fluidité (oui)
D. Augmenter la limite d'utilisation gratuite pour les citoyens (actuellement 3 remorques par année) à partir du renouvellement du contrat en 2025.	Analyse effectuée (oui) Solution implantée (oui)
E. Informer les citoyens et entrepreneurs des nouveaux services disponibles	% des entrepreneurs informé de la solution (90%)
F. Trouver une solution de proximité pour améliorer la desserte du haut-pays du territoire des Basques.	Amélioration desserte du haut-pays (oui)

<b>Mesure</b>	<b>7. Réduire les encombrants valorisables de la collecte des rebuts.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030</li> <li>• Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD, sans les agrégats, d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Lors des collectes d'encombrants, plusieurs articles encore utiles prennent le chemin du site d'enfouissement au lieu d'être valoriser.
<b>Responsable(s)</b>	MRC
<b>Collaborateurs</b>	MRC, entrepreneurs de collecte, gestionnaire de l'écocentre, organismes de réemploi
<b>Public cible</b>	Citoyens
<b>Coûts RH</b>	15 747 \$
<b>Coûts matériels</b>	1 040 \$

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Organiser une chasse au trésor entre voisins avant la collecte des encombrants.	Nb municipalités participantes (7)
B. Étudier les différents modes de collecte des encombrants utilisés par d'autres MRC et appliquer une solution lors du prochain appel d'offres pour diminuer l'enfouissement.	Solution appliquée pour éviter l'enfouissement des encombrants réemployables/valorisables (oui) Qté enfouie saison des encombrants (baisse)
C. Informer les citoyens des débouchés de réemploi qui existent par un répertoire sur le site web de la MRC et en ajoutant la liste des options de valorisation à la lettre informant de la collecte des gros rebuts.	Répertoire créé (oui) Information ajoutée à la lettre annuelle (oui)
D. Travailler de concert avec le milieu pour assurer le maintien d'au moins un service de réemploi de meubles et électroménagers sur le territoire.	Discussions avec les organismes ou entreprises qui œuvrent dans le réemploi (7)

<b>Mesure</b>	<b>8. Poursuivre l'optimisation des collectes de matières en place afin de réduire les coûts, d'améliorer les taux de recyclage et de limiter le transport.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030</li> <li>• Recycler 75% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	La MRC a fait déjà de nombreuses améliorations et les services actuels répondent à la plupart des besoins. Une réflexion plus poussée, optimiser les fréquences, les parcours, les données disponibles, etc. La collecte de matières recyclables pour les ICI doit également être améliorée.
<b>Responsable(s)</b>	MRC
<b>Collaborateurs</b>	Entrepreneurs de collecte, municipalités, organismes spécialisés
<b>Public cible</b>	Tous
<b>Coûts RH</b>	1 500 \$
<b>Coûts matériels</b>	-

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Lors du prochain appel d'offres, intégrer les éléments de solutions retenus à la mesure 7b et 15 b (coût intégré à ces mesures)	Solutions pour les saisonniers (oui) Solution pour les encombrants (oui)
B. En prévision du prochain appel d'offres, évaluer l'ajout d'une technologie permettant d'améliorer les données sur la participation et les matières collectées et d'optimiser les parcours.	Technologie adoptée (oui, si le coût n'est pas prohibitif)
C. Encourager les municipalités des zones urbanisées à organiser une collecte groupée de résidus verts à l'automne	Nb municipalités avec une solution pour les résidus verts (2)

<b>Mesure</b>	<b>9. Augmenter la quantité de résidus domestiques dangereux collectés sur le territoire.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire à 492 kg/pers./an ou mois d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Peu de points de dépôt sont disponibles sur ce grand territoire.
<b>Responsable(s)</b>	Municipalités
<b>Collaborateurs</b>	Citoyens, municipalités, organismes chargés d'appliquer les REP (Recyc-Fluo, Éco-peinture, etc.)
<b>Public cible</b>	Citoyens
<b>Coûts RH</b>	2 810 \$
<b>Coûts matériels</b>	2 000 \$

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. S'assurer du maintien des services existants pour la récupération des RDD	Nb points de dépôt 2027 (au moins égal à 2019)
B. Augmenter le nombre de points de dépôt pour les électroniques et ampoules, lampes fluocompactes et tubes fluorescents.	Nb points de dépôts par matière (2)
C. Produire un document d'information pour faire connaître les points de dépôts.	Production et diffusion du document (oui)

<b>Mesure</b>	<b>10. Stimuler et soutenir l'organisation d'événements de réemploi.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire à 492 kg/pers./an ou mois d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Ce type d'événement permet de sensibiliser un grand nombre de citoyens et d'acteurs aux gestes à poser pour éviter de générer des déchets dans une ambiance conviviale et ludique
<b>Responsable(s)</b>	MRC
<b>Collaborateurs</b>	Réparateurs et friperies, Ateliers partagés des Basques, Co-éco
<b>Public cible</b>	Citoyens
<b>Coûts RH</b>	8 142 \$
<b>Coûts matériels</b>	12 213 \$

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Soutenir au moins 2 événements au cours de l'application du PGMR. Par exemple : café de réparation, chasse au trésor des encombrants des voisins, troc-tes-trucs, etc. Le budget peut être concentré sur deux événements ou octroyé annuellement, en fonction des initiatives d'intérêt.	Nb activités de réemploi soutenues (2)

## Orientation 3 : Soutien, accompagnement et incitatifs

<b>Mesure</b>	<b>11. Offrir un service-conseil en gestion des matières résiduelles aux ICI du territoire pour améliorer leurs performances.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire à 492 kg/pers./an ou mois d'ici 2030</li> <li>• Recycler 75% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030</li> <li>• Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025</li> <li>• Recycler 60 % des matières organiques d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030</li> <li>• Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD, sans les agrégats, d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Les ICI sont des acteurs clés permettant l'atteinte des objectifs provinciaux et régionaux. Des démarches ont déjà été entamées auprès d'eux dont une concertation en 2021 réunissant une soixantaine d'acteurs du KRTB. Il en ressort que l'accompagnement est nécessaire pour pérenniser leurs efforts.
<b>Responsable(s)</b>	MRC
<b>Collaborateurs</b>	ICI incluant réseau scolaire et réseau de la santé
<b>Public cible</b>	Municipalités, entreprises, organismes, écoles et services de garde
<b>Coûts RH</b>	28 357 \$
<b>Coûts matériels</b>	5 605 \$

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Contacter les écoles et les services de garde pour connaître leur degré d'avancement en GMR et identifier les enjeux.	% d'écoles rejointes (100%)
B. Identifier tous les autres ICI qui ne participent pas au tri à 3 voies et entrer en contact avec eux pour identifier les enjeux.	Nb ICI ne participant pas au tri à 3 voies (à venir) % des ICI visés qui ont été contactés (100%)
C. Relancer annuellement les ICI identifiés en A et B et leur offrir du soutien personnalisé.	% d'écoles participant au tri à 3 voies (hausse) % d'autres ICI participant au tri 3 voies (hausse)
D. Faire le suivi annuel des entreprises utilisant des conteneurs à matières organiques pour assurer la participation continue et solutionner les enjeux.	% ICI utilisant activement leur conteneur (100%)

<b>Mesure</b>	<b>12. Aider les municipalités à créer des incitatifs pour encourager la participation à la réduction et au tri.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030</li> <li>• Recycler 75% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030</li> <li>• Recycler 60 % des matières organiques d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Plusieurs projets au Québec et dans le monde démontrent que des incitatifs financiers et réglementaires favorisent la performance en GMR d'une municipalité. Un projet pilote a eu lieu de 2018 à 2020, instaurant une tarification utilisateur payeur visant les conteneurs dans deux municipalités. Depuis, la MRC a adopté un règlement obligeant les résidences à demander une autorisation pour l'octroi d'un deuxième bac à déchet, afin d'encourager la participation au tri.
<b>Responsable(s)</b>	MRC, municipalités
<b>Collaborateurs</b>	MRC, municipalités, Co-éco
<b>Public cible</b>	ICI, Citoyens
<b>Coûts RH</b>	7 708 \$
<b>Coûts matériels</b>	-

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Promouvoir les résultats du projet pilote sur la tarification utilisateur-payeur et inciter les autres municipalités à en adopter une, similaire ou visant uniquement le 2e bac à déchet.	Qté déchets par municipalité (baisse) % des municipalités adhérentes (6/11)
B. Communiquer aux citoyens la directive de la MRC concernant le 2e bac à déchets résidentiel.	Nb publications effectuées (4) Nb canaux de communications utilisés (3)
C. Proposer aux municipalités une réglementation qui favorisera la gestion "in situ" des résidus verts et viser son adoption dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur du PGMR.	Réglementation proposée (oui) Nb municipalités l'ayant adoptée (11)
D. Proposer aux municipalités une réglementation obligeant les propriétaires d'immeubles commerciaux ou les promoteurs de projets immobiliers à prévoir des espaces pour des conteneurs et viser adoption dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur du PGMR.	Réglementation proposée (oui) Nb municipalités l'ayant adoptée (5)

<b>Mesure</b>	<b>13. Promouvoir et encourager la mise en place des mesures de réduction à la source et de réemploi et d'amélioration du tri dans les bureaux municipaux et la MRC.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030</li> <li>• Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030</li> <li>• Recycler 60 % des matières organiques d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Lorsque les municipalités donnent l'exemple, la population adopte plus facilement les comportements souhaitables pour une saine GMR.
<b>Responsable(s)</b>	MRC, municipalités
<b>Collaborateurs</b>	Co-éco, Recyc-Québec
<b>Public cible</b>	MRC, municipalités
<b>Coûts RH</b>	1 750 \$
<b>Coûts matériels</b>	5 250 \$

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Réaliser un sondage auprès des municipalités pour vérifier si elles utilisent encore des articles à usage unique (dosettes, verres et bâtonnets à café, sachets de sucre, assiettes de styromousse lors d'événements tenus aux bureaux municipaux et à la MRC).	% des municipalités ayant répondu (100%)
B. Soutenir les municipalités dans leurs efforts de réduction à la source au sein des bâtiments municipaux et de la MRC.	Nb municipalités ayant réduit l'usage unique dans les bâtiments municipaux (9/11)
C. Encourager les municipalités à promouvoir une réduction à la source et un meilleur tri des déchets lors d'événements ayant lieu sur leur territoire.	Nb municipalités incitant à la réduction à la source lors des événements (5) Nb municipalités incitant au tri à 3 voies lors des événements (9)
D. Vérifier les besoins des événements du territoire pour le prêt de mobilier de tri et répondre aux besoins dans la mesure du possible.	% des organisateurs d'événements contactés (100%) % des enjeux solutionnés (70%)

<b>Mesure</b>	<b>14. Travailler de concert avec les municipalités pour mettre en œuvre la réduction des bannissements des plastiques à usage unique.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Le règlement canadien sur les plastiques à usage unique (entrée en vigueur décembre 2022) donne une période de transition de 1 an pour l'interdiction de la vente des sacs d'emplettes, ustensiles (etc.) et 2 ans pour les anneaux d'emballage de boissons et les pailles flexibles.
<b>Responsable(s)</b>	MRC
<b>Collaborateurs</b>	Municipalités, Co-éco, Recyc-Québec
<b>Public cible</b>	Municipalités
<b>Coûts RH</b>	1 700 \$
<b>Coûts matériels</b>	500 \$

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Définir une stratégie de remplacement des articles visés par le règlement national qui sera gagnante pour le territoire.	Stratégie adoptée (oui)
B. Accompagner les organismes, les entreprises et les municipalités dans la transition vers la réduction des plastiques annoncée par le gouvernement.	% ICI informés (90%) % ICI accompagnés (100% de ceux en faisant la demande) Nb de municipalités donnant l'exemple (9/11)

<b>Mesure</b>	<b>15. Travailler de concert avec les municipalités pour améliorer la desserte des habitations saisonnières.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030</li> <li>• Recycler 75% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030</li> <li>• Recycler 60 % des matières organiques d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Les services offerts pour les habitations saisonnières ne suffisent pas pour certains propriétaires
<b>Responsable(s)</b>	Municipalités
<b>Collaborateurs</b>	Locataires et propriétaires de résidences saisonnières, visiteurs de lieux touristiques, municipalités, MRC
<b>Public cible</b>	Population saisonnière
<b>Coûts RH</b>	10 463 \$
<b>Coûts matériels</b>	15 944 \$

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Dans les zones saisonnières non accessibles aux camions, ajouter des points de dépôts communautaires (municipalités).	Points de dépôts ajoutés (oui)
B. Dans les zones saisonnières accessibles aux camions, sonder la population, proposer des options de collectes de matières valorisables supplémentaires pour répondre aux besoins. Suggérer aux municipalités un mode de tarification utilisateur payeur pour ce service (MRC).	Collectes supplémentaires si besoins nommés par les saisonniers (oui) Surcoût appliqué selon le principe utilisateur-payeur (oui)
C. Continuer de distribuer des documents de sensibilisation pour la bonne gestion des matières résiduelles destinées à la population saisonnière en collaboration avec les propriétaires de résidences secondaires et les municipalités.	Nb propriétaires collaborant (à venir) Nb dépliants distribués (à venir)

<b>Mesure</b>	<b>16. Aider les municipalités à assurer la recyclabilité et le recyclage des boues d'étangs aérés.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recycler 70 % de la matière organique d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Même si aucune boue n'a été enfouie durant l'année de référence du PGMR, le sondage effectué révèle que le recyclage des boues municipales n'est pas encore systématique. Or, leur enfouissement nuit à la performance de la MRC.
<b>Responsable(s)</b>	Municipalités
<b>Collaborateurs</b>	Réseau municipal, entreprises de vidange, Co-éco
<b>Public cible</b>	Municipalités
<b>Coûts RH</b>	1 492 \$
<b>Coûts matériels</b>	-

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Tenir un registre de la destination des boues d'étangs aérés (MRC avec la collaboration des municipalités) et assurer le recyclage des boues dont la qualité le permet (municipalités)	Sondage - destination des boues (7) Boues recyclées (100% de celles dont la qualité le permet)
B. Faire connaître les bonnes pratiques de gestion des boues.	Tenue de rencontres d'information (2) Tonnage des boues enfouies (baisse)

<b>Mesure</b>	<b>17. Soutenir les municipalités dans la mise en place d’une réglementation sur la collecte et la disposition des boues de fosses septiques conformément au Q-2, R.22.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recycler 70 % de la matière organique d’ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Le Règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R. 22) mentionne qu’il est du devoir de la municipalité de s’assurer que les installations sont gérées conformément au règlement.
<b>Responsable(s)</b>	MRC, municipalités
<b>Collaborateurs</b>	Municipalités, MRC, entrepreneurs de collecte
<b>Public cible</b>	Citoyens
<b>Coûts RH</b>	3 000 \$
<b>Coûts matériels</b>	-

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Poursuivre l’accompagnement auprès des municipalités pour que les inventaires soient finalisés.	Nb municipalités dont l’inventaire est terminé (11)
B. Informer les municipalités des aides financières disponibles afin de mettre aux normes les installations.	Vérification des aides disponibles (chaque année) Tenue d'une rencontre d'information (1)
C. Présenter aux municipalités des scénarios de prise en charge ou de suivi de la vidange des fosses septiques permettant de favoriser le recyclage des boues.	Tenue rencontre d'information (1)
D. Le cas échéant (C) proposer l’adoption d’un règlement sur la collecte et la disposition des boues de fosses septiques.	Règlement proposé (oui) Nb municipalités ayant adopté le règlement ou appliquant le Q-2, r.22 (5)

## Orientation 4 : concertation, collaboration aux efforts régionaux de gestion des matières résiduelles

<b>Mesure</b>	<b>18. Informer les employés et élus municipaux de leurs performances en gestion des matières résiduelles et organiser des séances d'échange et d'information sur la GMR.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030</li> <li>• Recycler 75% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030</li> <li>• Recycler 60 % des matières organiques d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030</li> <li>• Recycler ou valoriser 70 % des résidus CRD, sans les agrégats, d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Favoriser la compréhension des enjeux, les échanges d'expertise et l'émergence de solutions.
<b>Responsable(s)</b>	MRC
<b>Collaborateurs</b>	Réseau municipal, entreprises spécialisées
<b>Public cible</b>	Tous
<b>Coûts RH</b>	3 485 \$
<b>Coûts matériels</b>	-

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Préparer un bilan de performance et l'envoyer aux municipalités annuellement.	Bilan de performance envoyé (8)
B. Organiser au moins 2 séances d'échange durant l'application du PGMR.	Séances organisées (2)

<b>Mesure</b>	<b>19. Participer à la coopération régionale et interrégionale des acteurs en gestion des matières résiduelles.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d’ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Favoriser les discussions sur les questions GMR avec les autres MRC, les entreprises de collecte, récupérateurs, centre de tri, etc. afin de faire ressortir des opportunités et partenariats.
<b>Responsable(s)</b>	MRC
<b>Collaborateurs</b>	Réseau municipal, Co-éco, gestionnaires de services en GMR
<b>Public cible</b>	Tous
<b>Coûts RH</b>	4 775 \$
<b>Coûts matériels</b>	-

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Participer aux différents comités de réflexions sur des sujets spécifiques et au comité d'échange régional en gestion des matières résiduelles.	Participation aux comités régionaux en GMR (100% des comités pertinents)

<b>Mesure</b>	<b>20. Participer aux efforts qui visent à trouver des alternatives à l'enfouissement pour les textiles usagés.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Durant la pandémie, la capacité d'entreposage et de gestion des organismes de réemploi a été outrepassée et des textiles de qualité ont été enfouis. L'enjeu, récurrent dans plusieurs régions, a fait naître un projet bas-laurentien de valorisation des textiles dont le diagnostic sera publié vers la fin 2022
<b>Responsable(s)</b>	MRC
<b>Collaborateurs</b>	Co-éco, Recyc-Québec, partenaires du projet Textile BSL
<b>Public cible</b>	Tous
<b>Coûts RH</b>	1 884 \$
<b>Coûts matériels</b>	308 \$

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Aider les organismes de réemploi de vêtements de la MRC à participer aux actions entreprises par le comité textiles	Nb rencontres de concertation avec les acteurs locaux du textile (2) Qté estimée de textile enfoui (baisse)
B. Soutenir l'organisation des solutions locales si des avenues sont identifiées	Solutions soutenues (oui)

<b>Mesure</b>	<b>21. Favoriser la création, le maintien et l'essor des organismes de réemploi.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Le service en réemploi est primordial à la fois pour les familles dans le besoin et pour réduire l'enfouissement. Ces services sont souvent assurés par des bénévoles et leur pérennité est parfois compromise.
<b>Responsable(s)</b>	MRC
<b>Collaborateurs</b>	Municipalités
<b>Public cible</b>	Organismes œuvrant en réemploi
<b>Coûts RH</b>	4 797 \$
<b>Coûts matériels</b>	955 \$

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Créer un comité avec l'écocentre et les organismes et entreprises de réemploi afin de favoriser la réutilisation des biens.	Canal d'échange établi entre les acteurs (oui) Qté de biens réemployés (hausse)
B. Encourager la création d'organismes de réemploi et les accompagner pour aider à pérenniser les activités.	Nb organismes soutenus (8) Nb organismes en activité (hausse)
C. Promouvoir les services offerts par les organismes de réemploi.	Répertoire créé (oui) Répertoire diffusé (8 sur au moins 2 plateformes)

## Orientation 5 : acquisition de données

<b>Mesure</b>	<b>22. Réaliser une étude de caractérisation des déchets du secteur résidentiel et ICI assimilables.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	La caractérisation permet d'obtenir un portrait des matières résiduelles éliminées d'un secteur afin de prioriser les actions. Ce type d'étude permet de mieux cibler les mesures de sensibilisation en fonction des constats observés.
<b>Responsable(s)</b>	MRC
<b>Collaborateurs</b>	ICI, Co-éco, SADC, LET
<b>Public cible</b>	Citoyens, ICI
<b>Coûts RH</b>	25 000 \$
<b>Coûts matériels</b>	-

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Réaliser une étude de caractérisation avant le prochain PGMR. Rester à l'affût des opportunités pour la réaliser plus tôt.	Caractérisation effectuée (oui)

<b>Mesure</b>	<b>23. Faire le suivi mensuel des quantités envoyées aux lieux de traitement par la collecte municipale.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030</li> <li>• Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2030</li> <li>• Recycler 60 % des matières organiques d'ici 2025 et 70 % d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	La connaissance des données permet de prioriser les actions.
<b>Responsable(s)</b>	MRC
<b>Collaborateurs</b>	Centre de gestion des matières organiques
<b>Public cible</b>	Tous
<b>Coûts RH</b>	4 297 \$
<b>Coûts matériels</b>	-

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Compiler les tonnages de déchets, des matières recyclables et des matières organiques de la collecte municipale et des ICI.	Fichier de suivi mis à jour sur une base mensuelle pour la durée du PGMR (oui)

<b>Mesure</b>	<b>24. Faire le suivi annuel des boues municipales, des remboursements reçus du gouvernement.</b>
<b>Objectif(s) du PGMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire à 492 kg/pers./an ou moins d'ici 2030</li> </ul>
<b>Contexte</b>	Le suivi de boues des fosses septiques et de boues d'étang aérées permet de vérifier l'évolution des bonnes pratiques tandis que les montants reçus du gouvernement sont des indicateurs de performance générale.
<b>Responsable(s)</b>	MRC
<b>Collaborateurs</b>	Municipalités, entreprise de vidange
<b>Public cible</b>	Citoyens
<b>Coûts RH</b>	4 297 \$
<b>Coûts matériels</b>	-

<b>Moyens de réalisation</b>	<b>Indicateurs (résultats attendus)</b>
A. Tenir un registre annuel de la quantité de boues de fosses septiques vidangées et du fournisseur de service.	Fichiers de suivi mis à jour sur une base annuelle pour la durée du PGMR (oui)
B. Tenir un registre annuel de la quantité de boues d'étangs aérées vidangées et recyclées et du fournisseur de service.	
C. Compiler les montants reçus annuellement pour la compensation sur la collecte sélective (RQ) et les redistributions des redevances à l'enfouissement (totales et par habitant) (MELCC).	

## ANNEXE B : BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DÉTAILLÉ

Le tableau suivant est une reprise du tableau 5-3 *Revenus et coûts estimés pour la mise en œuvre* et vise à mettre en perspective les tableaux présentés dans les pages suivantes qui présentent les dépenses ventilées sur la période 2023-2030.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
<b>Revenus</b>									
Redistrib. Redevances <sup>71</sup>	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	592 000
Subvention agent vert <sup>72</sup>	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	20 000
Sub. Optimisation écocentre	60 861								60 861
<b>Total Revenus</b>	<b>137 361</b>	<b>76 500</b>	<b>672 861</b>						
<b>Coûts</b>									
RH	49 367	34 055	30 748	26 318	33 312	27 400	55 548	28 226	284 973
Matériel	70 707	6 840	11 560	17 412	17 394	13 510	14 155	14 227	165 805
<b>Total Coût</b>	<b>120 074</b>	<b>40 895</b>	<b>42 307</b>	<b>43 731</b>	<b>50 706</b>	<b>40 909</b>	<b>69 703</b>	<b>42 453</b>	<b>450 779</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>17 287</b>	<b>35 605</b>	<b>34 193</b>	<b>32 769</b>	<b>25 794</b>	<b>35 591</b>	<b>6 797</b>	<b>34 047</b>	<b>222 082</b>

<sup>71</sup> Une moyenne des redistributions annuelles entre 2015 et 2020 a été utilisée

<sup>72</sup> Supposant qu'une patrouille verte a lieu chaque année, tel que budgété dans le plan d'action

<b>PGMR GRAND TOTAL</b>	<b>120 074 \$</b>	<b>40 895 \$</b>	<b>42 307 \$</b>	<b>43 731 \$</b>	<b>50 706 \$</b>	<b>40 909 \$</b>	<b>69 703 \$</b>	<b>42 453 \$</b>	<b>450 779 \$</b>
-------------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL	
Orientation 1		13 187 \$	13 810 \$	12 897 \$	14 500 \$	19 318 \$	15 981 \$	14 811 \$	15 552 \$	120 056 \$	
1	A	RH	1 300 \$	1 365 \$	1 433 \$	1 505 \$	1 580 \$	1 659 \$	1 742 \$	1 829 \$	12 414 \$
		Matériel	500 \$	525 \$	551 \$	579 \$	608 \$	638 \$	670 \$	704 \$	4 775 \$
	B	RH	5 000 \$	5 250 \$	5 513 \$	5 788 \$	6 078 \$	6 381 \$	6 700 \$	7 036 \$	47 746 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	C	RH	- \$	1 050 \$	- \$	1 155 \$	- \$	1 271 \$	- \$	- \$	3 476 \$
		Matériel	- \$	500 \$	- \$	550 \$	- \$	605 \$	- \$	- \$	1 655 \$
	D	RH	1 250 \$	1 313 \$	1 378 \$	1 000 \$	1 050 \$	1 103 \$	1 158 \$	1 216 \$	9 466 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	E	RH	1 000 \$	1 050 \$	1 103 \$	1 158 \$	1 216 \$	1 276 \$	1 340 \$	1 407 \$	9 549 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	F	RH	700 \$	735 \$	772 \$	810 \$	851 \$	893 \$	938 \$	985 \$	6 684 \$
		Matériel	500 \$	525 \$	551 \$	579 \$	608 \$	638 \$	670 \$	704 \$	4 775 \$
2	A	RH	500 \$	525 \$	100 \$	105 \$	110 \$	116 \$	122 \$	128 \$	1 705 \$
		Matériel	100 \$	105 \$	110 \$	116 \$	122 \$	128 \$	134 \$	141 \$	955 \$
	B	RH	250 \$	263 \$	276 \$	289 \$	304 \$	319 \$	335 \$	352 \$	2 387 \$
		Matériel	100 \$	105 \$	110 \$	116 \$	122 \$	128 \$	134 \$	141 \$	955 \$
3	A	RH	- \$	- \$	- \$	- \$	2 500 \$	- \$	- \$	- \$	2 500 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	1 000 \$	- \$	- \$	- \$	1 000 \$
	B	RH	900 \$	- \$	- \$	- \$	1 080 \$	- \$	- \$	- \$	1 980 \$
		Matériel	1 087 \$	- \$	- \$	- \$	1 304 \$	- \$	- \$	- \$	2 391 \$
4	A	RH	- \$	500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	B	RH	- \$	- \$	1 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 000 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	C	RH	- \$	- \$	- \$	500 \$	525 \$	551 \$	579 \$	608 \$	2 763 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	250 \$	263 \$	276 \$	289 \$	304 \$	1 381 \$

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL	
<b>Orientation 2</b>		<b>96 237 \$</b>	<b>13 163 \$</b>	<b>16 736 \$</b>	<b>11 849 \$</b>	<b>16 591 \$</b>	<b>13 663 \$</b>	<b>15 831 \$</b>	<b>15 062 \$</b>	<b>199 131 \$</b>	
<b>5</b>	<b>A</b>	RH	500 \$	525 \$	551 \$	579 \$	608 \$	638 \$	670 \$	704 \$	4 775 \$
		Matériel	250 \$	263 \$	276 \$	289 \$	304 \$	319 \$	335 \$	352 \$	2 387 \$
	<b>B</b>	RH	500 \$	525 \$	551 \$	579 \$	608 \$	638 \$	670 \$	704 \$	4 775 \$
		Matériel	250 \$	263 \$	276 \$	289 \$	304 \$	319 \$	335 \$	352 \$	2 387 \$
	<b>C</b>	RH	500 \$	525 \$	551 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 576 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>6</b>	<b>A</b>	RH	250 \$	263 \$	276 \$	289 \$	304 \$	319 \$	335 \$	352 \$	2 387 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	<b>B</b>	RH	4 900 \$	- \$	1 500 \$	- \$	1 650 \$	- \$	1 815 \$	- \$	9 865 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	<b>C</b>	RH	21 547 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	21 547 \$
		Matériel	65 320 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	65 320 \$
	<b>D</b>	RH	- \$	500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$
		Matériel	- \$	- \$	5 000 \$	5 250 \$	5 513 \$	5 788 \$	6 078 \$	6 381 \$	34 010 \$
	<b>E</b>	RH	- \$	1 500 \$	1 575 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 075 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	<b>F</b>	RH	- \$	1 500 \$	1 575 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 075 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>7</b>	<b>A</b>	RH	- \$	600 \$	630 \$	662 \$	695 \$	729 \$	766 \$	804 \$	4 885 \$
		Matériel	- \$	200 \$	50 \$	53 \$	55 \$	58 \$	61 \$	64 \$	540 \$
	<b>B</b>	RH	720 \$	1 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 720 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	<b>C</b>	RH	1 000 \$	500 \$	525 \$	551 \$	579 \$	608 \$	638 \$	670 \$	5 071 \$
		Matériel	500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$
	<b>D</b>	RH	- \$	500 \$	525 \$	551 \$	579 \$	608 \$	638 \$	670 \$	4 071 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>8</b>	<b>A</b>	RH	- \$	500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	<b>B</b>	RH	- \$	500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$
		Matériel	- \$	- \$	coût impossible à évaluer pour le moment	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	<b>C</b>	RH	- \$	500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>9</b>	<b>A</b>	RH	- \$	- \$	250 \$	- \$	- \$	- \$	300 \$	- \$	550 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	<b>B</b>	RH	- \$	500 \$	- \$	- \$	- \$	600 \$	- \$	660 \$	1 760 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	<b>C</b>	RH	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$	- \$	- \$	- \$	500 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	2 000 \$	- \$	- \$	- \$	2 000 \$
<b>10</b>	<b>A</b>	RH	- \$	1 000 \$	1 050 \$	1 103 \$	1 158 \$	1 216 \$	1 276 \$	1 340 \$	8 142 \$
		Matériel	- \$	1 500 \$	1 575 \$	1 654 \$	1 736 \$	1 823 \$	1 914 \$	2 010 \$	12 213 \$

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL		
	<b>Orientation 3</b>	<b>8 500 \$</b>	<b>10 915 \$</b>	<b>9 505 \$</b>	<b>13 754 \$</b>	<b>11 683 \$</b>	<b>7 996 \$</b>	<b>10 628 \$</b>	<b>8 814 \$</b>	<b>81 795 \$</b>		
11	A	RH	1 200 \$	- \$	1 320 \$	- \$	1 452 \$	- \$	1 597 \$	- \$	5 569 \$	
		Matériel	500 \$	- \$	500 \$	- \$	550 \$	- \$	605 \$	- \$	2 155 \$	
	B	RH	2 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 000 \$	
		Matériel	1 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 000 \$	
	C	RH	- \$	2 260 \$	2 373 \$	2 492 \$	2 616 \$	2 747 \$	2 884 \$	3 029 \$	18 401 \$	
		Matériel	- \$	750 \$	250 \$	263 \$	276 \$	289 \$	304 \$	319 \$	2 450 \$	
	D	RH	250 \$	263 \$	276 \$	289 \$	304 \$	319 \$	335 \$	352 \$	2 387 \$	
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	12	A	RH	250 \$	263 \$	276 \$	289 \$	304 \$	319 \$	335 \$	352 \$	2 387 \$
			Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
		B	RH	500 \$	- \$	550 \$	- \$	605 \$	- \$	666 \$	- \$	2 321 \$
			Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
C		RH	- \$	1 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 500 \$	
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
D		RH	- \$	1 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 500 \$	
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
13		A	RH	- \$	- \$	250 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	250 \$
			Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
		B	RH	- \$	- \$	500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$
			Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	C	RH	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$	- \$	- \$	- \$	500 \$	
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	250 \$	- \$	- \$	- \$	250 \$	
	D	RH	- \$	- \$	- \$	500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$	
		Matériel	- \$	- \$	- \$	5 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 000 \$	
	14	A	RH	700 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	700 \$
			Matériel	500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$
		B	RH	500 \$	525 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 025 \$
			Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
15	A	RH	- \$	500 \$	- \$	550 \$	- \$	605 \$	- \$	666 \$	2 321 \$	
		Matériel	- \$	500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$	
	B	RH	- \$	500 \$	525 \$	551 \$	579 \$	608 \$	638 \$	670 \$	4 071 \$	
		Matériel	- \$	500 \$	1 000 \$	1 050 \$	1 103 \$	1 158 \$	1 216 \$	1 276 \$	7 302 \$	
	C	RH	- \$	500 \$	525 \$	551 \$	579 \$	608 \$	638 \$	670 \$	4 071 \$	
		Matériel	- \$	1 000 \$	1 050 \$	1 103 \$	1 158 \$	1 216 \$	1 276 \$	1 340 \$	8 142 \$	
16	A	RH	100 \$	105 \$	110 \$	116 \$	122 \$	128 \$	134 \$	141 \$	955 \$	
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	B	RH	- \$	250 \$	- \$	- \$	288 \$	- \$	- \$	- \$	538 \$	
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
17	A	RH	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$	- \$	- \$	- \$	500 \$	
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	B	RH	1 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 000 \$	
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	C	RH	- \$	- \$	- \$	1 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 000 \$	
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
	D	RH	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$	- \$	- \$	- \$	500 \$	
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL	
<b>Orientation 4</b>		<b>1 250 \$</b>	<b>2 063 \$</b>	<b>2 178 \$</b>	<b>2 587 \$</b>	<b>2 019 \$</b>	<b>2 120 \$</b>	<b>2 226 \$</b>	<b>1 759 \$</b>	<b>16 203 \$</b>	
<b>18</b>	<b>A</b>	RH	200 \$	210 \$	221 \$	232 \$	243 \$	255 \$	268 \$	281 \$	1 910 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	<b>B</b>	RH	- \$	750 \$	- \$	825 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 575 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>19</b>	<b>A</b>	500 \$	525 \$	551 \$	579 \$	608 \$	638 \$	670 \$	704 \$	4 775 \$	
	Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
<b>20</b>	<b>A</b>	RH	- \$	- \$	150 \$	158 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	308 \$
		Matériel	- \$	- \$	150 \$	158 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	308 \$
	<b>B</b>	RH	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$	525 \$	551 \$	- \$	1 576 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>21</b>	<b>A</b>	RH	- \$	- \$	500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	<b>B</b>	RH	200 \$	210 \$	221 \$	232 \$	243 \$	255 \$	268 \$	281 \$	1 910 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	<b>C</b>	RH	250 \$	263 \$	276 \$	289 \$	304 \$	319 \$	335 \$	352 \$	2 387 \$
		Matériel	100 \$	105 \$	110 \$	116 \$	122 \$	128 \$	134 \$	141 \$	955 \$

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL	
<b>Orientation 5</b>		<b>900 \$</b>	<b>945 \$</b>	<b>992 \$</b>	<b>1 042 \$</b>	<b>1 094 \$</b>	<b>1 149 \$</b>	<b>26 206 \$</b>	<b>1 266 \$</b>	<b>33 594 \$</b>	
<b>22</b>	<b>A</b>	RH	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	25 000 \$	- \$	25 000 \$	
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
<b>23</b>	<b>A</b>	RH	450 \$	473 \$	496 \$	521 \$	547 \$	574 \$	603 \$	633 \$	4 297 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>24</b>	<b>A</b>	RH	150 \$	158 \$	165 \$	174 \$	182 \$	191 \$	201 \$	211 \$	1 432 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	<b>B</b>	RH	150 \$	158 \$	165 \$	174 \$	182 \$	191 \$	201 \$	211 \$	1 432 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	<b>C</b>	RH	150 \$	158 \$	165 \$	174 \$	182 \$	191 \$	201 \$	211 \$	1 432 \$
		Matériel	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

## ANNEXE C : LISTE DES POINTS DE DÉPÔT

### Association pour le recyclage des produits électroniques Québec - Points de dépôt officiel

<b>Récupération des Basques</b>	2, route à Cœur Trois-Pistoles 418 851-1366
---------------------------------	---

### La Société de gestion des huiles usagées - Points de dépôt officiel

<b>Dépôt Trois-Pistoles</b>	2, route à Coeur Trois-Pistoles 418 851-1366
<b>Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux</b>	66, rue de la Montagne Saint-Mathieu-de-Rioux 418 738-2953
<b>Service Bérubé Ltée</b>	600, rue Jean Rioux Trois-Pistoles 418 851-3630
<b>Sirois Mécanique</b>	30, rue Gauvin Est Saint-Jean-De-Dieu 418 963-3288

### Éco-peinture - Points de dépôt officiel

<b>BMR - Coop Agriscar - St-Jean-de- Dieu</b>	20, rue Principale Saint-Jean-de-Dieu 418 963-2568
<b>BMR - Coop Agriscar - Trois- Pistoles</b>	412, rue Jean-Rioux Trois-Pistoles 418 851-2667
<b>Dépôt Saint-Mathieu-de-Rioux</b>	66, rue de la Montagne, Saint-Mathieu-de-Rioux (418) 738-2953
<b>Dépôt Saint-Simon-de-Rimouski</b>	30, rue de l'Église Saint-Simon-de-Rimouski 418 738-2953
<b>Récupération des Basques</b>	2, route à Cœur Trois-Pistoles 418 851-1366

**Appel à Recycler<sup>MD</sup> - Points de dépôt officiel**

<b>Bel Électronique</b>	467 rue Jean Rioux Trois-Pistoles 418 851-4138
<b>Familiprix</b>	45 rue Notre-Dame Trois-Pistoles 418 851-2231
<b>Poste Canada</b>	282 rue Jean-Rioux Trois-Pistoles 418 851-1707
<b>Poste Canada</b>	13 rue de l'Église Saint-Simon-de-Rimouski 418 738-2120
<b>Poste Canada</b>	27 rue Principale Sainte-Françoise 418 851-3953
<b>Poste Canada</b>	287 rue Principale Saint-Éloi 418 898-2721
<b>Récupération des Basques</b>	2, route à Coeur Trois-Pistoles 418 851-1366

**RecycFluo - Point de dépôt officiel**

<b>Récupération des Basques</b>	2, route à Cœur Trois-Pistoles (418) 851-1366
---------------------------------	---

## ANNEXE D : RAPPORT ANNUEL DE MISE EN OEUVRE DU PGMR 2020

No	Mesures	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
1	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte sélective.	Sensibiliser de façon soutenue le résidentiel et les ICI en utilisant divers outils de sensibilisation, de l'accompagnement et des services-conseils afin d'augmenter leur participation à la collecte sélective.	2016 à 2020	MRC	En continu	Campagne de sensibilisation pour le secteur résidentiel (terrains de jeux, kiosques, festivals, écoles, porte-à-porte, médias sociaux et traditionnels (ISÉ)). Début d'une campagne de sensibilisation auprès des ICI (accompagnement, outils de sensibilisation et services-conseils). Rencontre avec Camping KOA afin de les accompagner dans le processus d'implantation d'un point de collecte sur le terrain de camping. Accompagne avec le camping municipal de Trois-Pistoles dans le cadre du Programme de reconnaissance ICI on recycle. L'éco-bulletin
2	Équiper les lieux publics de contenants de récupération et offrir un système de tri pour toutes les activités municipales.	Inviter et soutenir les municipalités dans leur participation au programme de la Table de récupération hors foyer afin d'équiper les lieux publics de contenants de récupération et offrir un système de tri.	2016	Municipalités	Réalisé en 2016 pour trois municipalités	Les municipalités de Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Mathieu-de-Rioux et Saint-Clément ont fait l'acquisition de contenants de récupération permettant un système de tri. Invitation aux municipalités à participer au programme Table pour la récupération hors foyer.
3	Augmenter le nombre de conseils municipaux sans papier.	Supprimer les documents format papier des conseils municipaux en équipant les élus d'ordinateurs portables ou de tablettes électroniques.	2018	Municipalités		Réalisé pour les municipalités de Ste-Rita, Notre-Dame-des-Neiges, Sainte-Françoise, Saint-Clément, Saint-Jean-de-Dieu et Saint-Simon.
4	Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation des ICI à la collecte sélective.	Choisir un modèle de tarification incitative via la taxation et le mettre en œuvre.	2018-2020	Municipalités	Réalisé	Mise en place d'une démarche avec les municipalités de Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Neiges et Saint-Mathieu-de-Rioux afin de mettre en place une réglementation sur une tarification incitative. Subvention (FMV) acceptée et mise en place d'un projet pilote. Durée du projet pilote : oct 2018 à déc. 2020.

No	Mesures	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
5	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières organiques.	Sensibiliser de façon soutenue le résidentiel, les ICI et les écoles en utilisant divers outils de sensibilisation, de l'accompagnement et des services-conseils afin d'augmenter leur participation à la collecte des matières organiques.	2016 à 2020	MRC	En continu	Campagne de sensibilisation pour le secteur résidentiel (terrains de jeux, kiosques, festivals, écoles, porte-à-porte, médias sociaux et traditionnels (ISÉ)). Campagne de sensibilisation auprès des écoles. Fabrication de dépliants d'information. Réalisation d'une caractérisation. Rencontres d'information à divers endroits sur le territoire de la MRC ouvertes au public en général. Début d'une campagne de sensibilisation auprès des ICI (accompagnement, outils de sensibilisation et services-conseils). Plan de communication SÉMER et Co-éco. L'annonce en 2019 de l'augmentation, à partir de 2020, du coût de traitement des matières organiques par la SÉMER de Rivière-du-Loup nécessite une nouvelle approche à la sensibilisation des différents secteurs. Campagne Mon Bac brun - ma solution d'avenir; Activités de sensibilisation porte-à-porte "bac brun"; Envoi d'une lettre aux ICI utilisant un bac brun à participer à la collecte des matières organiques. Suivi téléphonique avec les ICI afin de connaître les irritants à la participation à la collecte des matières organiques.
6	Promouvoir l'herbicyclage, le compostage domestique et l'utilisation des points de dépôts pour les résidus verts.	Sensibiliser de façon soutenue l'herbicyclage, le compostage domestique et l'utilisation des points de dépôts pour les résidus verts à l'aide d'outils de sensibilisation, du porte-à-porte, des kiosques, des médias sociaux et traditionnels, etc.	2017 à 2020	MRC, municipalités	En continu	Campagne de sensibilisation pour le secteur résidentiel (terrains de jeux, kiosques, festivals, écoles, porte-à-porte, médias sociaux et traditionnels (ISÉ)). Fabrication de deux dépliants d'information. Regarder la possibilité d'adopter une réglementation afin de restreindre l'accessibilité des dépôts pour les résidus verts à certaines périodes de l'année. Sondage réalisé auprès de la population afin de mesurer la participation citoyenne à l'herbicyclage.

No	Mesures	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
7	Poursuivre les modes de compostage à Saint-Guy et Sainte-Rita suite aux projets-pilotes.	Sensibiliser et former de nouveau les citoyens pour assurer un bon taux de participation au compostage domestique et accompagner la municipalité de Sainte-Rita dans l'achat de composteurs domestiques (prévu pour 2018).	2016 et 2017	Municipalités	En continu	Campagne de sensibilisation auprès de la population des municipalités de Saint-Guy et Sainte-Rita (porte-à-porte, questionnaires, ISÉ). Distribution par la municipalité de Sainte-Rita en 2018 de composteurs domestiques. Le compostage domestique avec ou sans contenant est également pratiqué en complémentarité au composteur domestique sur l'ensemble du territoire des municipalités.
8	Mettre en place davantage de lieux de valorisation locaux pour les résidus verts.	Augmenter le nombre de dépôts verts et/ou ajouter des collectes de résidus verts.	2018	Municipalités	Modification de l'échéancier 2018-2019	Difficilement réalisable, limitation dans les moyens de valorisation. À venir, une réglementation limitant les résidus verts à l'écocentre et campagne de sensibilisation afin de promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage. Les milieux priorisent maintenant l'herbicyclage et le feuillicyclage. Les lieux de valorisation des résidus verts ont été en bonne partie délaissés.
9	Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation des ICI à la collecte des matières organiques.	Choisir un modèle de tarification incitative via la taxation et le mettre en œuvre.	2017 et 2018	Municipalités	Subvention (FMV) acceptée et mise en place d'un projet pilote. Durée du projet pilote octobre 2018 à décembre 2020. Réalisé	Mise en place d'une démarche avec les municipalités de Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Neiges et Saint-Mathieu-de-Rioux afin de mettre en place une réglementation portant sur la tarification incitative et instaurer une collecte des matières organiques. Augmentation des fréquences de collectes pour tous les ICI. Dépôt d'un rapport final portant sur le projet pilote ICI, FCM/FMV.
10	Diffuser un guide sur la valorisation des boues municipales.	Étudier les bonnes pratiques de recyclage ou de valorisation des boues municipales et les adapter à la région. Diffuser un guide sur la valorisation des boues municipales pour l'ensemble des municipalités.	2017	MRC	Réalisé en 2017	1)Planification d'un programme de recyclage 2)Études de cas de recyclage des biosolides municipaux 3)Guide d'élaboration des appels d'offres.

No	Mesures	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
11	Compiler les données sur la génération et le mode de disposition des boues municipales.	Faire le suivi des quantités et du taux de valorisation de l'ensemble des matières générées sur le territoire.	2017	MRC, municipalités	Échéancier modifié 2018-2020. Réalisé	Compilation selon les données disponibles dans les municipalités.
12	Préconiser le recyclage des boues municipales sur des terres agricoles.	Offrir du service-conseil aux municipalités pour la planification de leurs vidanges et la recherche de débouchés de valorisation.	2020	MRC, Municipalités	Poursuivre l'accompagnement	Sondage auprès des municipalités afin d'identifier si certaines d'elles préconisent le recyclage des boues municipales sur des terres agricoles.
13	Mettre en place une réglementation municipale sur la collecte, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques.	Adopter des règlements qui préconisent le recyclage ou la valorisation des boues de fosses septiques et l'accès à l'information. Proposition d'un règlement type par la MRC.	2017	Municipalités	Échéancier modifié 2018-2020. Poursuivre l'accompagnement	Relance des municipalités sur la mise en place d'une réglementation municipale.
14	Obtenir des données plus précises des recycleurs privés et du MELCC sur les résidus CRD.	Établir une collaboration avec les récupérateurs privés afin d'obtenir des données pour faire le suivi des quantités générées et valorisées en provenance du secteur ICI. Réaliser des demandes auprès de Recyc-Québec et du MELCC pour mettre en place des outils réglementaires permettant l'obtention de données standardisées.	2019	MRC		Difficilement réalisable, les données ne sont pas publiques.

No	Mesures	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
15	Diffuser les bonnes pratiques sur la gestion des résidus de béton, de brique et d'asphalte auprès des municipalités locales.	Utiliser un guide existant ou compiler les informations pertinentes dans un guide et le diffuser auprès des municipalités. Offrir du service-conseil aux municipalités.	2018	MRC	Réalisé	Diffusion d'un guide dans les municipalités. Distribution d'un feuillet aux municipalités à remettre lors de l'émission des permis de construction, de rénovation et de démolition. Mise à jour annuellement et distribution d'un feuillet.
16	Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que de bois dans les contrats municipaux.	Intégrer une obligation de recycler ou de valoriser les résidus de bois, de béton, de brique et d'asphalte dans les contrats avec les entrepreneurs.	2018	Municipalités	Poursuivre l'accompagnement	Sensibilisation auprès des municipalités. Une entreprise récupère et valorise le béton, la brique et l'asphalte.
17	Distribuer du matériel d'ISÉ concernant les CRD lors de l'émission de permis aux secteurs résidentiel, ICI et CRD.	Produire un document d'information et le distribuer aux municipalités (inclure un rappel sur l'interdiction des dépôts sauvages). Offrir du service-conseil aux inspecteurs municipaux.	2017 à 2020	MRC et municipalités	En continu	Matériel distribué aux municipalités à remettre lors de l'émission des permis de construction, de rénovation et de démolition. Mise à jour annuellement du matériel ISÉ.
18	Faire la promotion des 3RV-E et des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles auprès des entreprises du secteur CRD.	Distribuer des outils de sensibilisation. Faire du service-conseil auprès des entrepreneurs en construction.	2018	MRC	En continu	Sensibilisation et sondage effectués par Co-éco auprès des entrepreneurs.

No	Mesures	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
19	S'assurer que les services du futur écocentre du LET de Rivière-du-Loup soient disponibles aux ICI des Basques.	Créer une entente avec la ville de Rivière-du-Loup afin d'établir un prix pour les ICI des MRC autres que Rivière-du-Loup. Établir un horaire de service d'écocentre adéquat pour les ICI. Établir un tarif de disposition des matières.	2018	MRC	En attente	En attente de la construction du futur écocentre de Rivière-du-Loup.
20	Informer les ICI des services offerts à l'écocentre de Trois-Pistoles ou les orienter au futur écocentre du LET de Rivière-du-Loup.	Élaborer un plan de communication dirigé aux ICI afin de promouvoir les services offerts par les écocentres. Communiquer aux ICI les horaires, les tarifs, les matières acceptées, etc.	2017 et 2018	MRC ou Écocentre		En attente de la construction du futur écocentre de Rivière-du-Loup. Information en continue pour l'écocentre de Trois-Pistoles.
21	Réaliser une campagne d'information sur le tri des matières auprès de la population.	Réaliser une campagne d'information à l'aide d'outils de sensibilisation.	2016 et 2018	MRC	En continu	Campagne de sensibilisation (terrains de jeux, kiosques, festivals, écoles, porte-à-porte, médias sociaux et traditionnels (ISÉ)). Fabrication de dépliants d'information.
22	Réaliser une campagne d'information sur le tri des matières auprès de la population touristique.	Réaliser une campagne d'information à l'aide d'outils de sensibilisation.	2018 et 2019	MRC	En continu	Campagne de sensibilisation réalisée auprès de la population touristique de Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Mathieu-de-Rioux et St-Simon (distribution de matériel ISÉ et séances publiques d'information).

No	Mesures	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
23	Indiquer séparément les coûts reliés aux déchets, aux matières recyclables, aux matières organiques et à l'écocentre dans le budget annuel de la MRC.	Calculer les coûts pour chaque type de matières (collecte, transport, traitement) ainsi que pour le service d'écocentre. Indiquer les coûts par type de matières dans le budget annuel.	2016	MRC	Réalisé 2016	
24	Sensibiliser la population aux différences de coûts entre les matières recyclables, les déchets et les matières organiques.	Conception et distribution d'un dépliant d'information indiquant clairement les différences de coûts entre les déchets, les matières recyclables et les matières organiques (collecte, transport, traitement).	2017 et 2018	MRC	2019	Difficilement réalisable en raison de l'annonce en 2019 de l'augmentation du coût de traitement des matières organiques par la SÉMER. Coût élevé des collectes et du traitement des matières recyclables.
25	Analyser les coûts de gestion des matières recyclables, des matières organiques et des déchets en vue de les indiquer sur des lignes distinctes dans les comptes de taxes.	À partir du budget annuel ventilé de la MRC et des quotes-parts, répartir les coûts par type de matières sur les comptes de taxes.	2017	Municipalités		Mise en place d'une démarche avec les municipalités de Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Neiges et Saint-Mathieu-de-Rieux dans le cadre du projet pilote subventionné par le FMV. Contraintes soulevées par l'annonce en 2019 de l'augmentation, à partir de 2020, du coût de traitement des matières organiques par la SÉMER de Rivière-du-Loup et la crise du marché des matières recyclables.
26	Réaliser une étude de caractérisation des déchets résidentiels.	Réaliser une étude de caractérisation des déchets résidentiels afin d'évaluer l'efficacité des actions mises en oeuvre et formuler des recommandations futures.	2019 et 2020	MRC	Suspendu	En attente des nouvelles orientations du MELCC sur la gestion des matières recyclables. Cette démarche est suspendue en raison des nouvelles orientations du MELCC sur la gestion des matières recyclables.

No	Mesures	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
27	Offrir un service-conseil en gestion des matières résiduelles aux ICI du territoire.	Offrir des formations, faire des visites dans les ICI et tenir des conférences.	2018	MRC	Subvention (FMV) acceptée et mise en place d'un projet pilote. Durée du projet pilote : octobre 2018 à décembre 2020. Réalisé	Démarches réalisées à partir du projet pilote FMV.
28	Promouvoir et encourager la mise en place des mesures de réduction à la source et de réemploi dans les municipalités.	Promouvoir les activités de réduction à la source (ex. : distribution de composteurs domestiques à faibles coûts); Organiser et/ou encourager des activités de réemploi (ex. : ventes de débarras, vente de meubles aux écocentres); Offrir des programmes de financement (ex. : couches lavables); Diffuser un répertoire des organismes assurant la récupération et le réemploi des matières en précisant les matières acceptées par ceux-ci.	2019 et 2020	Municipalités et MRC	En continu	Capsules présentées par Co-éco, marchés aux puces, écocentre et services d'une ressourcerie sur le territoire de la MRC.
29	Analyser la pertinence et la possibilité d'implanter un deuxième écocentre sur le territoire.	Analyser la faisabilité technique et financière d'implanter un deuxième écocentre sur le territoire de la MRC.	2018 et 2019	MRC	À l'étude	En attente des nouvelles orientations du MELCC sur la gestion des matières recyclables. Lancement d'un nouveau programme par le gouvernement du Québec.

No	Mesures	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
30	Modifier la réglementation des matières résiduelles de la MRC afin d'interdire certaines matières dans le bac à déchets.	Mettre à jour le règlement de la MRC en y ajoutant les matières prohibées des bacs à déchets : les résidus verts, le papier carton (assimilable à la collecte sélective), le bois, les MOTS et les matières recyclables.	2016	MRC	Réalisé en 2017	Le règlement est en vigueur depuis le 1er mai 2018.
31	Déterminer un mode de tarification des matières résiduelles de la MRC afin d'interdire certaines matières dans le bac à déchets.	Fixer une taxation des ICI plus élevée pour les déchets que pour les matières recyclables et les matières organiques et déterminer un mode de tarification (type d'usage, poids, volume, fréquence, nombre de levées, etc.); Modifier les règlements de taxation des matières résiduelles.	2017 et 2018	Municipalités	Subvention (FMV) acceptée et mise en place d'un projet pilote. Durée du projet pilote octobre 2018 à décembre 2020. Réalisé	Mise en place d'une démarche avec les municipalités de Trois-Pistoles, Notre-Dame-des-Neiges et Saint-Mathieu-de-Rioux afin de mettre en place une réglementation sur une tarification incitative.
32	Exclure les encombrants valorisables de la collecte des déchets conditionnellement à la mise en place de débouchés de réemploi.	Exclure les encombrants de la collecte des déchets lors du renouvellement du contrat de collecte afin de les collecter dans un camion non tasseur; Mettre en place un mode de traitement et des débouchés pour les encombrants.	2020	MRC et municipalités	En cours de réalisation (2018)	Réalisée en partie suite à la mise en service d'une ressourcerie.
33	Augmenter la quantité de résidus domestiques dangereux collectés sur le territoire.	Augmenter le nombre de points de dépôts des RDD dans les municipalités; Organiser une ou deux collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux par an.	2018	MRC/Co-éco	Nouvel échéancier 2018 à 2020.	Dépliants dans les municipalités. Inventorier les points de dépôts sur le territoire.

No	Mesures	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
34	Évaluer la pertinence de partager certains services en gestion des matières résiduelles avec la MRC de Rivière-du-Loup.	Prendre entente avec la MRC de Rivière-du-Loup pour partager certains services ou infrastructures en gestion des matières résiduelles telles que la promotion du tri des matières résiduelles ou l'utilisation de l'écocentre de Rivière-des-Vases.	2020	MRC	En cours de réalisation (2018)	En attente des résultats d'une démarche avec le MAMH (statut de Co-éco). Contraintes provenant de la crise du marché des matières recyclables.
35	Poursuivre l'optimisation des collectes de matières résiduelles en place afin de réduire les coûts et de limiter le transport.	Poursuivre l'optimisation des collectes afin de réduire les coûts et de limiter le transport.	2020	MRC	En continu	
36	Distinguer les matières résidentielles de celles des ICI des collectes municipales.	Étudier et comparer diverses pistes de solutions qui permettraient de répartir les quantités de matières en fonction des générateurs.	2020	MRC	En continu	Méthode prévue au nouveau contrat de juin 2020.
37	Faire le suivi mensuel des quantités collectées de matières organiques pour chaque municipalité.	À partir des données, faire le suivi mensuel par municipalité d'année en année.	2016 à 2020	MRC	En continu	
38	Faire le suivi annuel des quantités de boues de fosses septiques collectées et le taux de valorisation par municipalité.	À partir des données, faire le suivi mensuel par municipalité d'année en année.	2016 à 2020	MRC	En cours de réalisation	Proposition d'une réglementation aux municipalités sur la vidange des fosses septiques. Poursuivre l'accompagnement auprès des municipalités.

No	Mesures	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
39	Faire le suivi annuel des quantités de matières recyclables collectées par municipalité.	À partir des données, faire le suivi mensuel par municipalité d'année en année.	2016 à 2020	MRC	Réalisé	En attente du nouveau contrat de collecte pour 2020. Mise en place d'un système de collectes de données par l'entreprise responsable de la collecte.
40	Faire le suivi annuel des quantités de déchets éliminés par municipalité.	À partir des données, faire le suivi mensuel par municipalité d'année en année.	2016 à 2020	MRC	En continu	
41	Faire le suivi annuel des quantités générées, des taux de valorisation et des coûts du secteur ICI.	Faire le suivi annuel des quantités générées, des taux de valorisation et des coûts du secteur ICI.	2016 à 2020	MRC	Réalisé	Mise en place d'une démarche afin de connaître les quantités générées, des taux de valorisation et des coûts des secteurs ICI.
42	Organiser une séance d'échanges et d'information sur la gestion de matières résiduelles avec les employés et élus municipaux.	Organiser une séance d'échanges et d'information avec les employés et les élus municipaux.	2018	MRC	En continu	Divers échanges et consultations concernant l'évolution et les attentes en gestion des matières résiduelles.



## **ANNEXE E : RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE**

# **RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PGMR 2023-2029**



Rédigé en octobre 2022  
et présenté au conseil de la MRC en novembre 2022



## Table des matières

Avant-propos .....	2
Obligations de la municipalité régionale .....	3
Procédure de la consultation publique .....	3
Démarche de consultation publique .....	4
Avis public.....	4
Diffusion du projet PGMR .....	4
L'assemblée de consultation.....	5
Présentation de mémoire.....	7
Modification du PGMR .....	7
Conclusion .....	9
ANNEXE 1 – Avis public et sommaire .....	10

### Avant-propos

Le 20 octobre 2021, le conseil des Basques adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029. Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII de son chapitre IV (art. 53.13 et suivants LQE), une démarche de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises aux fins du PGMR.

La population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à participer à la démarche, soit en déposant un mémoire, en assistant à une des assemblées ou en répondant au sondage en ligne.

La municipalité régionale, ayant écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques, a rédigé le rapport ci-présent.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la diffusion du projet de PGMR, de la mise en place de ladite démarche de consultation publique, ainsi que de la nature des propos qui y ont été formulés. Aussi, vous y trouverez les modifications qui seront apportées au projet de PGMR afin de tenir compte des avis reçus lors de cette consultation publique.

## Obligations de la municipalité régionale

Comme le dispose l'article 53.13 de la LQE, tout projet de PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique.

### **LQE 53.13**

*La municipalité régionale doit élaborer une procédure de consultation publique pour tout projet de plan de gestion, laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du plan.*

## Procédure de la consultation publique

Les articles 53.14 à 53.16 de la LQE définissent la procédure qui doit être suivie par la municipalité régionale dans le cadre du processus de consultation publique.

### **LQE 53.14**

*Au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la municipalité régionale rend public sur son site Internet et par tout autre moyen qu'elle juge approprié, un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.*

### **LQE 53.15**

#### **Audition des intéressés Rapport**

*Au cours des assemblées publiques, la municipalité régionale s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.*

#### **Rapport**

*À l'issue de ces assemblées, la municipalité régionale dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la municipalité régionale.*

### **LQE 53.16**

#### **Transmission du projet de plan**

*Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la municipalité régionale.*

## Démarche de consultation publique

### Avis public

Comme le dispose l'article 53.14 de la LQE, l'avis public et un sommaire du projet de plan a été publié dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC et sur la page Facebook de la MRC au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique. Cet avis a été publié le 22 avril 2022. L'avis et le sommaire se trouvent à l'annexe 1.

Conformément à l'article 53.13, deux assemblées ont été fixées pour la consultation publique. La tenue de ces assemblées a eu lieu :

- 14 juin 2022, 19h, En visioconférence
- 16 juin 2022, 19h, Trois-Pistoles, Salle Édith-Martin du centre culturel, au 145 rue de l'Aréna

En plus de ces deux assemblées de consultation, les gens étaient invités à déposer un mémoire ou à répondre au sondage en ligne qui était disponible du 16 mai au 16 juin.

### Diffusion du projet PGMR

Tel que le prévoit l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR fut disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité locale visée par le PGMR, sur le site Internet de la MRC des Basques, et ce, durant toute la période de consultation.

De plus, le projet de PGMR et sa démarche de consultation ont été diffusés de plusieurs manières. Dans le journal L'Horizon, un article expliquant l'importance de la démarche et une publicité

- Sur les réseaux sociaux de Co-éco, de la MRC et des municipalités qui ont partagé
- Par courriel dans les réseaux de partenaires
- Une page spéciale a été créée sur le site web de Co-éco, réunissant tous les éléments importants : dates, lien de connexion, contact, etc.
- Par l'organisation d'un concours de participation au sondage en ligne.

Dans **LES BASQUES**  
On est prêt à réduire nos déchets

**PARTAGEZ**  
vos idées pour alimenter le nouveau plan d'action

Comment participer à la consultation?

**ASSISTER À UNE SÉANCE DE CONSULTATION**

14 juin | 19 h  
Visioconférence

16 juin | 19 h  
Trois-Pistoles  
Salle Édith-Martin du Centre culturel

**RÉPONDRE AU SONDAGE EN LIGNE**  
du 16 mai au 16 juin

**DÉPOSER UN MÉMOIRE**  
avant le 16 juin

MRC **lesBasques**

Pour accéder aux détails, aux liens et aux documents:  
tourismelesbasques.com/la-mrc (dans la section matières résiduelles)  
418 856-2628 #205

## L'assemblée de consultation

### Représentants pour la tenue des consultations

Nom	Organisation
Brigitte Pelletier	Directrice adjointe, MRC des Basques
Marie Josée Bérubé	Comptabilité, MRC des Basques
Martine Ouellet	Centre local de développement, MRC des Basques
Ophélie Deschamps	Conseillère en gestion des matières résiduelles, Co-éco

### Rôle des représentants de la municipalité régionale

Au cours de l'assemblée et après, et ce, en vertu des articles 53.15 et 53.16 de la LQE, la municipalité régionale a le mandat suivant :

- 1- S'assurer que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies
- 2- S'assurer que tout questionnement ait une explication
- 3- Entendre tout citoyen, groupe ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet
- 4- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultations
- 5- Transmettre le projet de plan

### Déroulement de l'assemblée

L'assemblée a débuté par l'inscription des personnes présentes et des personnes. Puis, une présentation du projet de PGMR a eu lieu. À la suite de cette présentation, il y a eu présentation des interventions, puis les questions du public.

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations et les propositions émises lors de ces assemblées.

L'assemblée du 14 juin en visioconférence n'a pu être tenue du fait qu'aucun citoyen ne s'est connecté entre 19 heures et 20 heures.

À l'assemblée du 16 juin, trois citoyens, dont un enfant, se sont présentés.

### Questions soulevées par les citoyens lors des assemblées

Lors de l'assemblée publique, une période de questions était proposée pour les personnes qui voulaient avoir des précisions sur le projet et sur les enjeux.

Les participants ont souhaité mieux comprendre où allaient et comment étaient traitées les matières de leur bac brun. Ils ont été répondus.

## Sondage en ligne

Accessible en ligne du 16 mai au 16 juin sur les sites internet de Co-éco et de la MRC, il invitait les citoyens à participer à la priorisation des actions, la précision des besoins, et à partager leurs commentaires. Deux versions du sondage ont été proposées. Le sondage long, pour lequel il y avait quatre chèques cadeaux de la chambre de commerce (25\$) à gagner a obtenu 158 répondants, et le sondage court, 12 répondants.

La version longue ayant été complétée par près de 90% des répondants, seuls les résultats de cette version ont été analysés. En plus des questions posées, les citoyens avaient la possibilité de laisser des commentaires, ceux-ci ont tous été classés par thème et analysés. Voici les faits saillants des réponses à choix multiple.

### Faits saillants du sondage

75 % des répondants ont entre 36 et 75 ans. Ils sont résidents permanents (97 %) et habitent une maison unifamiliale à 83 %. Ils vivent majoritairement à Trois-Pistoles; les autres municipalités sont représentées, sauf Saint-Guy, pour laquelle il n'y a aucun répondant.

**S'informer** : pour s'informer sur la GMR, les répondants consultent principalement (et dans cet ordre) Facebook, leur journal municipal, les journaux *L'Horizon* et *Info-Dimanche*, ainsi que Google et le site web de leur MRC et/ou de leur municipalité. Ils consultent aussi largement le calendrier de collecte ou les dépliants reçus par la poste.

**Calendrier de collecte** : 97,5 % des répondants conservent leur calendrier de collecte toute l'année et seulement 30 % d'entre eux seraient prêts à se passer de l'outil papier. Par ailleurs, 68 % aimeraient recevoir des alertes lors des collectes (par courriel, message texte ou calendrier électronique).

**Déchets** : 78 % des répondants mettent leur bac noir au chemin à chaque collecte et plus de la moitié affirme qu'il est plein ou déborde à ce moment. Toutefois, 52 % se disent prêts à réduire la fréquence de collecte à un moment ou à un autre de l'année. 22 % d'entre eux affirment qu'il leur arrive de jeter des résidus verts aux ordures.

**Bac brun** : 20 % des répondants n'ont jamais utilisé leur bac brun ou ont cessé de l'utiliser et parmi eux, la moitié gèrent leurs matières organiques par compostage domestique. Sinon, 78 % des répondants affirment utiliser leur bac brun, dont la majorité dit l'utiliser toute l'année.

**Gestion sur place des matières organiques** : 40 % des répondants font du compostage domestique ou communautaire, mais seulement 16 % le font toute l'année et pour tous les résidus. 89 % des répondants pratiquent l'herbicyclage tandis que 60 % pratiquent le feuillicyclage, cette pratique est donc moins bien encrée. 16 % des répondants affirment mettre des feuilles mortes au bac brun ou noir, ce qui est plutôt élevé considérant qu'il s'agit d'un échantillon de gens principalement concerné par le sujet.

**Écocentre** : Les freins à l'utilisation qui reviennent le plus sont les suivants : la fermeture hivernale, les heures d'ouverture trop restreintes, l'absence de moyen de transport pour apporter les résidus, la limite de trois remorques par année... Plus de 50 % des répondants affirment qu'un point de dépôt mobile leur serait utile et plusieurs demandent que plus d'objets/meubles soient rendus disponibles pour être vendus ou donnés aux citoyens.

**Plan d'action** : Toutes les mesures proposées reçoivent l'appui des répondants. La plus populaire : éduquer les enfants à une saine gestion des matières résiduelles. Environ 130/168 répondants sont prêts à se passer de plusieurs items en plastique à usage unique. Aussi, notons que le Publisac est largement lu, mais que 37 % des répondants aimeraient avoir de l'information sur l'option de retrait volontaire.

## Présentation de mémoire

Aucun mémoire n'a été présenté.

## Modification du PGMR

Les éléments retenus des réponses au sondage ayant le potentiel de modifier le PGMR ont été compilés et discutés en comité. Voici un tableau résumé des interventions et enjeux soulevés ainsi que des décisions prises.

Commentaire et enjeu soulevé	Possibilité d'ajustement PGMR	Décision de modifier le PGMR (mesure du PGMR modifié)
<b>Communication</b>		
Facebook, les journaux municipaux et le journal local sont largement consultés par les répondants pour s'informer sur la GMR. Il serait judicieux d'y automatiser la présence de la GMR.	Ajouter dans les mesures de sensibilisation	Oui (mesure 1)
<b>Écocentre</b>		
53% des répondants affirment qu'ils utiliseraient un écocentre mobile s'il y en avait un.	Préciser dans un moyen à la mesure concernant l'écocentre	Oui, mais décrite plutôt comme une recherche de solutions de proximité (moyen 6g)
Plus de la moitié des répondants qui utilisent l'écocentre souhaiteraient avoir un point de dépôt en hiver, au moins de façon ponctuelle.	Préciser dans un moyen à la mesure concernant l'écocentre	Oui, jumelé avec l'enjeu précédent (moyen 6g)
Plusieurs répondants mentionnent la formation du personnel, la stabilité du service et l'affichage sur les lieux permettant de faciliter la fluidité des déplacements des usagers.	Préciser dans un moyen à la mesure concernant l'écocentre	Oui (moyens 6b et 6e)
Plusieurs répondants mentionnent que la limite de 3 remorques par année est un frein à l'utilisation de l'écocentre. (En réalité, la limite est plus élevée que cela, mais après 3 remorques, il y a des frais)	Préciser dans un moyen à la mesure concernant l'écocentre	Oui (moyen 6c)
Plusieurs répondants soulèvent qu'il serait utile d'avoir un endroit couvert à l'écocentre pour favoriser le emploi.	Préciser dans un moyen à la mesure concernant l'écocentre	Oui (moyen 6d)

Réduction à la source		
On mentionne que les municipalités devraient encourager la réduction à la source auprès de leurs citoyens. Par exemple, en offrant des subventions à l'achat de produits lavables/réutilisables et davantage de sensibilisation.	Ajouter une mesure à cet effet	Le budget ne prévoit pas de subvention pour le moment. La réduction a été ajoutée comme sujet à privilégier en sensibilisation (mesure 1)
37 % des répondants aimeraient recevoir de l'information sur la démarche de retrait pour la réception du Publisac	Ajouter comme moyen	Pas de modification au PGMR, mais sera effectué dans le cadre des actions (mesure 1)
Plus de 120 répondants/158 se disent prêts à se passer de plusieurs items de plastiques à usage unique	Prévu : mesure 18	Échéancier rapproché suite à l'annonce de la réglementation fédérale (mesure 14)
Collectes/services		
On soulève que plusieurs commerces ne font aucun recyclage, tout va aux déchets, incluant les canettes et le carton.	Prévu : mesure 10	Précisé aux moyens a, b, c (mesure 11)
Plusieurs répondants soulignent qu'ils aimeraient passer au bac bleu pour la récupération. Certains à cause des sacs bleus qui partent au vent, certains pour des raisons non mentionnées.	Ajouter un moyen à la mesure 28	Un moyen n'a pas été ajouté concernant le bac bleu, car la MRC est en attente de voir les consignes qui viendront avec la modernisation de la collecte sélective. Une mesure prévoit l'optimisation des collectes (mesure 8)
Plusieurs répondants soulignent qu'il est injuste que ceux qui font des efforts paient la même facture que ceux qui n'en font aucun	Mesure 15	A été retiré, car la MRC a fait un projet pilote en 2018 pour encourager les municipalités à implanter une tarification incitative et les municipalités intéressées ont déjà participé
22 % des répondants (d'un échantillon préoccupé par le sujet) affirment jeter des résidus verts dans le bac à déchets. La majorité des municipalités n'offrant pas de collectes et l'écocentre étant éloigné pour une partie de la population.	Mesure 3 et ajouter un moyen à la mesure 28	Oui, et les mesures ont été retravaillées (moyens 8b et 6g)

Le plan d'action a été largement précisé à la suite de son adoption. La plupart des thèmes sont restés les mêmes, tandis que les mesures ont été reclassées, parfois jumelées et les moyens ont été précisés.

## Conclusion

Les objectifs des consultations publiques ont bien été atteints : toute l'information a été fournie, la parole a été donnée aux citoyens et leurs commentaires ont été pris en compte. Une réflexion quant aux communications entourant les consultations publiques a été menée depuis l'ancien PGMR 2016-2020 et des mesures ont été prises pour rehausser le nombre de participants à l'assemblée de consultation, mais il demeure faible. Afin d'impliquer davantage les citoyens dans la révision du PGMR, plusieurs outils de communication ont été utilisés et la MRC est satisfaite de la participation au sondage en ligne qui lui a permis de recueillir beaucoup de commentaires de la part des citoyens. Le dépôt du présent rapport au conseil de la MRC met un terme à la démarche de consultations publiques sur le projet de PGMR 2023-2029.

## ANNEXE 1 – Avis public et sommaire



### AVIS PUBLIC

#### DÉMARCHE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC LES BASQUES

AVIS est donné par le soussigné, Claude Dahl, directeur général, qu'une démarche de consultation publique se tiendra dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC Les Basques, dont le projet a été adopté le 20 octobre 2021, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Une copie du projet de PGMR révisé ainsi qu'un sommaire détaillé de celui-ci sont disponibles pour consultation :

- en ligne, via le site Internet de la MRC, section gestion des matières résiduelles
- en version imprimée, au bureau de la MRC et au bureau de chacune des municipalités, sur rendez-vous préalable.

#### Sondage sur le nouveau PGMR

Les citoyens sont invités à répondre à un sondage en ligne afin de participer à la priorisation des actions, la précision des besoins, et de partager leurs commentaires avec la MRC.

Quand? du 16 mai au 16 juin 2022

Où? Questionnaire en ligne disponible via la page web de la MRC, section gestion des matières résiduelles ou par téléphone 418-856-2628 # 205

#### Assemblées de consultation publique

Ces assemblées de consultation publique ont pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Quand et où?

14 juin 2022, 19h, en visioconférence,

Lien de connexion disponible via le site web de la MRC, section gestion des matières résiduelles

16 juin 2022, 19h, Trois-Pistoles

Salle Édith-Martin du centre culturel, au 145 rue de l'Aréna

(inscription recommandée 418-856-2628 poste 205)

**Dépôt de mémoires**

Les citoyens et les représentants d'organisations publiques ou privées ayant une adresse sur le territoire de la MRC peuvent soumettre un mémoire avant le 16 juin 2022 par courriel à l'adresse suivante : [mrc@mrcdesbasques.com](mailto:mrc@mrcdesbasques.com) ou par la poste au 400 Rue Jean-Rioux #2, Trois-Pistoles, Québec, G0L 4K0.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la chargée de projet, Ophélie Deschamps Lévesque, au (418) 856-2628, poste 205

Donné à Trois-Pistoles, le 22 avril 2022

Claude Dahl  
Directeur général

## SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MRC LES BASQUES

### Mise en contexte

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est un outil visant à améliorer la performance régionale et à participer à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement provincial dans le cadre de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles* et son *plan d'action 2019-2024*. Il doit couvrir l'ensemble des générateurs de matières résiduelles : résidentiel, industriel-commercial-institutionnel (ICI) et construction-rénovation-démolition (CRD).

La démarche de révision du PGMR est encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*. Les municipalités régionales doivent élaborer et maintenir en vigueur un PGMR sur leur territoire. À cet effet, elles doivent adopter un projet de plan révisé, au plus tard à la date du 5<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur du dernier plan. Le conseil de la MRC a ainsi adopté le nouveau projet de PGMR révisé le 20 octobre 2021.

La procédure officielle de révision d'un PGMR prévoit que le projet de plan soit, par la suite, soumis à une démarche de consultation publique afin d'impliquer les citoyens, de leur permettre de s'exprimer et proposer leurs idées. À la suite de la consultation, un rapport sera rédigé, et s'il y a lieu, des modifications pourront être apportées au document. Celui-ci a été élaboré conjointement par l'organisme Co-éco et par le comité d'orientation en gestion des matières résiduelles de la MRC. La MRC prévoit l'entrée en vigueur du nouveau PGMR avant le 31 octobre 2023.

### Contenu du PGMR

Le contenu du document est prévu par la LQE et se décline comme suit :

- Une description du territoire d'application
- La mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales
- Le recensement des organismes et entreprises qui œuvrent en GMR sur le territoire
- Un inventaire des matières résiduelles produites sur leur territoire
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire et utilisées par le territoire
- Un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre afin de contribuer aux objectifs nationaux
- Un plan d'action, des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre des mesures
- Un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application

### Performances territoriales et objectifs

Selon l'exercice d'inventaire théorique proposé par Recyc-Québec, 60 % des 11 323 tonnes de matières résiduelles générées dans la MRC seraient récupérées. Au LET, on constate qu'en considérant les 3 grands secteurs qui génèrent des matières (résidentiel, ICI et CRD), la quantité moyenne enfouie est de 547 kg/habitant soit la même quantité que présentait le dernier PGMR, dont l'inventaire avait comme référence l'année 2013. Parmi les objectifs que la MRC s'est fixé : faire passer le taux de récupération des matières recyclable de 31 % à 75 %, mettre fin au flux de résidus de CRD se rendant directement au LET sans être trié et réduire globalement l'enfouissement par habitant de 10 % par rapport à 2019.

À la suite d'une analyse détaillée de la situation, voici les mesures proposées, regroupées en 5 orientations :

N° MESURES	
<b>Orientation 1 : information, sensibilisation et éducation (ISÉ)</b>	
1	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte sélective
2	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières organiques
3	Sensibiliser à la gestion locale des résidus verts
4	Distribuer du matériel d'ISÉ concernant les résidus de CRD lors de l'émission de permis des secteurs résidentiel, ICI et de la CRD
5	Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques reliées à leurs installations septiques
6	Communiquer aux citoyens sur les coûts liés à la gestion des matières résiduelles
7	Améliorer le tri dans les îlots dans les lieux publics
<b>Orientation 2 : infrastructures et services</b>	
8	Maintenir et bonifier le service de collecte des plastiques agricoles et de récupération des tubulures d'érablières
9	Offrir un service-conseil aux ICI du territoire pour améliorer leurs performances en gestion des matières résiduelles
10	S'assurer que les ICI aient accès à un centre de tri reconnu ou un écocentre pour gérer leur résidu CRD
11	Maintenir des services de qualité à l'écocentre qui répondent aux objectifs gouvernementaux en termes de réemploi et de recyclage
12	Exclure les encombrants valorisables de la collecte des déchets conditionnellement à la mise en place de débouchés de réemploi
13	Soutenir et coordonner l'organisation d'événements de réemploi

**N° MESURES****Orientation 3 : soutien, accompagnement et incitatifs**

- 14 Encourager la création d'incitatifs financiers destinés aux ICI pour faciliter leur participation à la collecte des matières organiques avec conteneur
- 15 Promouvoir et encourager la mise en place des mesures de réduction à la source et de réemploi dans les municipalités et la MRC dans le respect de la hiérarchie des 3R-V.
- 16 Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que de bois dans les contrats municipaux
- 17 Travailler de concert avec les municipalités pour adopter une stratégie de bannissement des plastiques à usage unique et veiller à son application
- 18 Proposer aux municipalités d'adopter un plan de gestion de débris après sinistre
- 19 Poursuivre l'application du règlement sur la collecte des matières résiduelles de la MRC de concert avec le système de « personnes désignées »
- 20 Travailler de concert avec les municipalités pour améliorer la desserte des habitations saisonnières
- 21 Soutenir les municipalités dans la mise en place d'une réglementation sur la collecte et la disposition des boues de fosses septiques conformément au Q-2, R.22.
- 22 Augmenter la quantité de résidus domestiques dangereux collectés sur le territoire

**Orientation 4 : concertation, collaboration aux efforts régionaux de gestion des matières résiduelles**

- 23 Informer les employés et les élus municipaux de leur performance en gestion des matières résiduelles et organiser des séances d'échange et d'information
- 24 Participer à la coopération régionale et interrégionale des acteurs en gestion des matières résiduelles
- 25 Participer aux efforts qui visent à trouver des solutions concernant les textiles usagés
- 26 Favoriser la création, le maintien et l'essor des organismes de réemploi

**Orientation 5 : acquisition de données et suivis**

- 27 Poursuivre l'optimisation des collectes de matières afin de réduire les coûts, améliorer les taux de recyclage et limiter le transport
- 28 Réaliser une étude de caractérisation des déchets (secteur résidentiel, des ICI ou par secteur d'activités)
- 29 Optimiser le recyclage des boues municipales sur les terres agricoles
- 30 Faire le suivi mensuel des quantités collectées de matières organiques pour chaque municipalité
- 31 Faire le suivi mensuel des quantités de matières recyclables collectées par municipalité
- 32 Faire le suivi mensuel des quantités de déchets éliminés par municipalité
- 33 Faire le suivi annuel des quantités de boues de fosses septiques collectées et du taux de valorisation par municipalité

Une ressource assurera l'accompagnement des municipalités pour la mise en œuvre du plan. Le comité d'orientation en GMR de la MRC aidera à la planification des actions quelques fois par année.

**Pour nous donner votre avis**

En allant sur la page web de la MRC de Rivière-du-Loup, tous les citoyens de la MRC des Basques pourront :

- Participer au sondage en ligne concernant ce plan d'action, du 16 mai au 16 juin
- Trouver les informations pour participer aux assemblées de consultation publique les 14 juin (visioconférence) et 16 juin (en personne), 19h.
- Obtenir les informations pour déposer un mémoire
- Consulter le projet de PGMR

Pour d'autres suggestions, commentaires ou pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Ophélie Deschamps Lévesque, chargée de projet, Co-éco  
418-867-2628 poste 205  
[service-conseil@co-eco.org](mailto:service-conseil@co-eco.org)



